



Inspection générale
des affaires sociales
RM2011-083P

Contrôle du compte emplois-ressources de la Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants

RAPPORT DEFINITIF

Établi par

Nicolas BONDONNEAU

Pascal PENAUD

Membres de l'Inspection générale des affaires sociales

- Septembre 2011 -

Synthèse

- [1] Créé en 1958, le Mouvement pour les Villages d'Enfants (MVE) a pour activité principale la gestion d'établissements sociaux qui accueillent des mineurs et des jeunes majeurs, pour la plupart victimes de maltraitances, au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Le mouvement assure également, de manière subsidiaire, des actions à l'étranger (Liban et Sénégal) en offrant un soutien financier à des veuves et à leurs enfants.
- [2] Sur le plan juridique, le MVE¹ a le statut de fondation reconnue d'utilité publique², et peut, à ce titre, recevoir des dons de la part des personnes privées ainsi que des legs et autres libéralités.
- [3] En 2009, ses ressources étaient de 44,2 millions d'euros, provenant en majorité des subventions des conseils généraux au titre de l'ASE (72 %) et de manière subsidiaire des fonds issus de l'appel à la générosité du public (dons et legs) (20 %).
- [4] L'Inspection générale des affaires sociales (Igas) a procédé, en application de l'article 42 de la loi du 28 mai 1996, au contrôle de l'appel à la générosité publique de la fondation MVE, pour la période 2007-2009.

1. LE FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA FONDATION MVE S'EST NOTABLEMENT AMELIORE DEPUIS LE PRECEDENT CONTROLE DE L'IGAS, INTERVENU EN 2000

- [5] En 2006, la structure juridique du MVE a été simplifiée grâce à la fusion de l'association MVE et de la fondation SALVE³. Ne subsiste désormais aux côtés de la fondation qu'une Société Civile Immobilière (SCI), qui a désormais vocation à être intégrée dans la fondation.
- [6] Au plan statutaire, l'examen des comptes-rendus du conseil d'administration et du bureau démontre que les instances dirigeantes se réunissent de manière régulière et s'impliquent de manière satisfaisante dans la supervision du fonctionnement de la fondation. On notera également qu'un commissaire du gouvernement est membre du conseil d'administration du MVE, avec voix consultative.
- [7] La situation financière de la fondation est par ailleurs solide : le MVE bénéficie à la fois de résultats positifs (4,4 millions d'euros en 2009) et d'actifs d'un niveau important (59,8 millions d'euros en 2009).
- [8] En ce qui concerne l'appel à la générosité du public, les améliorations apportées par la fondation sont également significatives.
- [9] Le MVE a engagé une diversification de ses canaux de collecte (via notamment l'introduction du télémarketing) et a fourni un effort important de formalisation de sa stratégie de collecte des dons, qui a vocation désormais à être étendue à la collecte des legs.

¹ Pour des raisons de lisibilité nous n'avons pas choisi, comme l'aurait souhaité la fondation de remplacer l'acronyme le MVE par la rédaction « la fondation MVE », les deux appellations désignent la même réalité à compter de 2006 et donc pendant la période contrôlée.

² A ce titre un commissaire du gouvernement participe à son conseil d'administration avec voix consultative.

³ Lors du précédent contrôle de l'Igas portant sur les exercices 1997 à 1999, deux structures concouraient à la mission d'aide à l'enfance pour laquelle il était fait appel à la générosité publique : l'association mouvement pour un village d'enfants et la fondation SALVE.

- [10] Par ailleurs, les messages adressés aux donateurs décrivent de manière relativement fidèle les activités réalisées au sein des établissements d'accueil. La présentation des situations des enfants victimes de maltraitements a gagné en sobriété, même si des progrès peuvent encore être faits pour les campagnes de recrutement des donateurs.
- [11] La fondation a mis en concurrence ses principaux prestataires intervenant dans la collecte des dons, à l'exception notable de la société chargée du télémarketing, qui devra faire l'objet d'une mise en concurrence dans les meilleurs délais.
- [12] Le MVE s'est doté d'outils de contrôle interne et de pilotage de la collecte des dons et legs. Ces dispositifs, globalement satisfaisants, peuvent encore être améliorés, notamment en réalisant des rapprochements réguliers entre la comptabilité de la fondation et les états du prestataire chargé de la gestion opérationnelle de la collecte⁴.

2. DES PROGRES SIGNIFICATIFS SONT ENCORE NECESSAIRES

2.1. *Malgré les progrès réalisés par la fondation dans la gestion de la collecte des fonds issus de la générosité du public, le MVE dispose dans ce domaine de marges de progrès non négligeables*

- [13] En premier lieu, la stratégie de collecte de la fondation devrait mieux prendre en compte les attentes et les critiques des donateurs. Les droits des donateurs au sens large (fréquence maximale de sollicitation, modalités d'expression dans les supports de communication de la fondation, réalisation d'enquêtes sur leurs attentes...) ne sont en effet peu ou pas abordés par le conseil d'administration du MVE et ne sont pas formalisés dans les documents stratégiques de la fondation.
- [14] La fondation devrait par ailleurs afficher de manière plus transparente dans ses messages les sources de financement de son action, qui proviennent très majoritairement des conseils généraux. En outre, il paraît indispensable que le MVE soit en mesure d'identifier précisément dans sa communication quelles sont les activités de ses établissements qui ne sont pas prises en charge par les subventions des conseils généraux et qui sont donc financées par l'appel à la générosité du public.

Réponse de l'organisme :

Nous comprenons votre remarque mais souhaitons insister que le fait que la Fondation envoie depuis plusieurs années ces états financiers à l'ensemble de ses donateurs. Ces états financiers font état des financements issus des Conseils généraux. La Fondation fait par ailleurs le choix de communiquer sur l'importance de l'apport des donateurs, sans laquelle la Fondation MVE ne serait pas en mesure d'accueillir les enfants et les jeunes dans un cadre de vie de type familial, spécificité de son projet.

Observation de la mission :

Comme le montre le rapport nous estimons que la fondation peut afficher de manière plus transparente dans ses messages, c'est-à-dire au moment du don et non a posteriori. De même nous estimons que dans sa communication en général elle n'identifie pas suffisamment les activités des établissements et les dépenses afférentes qui contribuent à son accueil spécifique sans être financées par les conseils généraux. Observation maintenue.

⁴ La gestion opérationnelle de la collecte des dons est sous-traitée à un prestataire, SAFIG Dataway, qui assure la collecte des fonds, leur remise en banque, l'édition des reçus fiscaux et la gestion de la base de données des donateurs.

[15] On constate également que les coûts de collecte des ressources issues de la générosité du public ont fortement progressé entre 2007 et 2009 :

- de 28 à 32 % pour l'ensemble des fonds (dons et legs)
- de 39 à 52 % pour les seules ressources issues des dons.

Réponse de l'organisme :

Nous souhaitons rappeler ici que vous incluez, dans le calcul de vos ratios, les dépenses à la gestion des appels d'offres effectués en 2009, appels d'offres que par ailleurs vous préconisez. Ces coûts exceptionnels viennent fausser des ratios ainsi que leur analyse.

Par ailleurs, il ne nous paraît pas pertinent d'évoquer un ratio de collecte pour les seules ressources issues des dons. En effet, 85 % des testateurs ayant été donateurs, il ne semble pas justifier d'exclure les legs d'un tel ratio.

Observation de la mission :

L'augmentation des coûts de collecte entre 2008 et 2009 est liée, aux trois quarts, à la croissance des dépenses de télémarketing, qui n'ont fait l'objet d'aucun appel d'offre. L'explication donnée par la fondation est donc inexacte.

Concernant le ratio de collecte, le rapport prend soin d'afficher les deux ratios, incluant ou non les legs. Le fait d'afficher un ratio excluant les legs est justifié par le fait que ce type de ressources est soumis à de fortes variations annuelles, qui peuvent fausser l'analyse. Il faut donc bien se fonder sur les deux ratios pour apprécier l'évolution du coût de l'appel à la générosité publique.

La rédaction initiale est maintenue.

[16] Cette augmentation s'accompagne d'une baisse de la rentabilité des principaux canaux de collecte (publipostage, magazine des donateurs) de la fondation.

[17] Les données provisoires pour 2010 font toutefois état d'une tendance à la diminution des dépenses de collecte, qui permettraient à la fondation de retrouver un coût de collecte proche du niveau de 2007.

[18] En tout état de cause, compte-tenu des ambitions affichées par le MVE de renforcer sa communication à l'égard des donateurs et du grand public, le coût de collecte des dons doit faire l'objet d'une attention soutenue de la part des instances dirigeantes de la fondation.

[19] Enfin, l'information des donateurs sur l'utilisation des fonds issus de la générosité du public a certes progressé depuis 2000, mais reste perfectible.

[20] D'une manière générale, on constate un décalage persistant entre le contenu des messages adressés aux donateurs et la réalité de l'utilisation des sommes collectées. En effet ces messages valorisent fortement les actions éducatives mises en œuvre par le MVE, alors que la majorité des sommes collectées sont affectées à la construction, la rénovation et l'équipement des établissements d'accueil de la fondation.

Réponse de l'organisme :

Nous prenons acte de vos commentaires liés à une vision des choses que nous ne partageons pas. L'action éducative et le projet de la Fondation reposent sur un mode de prise en charge dans lequel le cadre de vie joue un rôle fondamental, comme vous le notez à plusieurs reprises dans votre rapport (par exemple le point [41] page 9).

Les investissements réalisés par la Fondation dans ses constructions et rénovations ne peuvent être ni dissociés ni opposés à son action éducative. La Fondation a, bien au contraire, la conviction que son patrimoine fait partie intégrante de son projet éducatif, notamment pour l'accueil des fratries.

Observation de la mission :

La mission ne conteste pas le rôle et l'importance des investissements réalisés par le MVE dans la qualité de l'accueil offert aux enfants.

Ce n'est pas la nature des dépenses qui est critiquée mais le décalage entre le contenu des messages adressés aux donateurs, qui valorisent fortement les actions éducatives et la réalité des dépenses de la fondation, qui concernent majoritairement (à 55%) l'acquisition d'immobilisations.

La rédaction initiale est maintenue.

2.2. Des corrections significatives sont à apporter au CER 2009

- [21] Comme tous les organismes faisant appel à la générosité du public, le MVE a par ailleurs l'obligation d'établir chaque année un compte d'emploi annuel des ressources (CER), qui retrace l'utilisation des fonds issus de la générosité du public.
- [22] La mission a constaté en 2009 l'imputation aux missions sociales de charges qui relèvent de frais de fonctionnement ou de recherche des fonds et demande que le CER soit corrigé sur ces points.

Tableau 1 : Emplois en 2009 des ressources collectées auprès du public (en K €)

	format MVE		format IGAS	
Missions sociales France	2 580	19,2 %	2 159	14,2 %
Missions sociales à l'étranger	602	4,5 %	602	3,9 %
Acquisitions d'immobilisation	3 461	25,8 %	3 461	22,7 %
Frais de recherche de fonds	2 638	19,7 %	2 819	18,5 %
Frais de fonctionnement	606	4,5 %	845	5,5 %
Ressources non consommées en fin d'exercice	3 527	26,3 %	5 364	35,2 %
Total de l'utilisation de l'AGP en 2009	13 413	100 %	15 250	100 %

- [23] Par ailleurs la mission conteste la méthode adoptée par la fondation pour calculer le montant des dons et legs qui n'avaient pas été consommés au début de l'année 2009.
- [24] La situation particulière de la fondation, qui s'est vue apporter en 2006 le patrimoine de l'association MVE préexistante, lui permet de calculer ce chiffre autrement que par la méthode qu'elle a utilisé (moyenne des montants non consommés sur les trois dernières années, rapportées à l'ensemble des ressources de la fondation).
- [25] Le montant affiché par la fondation dans son CER s'élève en effet à 4,9 millions d'euros, alors que l'évaluation (conservatrice) réalisée par la mission abouti à un chiffrage significativement supérieur, de l'ordre de 6,6 millions d'euros.

Tableau 2 : Ressources collectées auprès du public disponibles en 2009 (en K€)

	format MVE		format IGAS	
Report des ressources des années antérieures	4 978	37,11 %	6 600	43,28 %
Dons non affectés	4 876	36,36 %	5 091	33,39 %
Dons affectés	4	0,03 %	4	0,03 %
Legs non affectés	3 608	26,90 %	3 608	23,66 %
Autres produits	14	0,10 %	14	0,09 %
Variations fonds dédiés	-68	-0,51 %	-68	-0,45 %
Total des ressources de l'AGP disponibles en 2009	13 413	100 %	15 250	100,00 %

Source : MVE CER 2009-retraitement Igas

2.3. *Il convient de clarifier la stratégie patrimoniale de la fondation et communiquer de manière précise sur ce thème vis-à-vis des donateurs*

- [26] La stratégie patrimoniale de la fondation manque en effet de clarté, ce qui rend difficile la communication sur ce thème vis-à-vis des donateurs.
- [27] Compte tenu de son statut de fondation reconnue d'utilité publique, le MVE a en effet la possibilité de définir une dotation et de financer sur cette dotation des actions conformes à son objet social.
- [28] La fondation MVE peut donc faire appel à la générosité publique pour constituer cette dotation. Dans ce cas de figure, il convient d'afficher clairement vis-à-vis des donateurs le fait que le rendement de ce patrimoine permettra de financer les actions menées par la fondation.
- [29] Le MVE peut aussi choisir de ne pas accumuler de patrimoine propre, à l'exception des actifs nécessaires à l'accomplissement de sa mission (constitués principalement du patrimoine immobilier affectés aux établissements). Les réserves constituées doivent lui permettre d'assurer la continuité de son fonctionnement pendant quelques années afin d'être en mesure de s'adapter à une éventuelle dégradation de ses ressources.
- [30] La fondation n'a pour l'instant pas fait de choix clair entre ces deux options de gestion patrimoniale et peine donc à communiquer de manière transparente sur ce sujet vis-à-vis de ses donateurs.
- [31] Enfin il faut souligner qu'avant la fusion opérée en 2006, la fondation SALVE avait un patrimoine peu important ; celui de la nouvelle fondation MVE provient donc pour l'essentiel des apports de l'association MVE. Or en 2006, la nouvelle fondation MVE n'a pas clairement informé ses donateurs sur l'option prise quant à l'utilisation des dons non consommés venant de l'association MVE.
- [32] Des réflexions ont été menées en interne au sein de la fondation ; il convient maintenant qu'elles se traduisent dans des orientations claires communiquées aux donateurs.

Sommaire

SYNTHESE	3
1. LE FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA FONDATION ET SA SITUATION FINANCIERE	11
1.1. <i>L'organisation statutaire : une profonde restructuration intervenue en 2006</i>	12
1.1.1. Les statuts	14
1.1.2. Le fonctionnement des instances dirigeantes	14
1.1.3. L'équipe administrative	15
1.1.4. L'intégration de l'association MVE dans la fondation	16
1.1.5. L'appartenance au comité de la Charte	16
1.2. <i>Une mission sociale qui pour l'essentiel intervient en complément de l'aide sociale à l'enfance (ASE)</i>	16
1.3. <i>Organisation et fonctionnement</i>	17
1.4. <i>Les comptes de la fondation (2007-2008-2009)</i>	18
1.4.1. Charges produits et résultats	18
1.4.2. Situation financière	20
2. LA COLLECTE DES RESSOURCES AUPRES DU PUBLIC	20
2.1. <i>La collecte des dons</i>	20
2.1.1. La stratégie d'appel aux dons	20
2.1.2. Le contenu des messages d'appel à la générosité du public et le rendement des différents canaux de collecte	24
2.1.3. La gestion de la collecte des dons	34
2.2. <i>La collecte des legs et autres libéralités</i>	37
2.2.1. La stratégie de collecte	37
2.2.2. Les canaux de collecte	37
2.2.3. La gestion des legs et autres libéralités	38
2.3. <i>L'évolution des ressources issues de la collecte</i>	38
2.3.1. L'évolution des recettes issues des dons	39
2.3.2. L'évolution des recettes issues des legs et autres libéralités	41
3. LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES	42
3.1. <i>Les méthodes d'élaboration</i>	42
3.2. <i>En 2009, le coût de la collecte est de 51,6 % pour les dons 5,0 % pour les legs et 32,3 % du total des sommes collectées</i>	42
3.3. <i>Le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au début de l'année 2009 (T1) est calculé selon une méthode qui conduit à le sous estimer</i>	44
3.3.1. L'association MVE apporte début 2006 à la fondation MVE 11,9 M€ de fonds collectés auprès du public non dépensés	44
3.3.2. La méthode de calcul du T1 retenue par le MVE est contestable	44
3.4. <i>Un examen poste par poste des emplois qui conduit, en 2009, à des reclassements</i>	46
3.5. <i>Tableau global du CER rectifié</i>	46
3.5.1. Ressources collectées auprès du public disponibles en 2009	47
3.5.2. Utilisation des ressources consommées en 2009	47
3.6. <i>L'utilisation de l'argent tiré de la générosité publique au regard des motifs d'appel à la générosité publique</i>	48

3.6.1. Une faible utilisation des fonds collectés pour des motifs ciblés hors travaux de construction et de rénovation	48
3.6.2. L'adéquation de l'utilisation des fonds aux motifs généraux d'appel à la générosité publique figurant sur le site internet	49
3.6.3. L'adéquation de l'utilisation des fonds aux motifs généraux d'appel à la générosité publique figurant dans le magazine « <i>Grandir ensemble</i> »	50
3.7. <i>La présentation formelle et l'information des donateurs</i>	52
REPONSE DE LA FONDATION MOUVEMENT POUR LES VILLAGES D'ENFANTS	55
LISTE DES ANNEXES	57
ANNEXE 1 : LETTRE DE MISSION	59
ANNEXE 2 : METHODE DE TRAVAIL ET LISTE DES PERSONNES RENCONTREES	61
ANNEXE 3 : LISTE DES RECOMMANDATIONS	63
ANNEXE 4 : SYNTHESE DES THEMES ABORDES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA FONDATION EN MATIERE DE COLLECTE DE DONS ET LEGS	65
ANNEXE 5 : ANALYSE DES COMPTES	67
ANNEXE 6 : ANALYSE DES RESULTATS FINANCIERS ET DE LA GESTION DES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT.	75
ANNEXE 7 : EXTRAITS DES MAILINGS DE LA FONDATION MVE ENTRE 2007 ET 2010 ..	87
ANNEXE 8 : EXTRAITS MAILING RECRUTEMENT (MENTION CNIL)	89
ANNEXE 9 : ANALYSE DU CALCUL DU MONTANT DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTEES ET NON UTILISEES EN DEBUT D'ANNEE	91
ANNEXE 10 : JUSTIFICATION DES EMPLOIS ET PASSAGE DE LA COMPTABILITE AU CER	97
ANNEXE 11 : RECLASSEMENTS OPERES SUR LE CER 2009	105
ANNEXE 12 : JUSTIFICATION DE L'UTILISATION DES FONDS COLLECTES	107
ANNEXE 13 : LA SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE VILLAGES D'ENFANTS (IVE)	113

- [33] Par lettre du 8 octobre 2010, une mission composée de Nicolas BONDONNEAU et Pascal PENAUD a été désignée afin de procéder, en application de l'article 42 de la loi du 28 mai 1996, au contrôle de l'appel à la générosité publique de la Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants (MVE) (cf. annexe 1).
- [34] Les investigations sur place ont eu lieu entre le 25 octobre 2010 et le 9 mars 2011 et ont porté sur les exercices 2007-2009⁵. La méthode de travail, le champ des investigations et la liste des personnes rencontrées sont décrits en annexe 2.
- [35] Les investigations ont porté sur les modalités d'appel et d'utilisation des fonds issus de la générosité du public, ainsi que la présentation qui en est faite aux donateurs, notamment à travers le compte d'emploi annuel des ressources (CER).
- [36] Depuis la loi du 07 août 1991, les organismes faisant appel à la générosité du public ont en effet pour obligation de publier annuellement un CER, qui précise notamment le montant des fonds collectés et leur affectation par type de dépenses (missions sociales, frais de collecte, frais de fonctionnement).
- [37] L'analyse a également été étendue au fonctionnement général du MVE, dès lors qu'il concernait des aspects importants pour les donateurs : les placements financiers de la fondation ont ainsi été examinés de manière approfondie.
- [38] Le contrôle n'a pas porté sur le rôle du MVE en tant que gestionnaire d'établissements de l'aide sociale à l'enfance (ASE). Toutefois, dans la mesure où les fonds collectés auprès du public viennent compléter des subventions nettement plus importantes versées par les conseils généraux à ces établissements, la mission a examiné dans quelle mesure la fondation peut rendre compte de l'intérêt de cet appel à la générosité publique pour le service rendu aux enfants accueillis.
- [39] Le MVE a fait l'objet d'un précédent contrôle de l'Igas en 2001⁶, qui a également porté sur l'appel à la générosité publique. Ont ainsi été examinés les éventuels progrès réalisés par la fondation entre 2001 et 2010.
- [40] Le rapport formule les principaux constats et les recommandations qui en découlent (leur liste complète figure en annexe 3). Les investigations qui les étayent sont retracées dans les annexes, qui peuvent comprendre des recommandations particulières non reprises dans le rapport, car de moindre importance.

1. LE FONCTIONNEMENT GENERAL DE LA FONDATION ET SA SITUATION FINANCIERE

- [41] La fondation MVE est l'héritière de l'association mouvement pour les villages d'enfants, fondée initialement pour permettre l'accueil de fratries d'enfants orphelins dans un accueil de type familial, assuré par des « mères éducatrices ». L'accueil de fratries, dans le cadre de villages composés de maisons, accueillant un nombre d'enfants inférieur à celui d'une unité de vie dans une maison d'enfants à caractère social (MECS), demeure la spécificité de la fondation. Toutefois le modèle d'accueil a été profondément modifié, les enfants accueillis n'étant plus des orphelins, mais des mineurs et jeunes majeurs confiés à l'aide sociale à l'enfance (ASE) et la prise en charge est désormais assurée par des travailleurs sociaux.

⁵ Les documents disponibles pour 2010 ont également été consultés, toutefois les comptes 2010 n'étaient pas été arrêtés à la date du contrôle.

⁶ Contrôle du compte d'emploi des ressources collectées auprès du public par l'association « Mouvement pour les Villages d'Enfants », Igas, janvier 2001.

Réponse de l'organisme :

A plusieurs reprises tout au long de ce rapport, vous écrivez que « la Fondation MVE accueille des enfants au titre de l'aide sociale à l'enfance ».

Sans être erronée, cette présentation de notre activité ne répond pas totalement à la réalité puisque :

- *La Fondation accueille des enfants mais aussi des adolescents ainsi que des jeunes majeurs.*
- *Nous considérons que nous agissons dans le cadre de la Protection de l'Enfance, en concertation avec les services de l'Aide Sociale à l'Enfance.*

Votre présentation pourrait en effet laisser croire au lecteur non averti que nous sommes un service dépendant de l'ASE ce qui ne serait pas exact.

Observation de la mission :

La fondation a raison de préciser que ses établissements accueillent des mineurs et des jeunes majeurs, ce qui correspond à la dénomination du code de l'action sociale et des familles (CASF). La rédaction du rapport a donc été modifiée en ce sens.

Pour le reste, il convient de rappeler que le service de l'aide sociale à l'enfance est un service du département, défini par l'article 221-1 du CASF.

Le CASF prévoit que pour l'accomplissement de ses missions, le service de l'aide sociale à l'enfance peut faire appel à des établissements sociaux et médico-sociaux, habilités dans les conditions prévues aux articles L. 313-8, L. 313-8-1 et L. 313-9 ou à des personnes physiques ».

Dans le cas d'espèce, la fondation MVE gère des établissements sociaux et médico-sociaux habilités par l'aide sociale à l'enfance, en application de l'article 221-1 du CASF.

Le MVE accueille donc bien des mineurs et jeunes majeurs au titre de l'aide sociale à l'enfance et la rédaction ne nous paraît comporter aucune ambiguïté.

Sur ce point, la rédaction initiale est maintenue.

1.1. L'organisation statutaire : une profonde restructuration intervenue en 2006

- [42] L'association Mouvement pour les villages d'enfants a été fondée en 1958 par Suzanne MASSON et Bernard DESCAMPS afin « de recueillir et d'élever des enfants orphelins, abandonnés, délaissés ou maltraités, les grouper en familles confiées à une mère de famille et grouper ces familles ainsi constituées en villages de plusieurs familles ». A l'origine restreinte au territoire français, l'action de l'association a été prolongée à l'étranger avec la création en 1981 de la fondation SALVE, reconnue d'utilité publique et présente au Liban et en Afrique.
- [43] Lors du précédent contrôle de l'Igas portant sur les exercices 1997 à 1999, deux structures concouraient à la mission d'aide à l'enfance pour laquelle il est fait appel à la générosité publique : l'association mouvement pour un village d'enfants et la fondation SALVE. Il s'y ajoutait une société civile immobilière (IVE).
- [44] Ces structures ont été profondément modifiées en 2006, puisque l'association MVE s'est dissoute et a dévolu son patrimoine à la fondation SALVE qui a adopté, à cette occasion, le nom de fondation mouvement pour les villages d'enfants. Le traité de dévolution vise dans l'exposé des motifs le contrôle fait par l'IGAS des CER des années 1997, 1998 et 1999 de l'association MVE et de la fondation SALVE, et notamment les critiques faites par l'inspection sur la poursuite d'un même objet social à travers deux structures distinctes.
- [45] Ce changement a été approuvé par arrêté ministériel du 31/10/2006.

- [46] La fondation MVE a donc aujourd'hui pour objet :
- « 1° d'apporter à des enfants, adolescents ou jeunes, privés de leur famille ou de leurs éducateurs naturels, délaissés ou maltraités, des conditions de vie familiale, le maintien des liens fraternels et la stabilité et de venir en aide à ces jeunes par le moyen de toute action appropriée ;
 - 2° de susciter et soutenir toutes initiatives dans ce sens ».
- [47] Son siège est 28 rue de Lisbonne 75008 Paris où sont situés les services centraux.
- [48] Il demeure une société civile immobilière (IVE) initialement fondée pour « porter » des actifs correspondant à des villages pour lesquels un conseil général souhaitait inclure dans le prix de journée des loyers et non des dotations aux amortissements. Cette SCI est détenue par la fondation à l'exception d'une part détenue par le président et financée par un prêt de la fondation.
- [49] Les comptes de la SCI ne font pas partie du périmètre de la mission du commissaire aux comptes de la fondation. La mission a par ailleurs fait des observations sur les modalités d'intégration des résultats de la SCI dans les comptes de la fondation et de son traitement dans le cadre du CER⁷.
- [50] Les raisons qui ont conduit à la création de la SCI n'ont plus de réel objet aujourd'hui, car, selon la fondation, la position du conseil général sur ce sujet a évolué. Il apparaît donc opportun de dissoudre la SCI et d'en apporter le patrimoine à la fondation.

Recommandation n°1 : Dissoudre la SCI et en apporter son patrimoine à la fondation

Réponse de l'organisme :

Une étude est mise en œuvre afin de procéder à la dissolution de la SCI et l'apport de son patrimoine à la Fondation. La dissolution ne pourra pas être opérée sans que ses conséquences budgétaires ne soient, au préalable, évoquées auprès des Conseils généraux concernés dont certaines exigences ont amené la création de la SCI.

Recommandation n°2 : En l'attente, intégrer ses comptes dans le champ de la mission du commissaire aux comptes

Réponse de l'organisme :

A compter de l'exercice 2011, il sera demandé au Commissaire aux Comptes d'auditer la comptabilité et les états financiers de la SCI.

Recommandation n°3 : Modifier l'imputation du résultat d'IVE (hors plus values de cession) dans l'attente de sa dissolution

Réponse de l'organisme :

La SCI IVE a été créée à la demande du Conseil général de l'Essonne qui souhaitait verser des loyers (sans corrélation avec les charges réelles). Ces loyers ne peuvent être considérés comme des subventions et/ou des « autres concours publics ».

Observation de la mission :

La mission a constaté (cf. annexe 13 à laquelle il n'est pas répondu) que les loyers payés par le conseil général qui visaient à individualiser une charge relative à la mission de prise en charge de mineurs confiés par l'ASE sont supérieurs aux charges l'excédent constaté est bien en réalité un concours public ; par ailleurs nous avons montré dans cette annexe, sans être contredit, que le mode d'imputation choisi conduit à surestimer de 316 K€ sur la période le montant des l'AGP consacrée au fonctionnement des établissements. Recommandation maintenue.

⁷cf. infra et annexe 13 IVE.

1.1.1. Les statuts

- [51] Les statuts de la fondation n'appellent pas d'observations particulières. Il convient toutefois de noter que le choix qui a été fait par le MVE en 2006 d'abandonner le statut associatif au profit de celui de fondation n'est pas sans conséquence sur les modalités d'utilisation des fonds issus de l'appel à la générosité publique.
- [52] La fondation est un acte par lequel une ou plusieurs personnes physiques ou morales décident de l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources à la réalisation d'un œuvre d'intérêt général et à but non lucratif, à la différence de l'association qui est un groupement de personnes. En conséquence, contrairement aux associations qui n'ont pas vocation à accumuler un patrimoine, les fondations ont pour caractéristiques de disposer d'une dotation destinée à couvrir tout ou partie de leur activité.
- [53] Dès lors qu'une fondation fait appel à la générosité publique il est important qu'il soit clairement dit au donateur si la générosité publique est destinée à financer des actions ou à constituer un patrimoine dont le produit servira à l'objet de la fondation.

1.1.2. Le fonctionnement des instances dirigeantes

- [54] Les compositions du bureau et du conseil d'administration de la fondation ont été stables pendant la période étudiée. L'actuel président a pris ses fonctions en 2006.
- [55] La composition du bureau établie le 12/12/2006 au moment de la constitution de la fondation MVE n'a pas été modifiée lors des renouvellements annuels, qui sont effectivement décidés en CA.

Tableau 3 : Composition du bureau

	24/10/2006 (MVE)	12/12/2006 (fondation MVE)
Président	M. CONQUET	M. CONQUET
Vice Président	M. MARCHAIS	M. MARCHAIS
Secrétaire	Mme FLOQUET	Mme FLOQUET
Trésorier	M. de CHARENTENAY	M. de CHARENTENAY
Membres	M. BELLIER	
	M. GIRAUD	
	M. RIME	

Source : MVE comptes rendus des CA

- [56] Il en va de même du conseil d'administration, les deux renouvellements de membres du collège des personnalités qualifiées étant intervenus pour cause d'atteinte de la limite d'âge des précédents titulaires.

Tableau 4 : Composition du conseil de la fondation MVE

Fondation SALVE		12/12/2006	Nomination en cours de période
M. CONQUET	Collège Fondateurs	M. BELLIER	
Mme FLOQUET		M. MARCHAIS	
M. De CHARENTENAY		M. de SAINT LAURENT (décédé)	
M. CARBONARO	Collège des amis de la Fondation	M. DE VULPIAN	M.LALO
M. CAILLETEAU		M. POTTIER	
M. GIRAUD			
M. POTTIER		Mme BOITEUX PELLETIER	
	Collège des personnalités qualifiées	M. CARBONARO	Mme CARBONARO MARTIN
		M. CONQUET	
		M. DE CHARENTENAY	
		Mme FLOQUET	
		M. GIRAUD	
		M. LALO	Mme KRESSMANN
	Commissaire du gouvernement		Mme TROUVE

Source : MVE

- [57] La fondation dispose par ailleurs d'un comité d'honneur dont l'appellation est ambiguë : ce comité ne s'est jamais réuni pendant la période 2007-2009.

Réponse de l'organisme :

Les membres d'honneur sont des distinctions honorifiques sans pour autant avoir une présence effective, ni participation au quotidien. Ils sont des appuis qui témoignent du sérieux et de l'intérêt pour les actions développées par la Fondation. Nous les invitons aux manifestations organisées par la Fondation et les tenons régulièrement informés des événements marquants la vie de la Fondation et continuerons à le faire.

Observation de la mission :

Vu.

- [58] La mission a noté la bonne information du conseil sur les aspects budgétaires et comptables tant rétrospectifs que prospectifs et l'existence d'un tableau de bord qui lui est soumis. Le conseil dispose aussi d'informations statistiques pertinentes sur l'activité des établissements.
- [59] La durée moyenne des réunions est de 2H. L'examen de l'ordre du jour comme la lecture des comptes rendus montre que le conseil est bien informé sur la situation des comptes avec des prévisions pluriannuelles, sur la situation de la fondation au travers d'un tableau de bord de fin d'année, ainsi que sur les legs et autres libéralités.
- [60] L'information et l'implication du conseil apparaissent moindres quant à la politique de communication (cf. infra et annexe 4) même si on note une évolution positive au cours du temps.

1.1.3. L'équipe administrative

- [61] Si la structure administrative du siège de la fondation n'a pas évolué, l'équipe de direction a été profondément renouvelée pendant la période. La direction de l'action éducative est devenue la direction des établissements et de l'action éducative pour marquer le souci de mieux piloter les établissements.

Tableau 5 : Evolution de l'équipe de direction

Fonction	Date d'arrivée
Directeur général	01/11/2007 ⁸
Directeur administratif et financier	07/09/2009
Directeur communication	17/11/2008
Directrice établissements et de l'action éducative	21/05/2007

Source : MVE

1.1.4. L'intégration de l'association MVE dans la fondation

- [62] La dévolution a eu pour conséquence d'accroître l'actif net de la fondation de 31,3 M€ au 01/01/2006. Cette intégration n'appelle pas d'observations sous réserve des développements consacrés au calcul, dans le CER, des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (cf. infra).

1.1.5. L'appartenance au comité de la Charte

- [63] La fondation MVE n'appartient pas au comité de la Charte. L'association MVE en faisait partie et s'était vu renouveler son agrément sur la base des comptes 2005, mais avec des réserves. Ce n'était pas le cas de la fondation SALVE qui s'est transformée en fondation MVE, cette dernière n'a pas demandé à adhérer à la Charte en raison d'un désaccord sur le caractère fondé des réserves précitées. La fondation MVE a fait état de la recherche d'un organisme de certification pour les prochains exercices.

1.2. Une mission sociale qui pour l'essentiel intervient en complément de l'aide sociale à l'enfance (ASE)

- [64] La fondation présente la caractéristique de faire appel à la générosité publique et de gérer des établissements et services relevant de l'aide sociale à l'enfance, financés à ce titre par les conseils généraux des départements où ils sont implantés.
- [65] La fondation définit sa spécificité comme celle d'un accueil de type familial dans des villages avec un nombre limité de jeunes par pavillon, dans un cadre de qualité permettant d'accueillir des fratries.
- [66] La fondation compte 16 structures, 9 villages d'enfants, 3 foyers d'adolescents, 3 services jeunes majeurs et un foyer d'accueil et d'observation auxquels sont rattachés un atelier d'éveil, un service d'accueil familial et une maison d'accueil parents/enfants.

⁸ Prise de fonction de directeur général le 1/1/2008

Tableau 6 : Etablissements et services gérés par la fondation

		Enfants		Ouverture
Villages d'enfant	Cesson (77)	45		1960
	Boissettes (77)	50		1965
	Villabé (91)	57		1971
	Pocé sur Cissé (37)	50		1977
	Amboise (37)	55		1981
	Ballancourt (91)	46		1993-1998
	Soissons (02)	60		2000
	Amilly (45)	56		2003
	Bar le Duc (55)	42		2009
Structure accueil et orientation	Clairefontaine (77)	49		1977
		Adolescents	Jeunes majeurs	
Structures pour adolescents et jeunes majeurs ⁹	Melun (77)	31	14	1997
	RJT Amboise (37)	6	31	2001
	Menecy (91)	23	21	2003

Source : MVE rapport d'activité 2009

- [67] L'utilisation des fonds tirés de la générosité publique est, pour partie, sans aucun lien avec les établissements de l'ASE gérés (attribution des bourses ou actions à l'étranger par exemple). Elle vient aussi apporter aux établissements des ressources de fonctionnement complétant à celles tirées des prix de journée. Enfin, et surtout, elle sert à financer la rénovation, l'extension et la construction des villages eux même¹⁰.
- [68] Dans sa mission d'accueil au titre de l'ASE l'action de la fondation se caractérise par le mode d'accueil dans ses établissements, qui ne sont pas des MECS traditionnelles mais des villages composés de maisons dans lesquelles il est possible d'accueillir des fratries, sans les séparer. Les enfants sont hébergés dans la même maison, ou des maisons différentes situées dans le même village.
- [69] La présence de « mères éducatrices » assurant cette fonction d'accueil était à l'origine une des spécificités du MVE, qui n'est plus d'actualité ; l'accueil est désormais assuré par des travailleurs sociaux. Un accord de 2006 propre au MVE régit le statut des éducateurs familiaux.

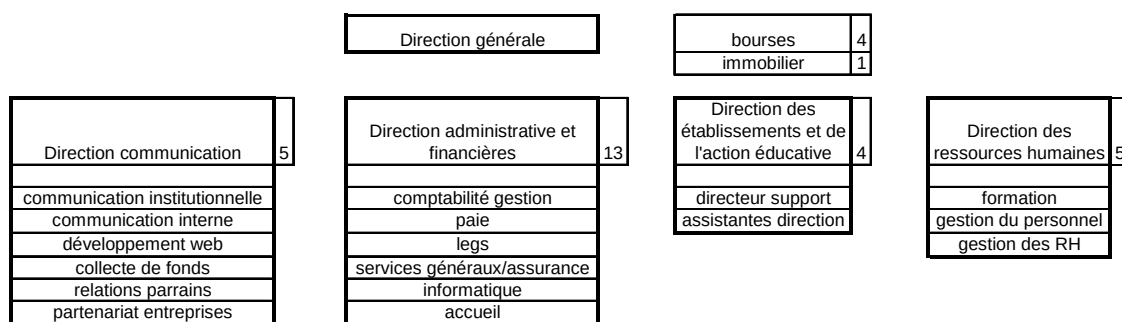
1.3. Organisation et fonctionnement

- [70] La fondation comporte un siège et des établissements, sans structure intermédiaire entre les deux, contrairement à la situation rencontrée lors du précédent contrôle. Les établissements n'ont pas la personnalité juridique, ils ont, par contre, une spécificité budgétaire du fait des obligations qui pèsent sur eux en raison de leur financement par l'ASE : présentation d'un budget, d'un compte administratif et d'un bilan par établissement.
- [71] Le siège assure d'une part les missions de la fondation en dehors des tâches éducatives financées par l'ASE et d'autre part des tâches de gestion pour le compte des établissements. Son organigramme est présenté ci-dessous. Il est relativement léger, le siège comportant 30 salariés environ sur 600 salariés et 550 ETP en 2009, ce qui correspond à 2,4 M€ de charges en 2009 (dont 1,8 M€ refacturés aux établissements) contre 33,3 M€ pour les établissements.

⁹ Trois structures et sept services.

¹⁰ Cf. infra.

Graphique 1 : Organigramme du siège en 2010

Source : MVE¹¹

[72] Dans les deux dernières années, la fondation a fait évoluer de manière positive ses modes de fonctionnement, notamment à travers l'amélioration et la fiabilisation du système d'information comptable et des procédures internes.

[73] Les établissements n'ont pas une organisation totalement identique toutefois leurs caractéristiques communes sont les suivantes : le directeur est assisté d'une secrétaire et d'une personne qui assume les fonctions comptables et de gestion. Il existe selon les établissements un ou plusieurs chefs de service qui sont en charge de la fonction éducative, celle-ci étant organisée autour des maisons.

1.4. Les comptes de la fondation (2007-2008-2009)

[74] Le commissaire aux comptes a certifié sans réserve les comptes de la fondation dont les principaux éléments sont retracés ci-dessous (cf. annexe 5).

1.4.1. Charges produits et résultats

[75] Dans la mesure où les dons sont enregistrés dans les produits et les legs dans les produits exceptionnels les produits liés à la générosité publique impactent à la fois le résultat et le résultat exceptionnel.

[76] En 2009, les recettes de l'appel à la générosité publique pour les dons, sont en légère diminution par rapport à 2006.

Tableau 7 : Produits charges et résultat de fonctionnement (K€)

	2006	2007	2008	2009
Produits	32 296	34 167	36 204	37 693
Dons	5 702	5 142	5 168	5 096
Tiers financeurs (prix de journée ASE)	25 650	28 120	29 878	31 833
Charges de fonctionnement	33 934	35 976	36 558	38 829
Résultat de fonctionnement	-1 638	-1 809	-354	-1 136

Source : Comptes

[77] Les legs, comptabilisés dans les produits exceptionnels, sont en augmentation depuis 2007.

¹¹ Les quatre personnes du service des bourses sont des bénévoles.

Tableau 8 : Produits charges et résultat exceptionnels (K€)

	2006	2007	2008	2009
Legs	1126	2437	4476	3608
Produits exceptionnels hors legs	469	74	914	1063
Charges exceptionnelles	605	527	593	322
Résultat exceptionnel	990	1984	4797	4349
Résultat exceptionnel hors legs	-136	-453	321	741

Source : Comptes

- [78] Ce sont eux qui permettent à la fondation d'accroître les ressources tirées de l'appel à la générosité publique.

Tableau 9 : Evolution des recettes liées à la générosité publique (en K€)

	2006	2007	2008	2009	Evolution 2006/2009
Dons	5 702	5 142	5 168	5 096	-10,6 %
Legs	1126	2437	4476	3608	220,4 %
Générosité publique	6 828	7 579	9 644	8 704	27,5 %

Source : Comptes

- [79] Le résultat financier est marqué en 2008 par l'impact de la crise financière, sous réserve du niveau global des taux d'intérêt, l'évolution du portefeuille vers des placements moins risqués conduira sans doute à une érosion du résultat financier.

Tableau 10 : Evolution du résultat financier

	2005	2006	2007	2008	2009
Résultat financier	935	709	1075	-1016	1187

Source : Comptes

- [80] Le résultat global est donc positif et croissant en dépit de la dégradation du résultat financier en 2008. Cette situation traduit le fait que la fondation ne dépense pas la totalité des fonds collectés pour des charges de fonctionnement et accumule ainsi des réserves qui permettent, pour une part, de financer les investissements.

Tableau 11 : Résultat global

	2006	2007	2008	2009
Résultat de fonctionnement (inclut les dons)	-1 638	-1 809	-354	-1 136
Résultat financier	709	1075	-1016	1187
Résultat exceptionnel (inclut les legs)	990	1984	4797	4349
Résultat	61	1 250	3 427	4 400

Source : Comptes

1.4.2. Situation financière

- [81] La situation financière est saine, la fondation dispose d'importants fonds propres et d'un portefeuille de valeurs mobilières de placement d'environ 25 M€.

Tableau 12 : Bilan au 31/12/2009

	K€		K€
Actif immobilisé	27 845	Fonds propres	48 342
Créances de fonctionnement	5 891	Provisions pour risques et charges	431
VMP	25 070	Provisions pour indemnité départ retraite	1 291
Disponibilités	923	Fonds dédiés	329
Charges constatés d'avance	66	Dettes financières	3 081
Actif circulant	31 950	Dettes de fonctionnement courant	1 477
		Dettes relatives au personnel	4 794
		Produits constatés d'avance	51
Total actif	59 794	Total passif	59 794

Source : Comptes MVE

- [82] La mission a par ailleurs procédé à l'analyse de la gestion du portefeuille de valeurs mobilière de placement, qui figure en annexe au présent rapport (cf. annexe 6).

Recommandation n°4 : Revoir les procédures de gestion du portefeuille pour en améliorer la traçabilité et l'appropriation par le conseil d'administration

Réponse de l'organisme :

Nous prenons acte de cette recommandation, dont l'impact est atténué compte tenu de la nouvelle politique de placement sans risque dans laquelle la Fondation s'est engagée depuis 2010.

Observation de la mission :

Vu. Les mesures à prendre pour répondre à la recommandation sont effectivement à adapter au niveau de risque du portefeuille, elles sont néanmoins à mettre en place. Recommandation maintenue.

2. LA COLLECTE DES RESSOURCES AUPRES DU PUBLIC

2.1. La collecte des dons

2.1.1. La stratégie d'appel aux dons

- 2.1.1.1. La stratégie de collecte des dons de la MVE a évolué de manière positive depuis 2007, mais prend insuffisamment en compte les attentes et critiques des donateurs

- [83] La fondation a engagé une réorientation significative de sa stratégie de collecte de dons, à travers une diversification de ses canaux de collecte et une modification du contenu de ses messages à destination des donateurs.

- [84] Depuis 2007, la fondation a progressivement ajouté au mode traditionnel de collecte (mailings papiers et revue de la fondation) les sollicitations des donateurs dans la rue (streetmarketing) et par téléphone (télémarketing).

Graphique 2 : Montant des dons par canal de collecte 2007-2010 (€)

	2007		2008		2009		2010 (provisaires)	
Mailing	3 496 738	67,5 %	3 498 368	66,9 %	3 513 704	68,8 %	3 159 676	62,7 %
Revue et encart	1 525 853	29,4 %	1 443 563	27,6 %	1 226 077	24,0 %	1 228 980	24,4 %
Télémarketing	21 292	0,4 %	4 061	0,1 %	109 976	2,2 %	328 976	6,5 %
Partenariat entreprises	48 000	0,9 %	115 308	2,2 %	122 429	2,4 %	139 295	2,8 %
Internet	25 632	0,5 %	34 842	0,7 %	44 414	0,9 %	95 951	1,9 %
Street Marketing	24 733	0,5 %	69 226	1,3 %	76 545	1,5 %	62 600	1,2 %
Manifestations	40 417	0,8 %	60 764	1,2 %	17 086	0,3 %	20 740	0,4 %
Total	5 182 665		5 226 132		5 110 231		5 036 218	

Source : Données MVE-retraitement Igas

- [85] Malgré les efforts consentis depuis 2007, la part des nouveaux canaux de collecte reste faible (téléphone), voire embryonnaire (Internet, partenariats entreprises).
- [86] La fondation a ouvert aux donateurs la possibilité de faire leurs dons sur internet et mis en place des actions pour les inciter à adopter le mode de prélèvement automatique, avec un succès qui reste pour l'instant modeste.

Tableau 13 : Evolution du nombre de donateurs en prélèvement automatique

	2007	2008	2009
Nombre total de donateurs actifs (0-24 mois)	120 466	120 158	111 768
Nombre de donateurs en prélèvement automatique	1 508	2 688	3 462
% donateurs en prélèvement automatique	1,3 %	2,2 %	3,1 %

Source : MVE

- [87] Le précédent rapport de l'Igas avait souligné les progrès réalisés par le MVE en matière de sobriété des messages adressés aux donateurs. Ces progrès se sont nettement accélérés à partir de 2009, dans le prolongement de la nomination d'un nouveau directeur de la communication et du changement du prestataire chargé de la stratégie marketing.
- [88] La fondation a par ailleurs procédé à partir de 2009 à une exploitation plus fine de la base de données des donateurs, qui lui a permis de mieux adapter le contenu des messages. Elle a notamment instauré des mailings « saisonniers » (présentant de manière ciblée ses actions à l'occasion des vacances, de la rentrée scolaire, de Noël) et développer des messages particuliers à destination de certains publics (grands donateurs, bénéficiaires de la déduction fiscale sur l'ISF).
- [89] Autre élément favorable, le MVE s'est engagé depuis 2010 dans une stratégie de développement de la notoriété de la fondation, en s'appuyant notamment sur le parrainage de personnalités bénéficiant d'une image positive dans le grand public (Marc Lièvremont, sélectionneur de l'équipe de France de rugby et Jean Dujardin, acteur).

- [90] Malgré ces progrès indéniables, on constate que la stratégie de collecte de la fondation prend en compte de manière insuffisante les attentes et les critiques de ses donateurs.
- [91] La stratégie de collecte ne comporte en effet pas d'orientations précises sur le respect des droits des donateurs (modalités d'expression, fréquence maximale de sollicitation, volumétrie des échanges des coordonnées des donateurs avec d'autres associations....).
- [92] En outre, si les réclamations des donateurs (par courrier ou téléphone) sont traitées de manière systématique par le MVE ou son prestataire¹², celles-ci ne font l'objet d'aucune synthèse ou d'analyse approfondie de la part de la direction de la communication de la fondation.
- [93] Les modes d'expressions des donateurs, y compris dans le magazine de la fondation qui leur est systématiquement envoyé, sont en outre très limités. Le courrier des lecteurs figurant dans la revue peut se révéler à cet égard parfois caricatural, en mentionnant par exemple le prélèvement automatique comme solution à un donateur se plaignant d'une sollicitation trop fréquente de la fondation¹³.

Tableau 14 : Fréquence de sollicitation des donateurs actifs (0-24 mois) (2007-2009)

	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Nombre de sollicitations annuelles par donateur (moyenne)	5	5,3	5,3

Source : Données MVE-Oktos – retraitement Igas

Recommandation n°5 : Améliorer les outils de recueil et d'analyse des attentes des donateurs vis-à-vis de la fondation

Réponse de l'organisme :

Une enquête téléphonique a été menée au cours du premier trimestre 2010, elle sera reconduite en 2012. Par ailleurs, plus de 20 000 donateurs sont identifiés dans la base de données comme ne souhaitant recevoir qu'une ou deux sollicitations par ans. Ces demandes spécifiques ont été prises en compte individuellement.

Observation de la mission :

La mise en place d'une enquête téléphonique auprès des donateurs depuis 2010 est un point positif. Le rapport a donc été modifié pour tenir compte des précisions apportées par la fondation.

Cette enquête téléphonique porte cependant uniquement sur l'optimisation des campagnes de mailings de la fondation¹⁴. Elle ne se substitue donc pas à une analyse régulière des attentes et réclamations des donateurs.

Par ailleurs, au-delà du traitement des réclamations individuelles, les droits des donateurs en tant que tels ne sont pas intégrés dans la stratégie de collecte de la fondation. Le conseil d'administration devrait également pouvoir disposer d'une information synthétique sur la fréquence de sollicitation des donateurs.

Sur ce point, la rédaction initiale du rapport est maintenue.

¹² Le prestataire de la fondation gérant la base de données des donateurs réalise également le traitement des courriers, sauf cas particulier (courrier directement envoyé par le donateur à la fondation, demande particulière).

¹³ Magazine grandir ensemble de mars 2009 et juin 2010.

¹⁴ Document MVE : Optimiser l'efficacité de vos mailings dans une démarche commune avec la Poste ; 29 mars 2010.

- [94] L'implication du bureau et de la commission communication dans l'élaboration de la stratégie de collecte est satisfaisante, mais doit encore progresser pour ce qui concerne le conseil d'administration.
- [95] Malgré les progrès effectués par la fondation en matière d'information du conseil d'administration¹⁵, ce dernier ne joue pas, sauf exception, de rôle décisionnel en la matière.
- [96] Il ne dispose pas notamment d'informations précises sur le rendement des différents canaux de collecte, qui lui permettent d'apprécier la pertinence de la stratégie multi-canal engagée par la MVE. Il n'est pas non plus informé, pour les raisons évoquées plus haut, des attentes des donateurs vis-à-vis de la politique de collecte de la fondation.
- [97] La commission communication joue un rôle plus actif dans la stratégie de collecte depuis 2009. La présidente de la commission a ainsi été associée à la sélection des nouveaux prestataires chargés de la collecte. Elle donne également ponctuellement son avis sur les axes et supports de communication. Depuis 2010, la commission communication dispose d'une information régulière sur les produits des dons et legs et sur la mise en œuvre du plan de communication.
- [98] Par définition, le bureau de la fondation aborde moins fréquemment que la commission communication les questions de collecte. Il est cependant systématiquement consulté sur les documents financiers (projection quinquennale, compte d'emploi des ressources,...) et valide les grands axes stratégiques proposés par la direction de la communication.

2.1.1.2. La formalisation de la stratégie de collecte de la fondation s'est accrue de manière notable depuis 2009

- [99] La direction du MVE présente chaque année au conseil d'administration une projection financière à cinq ans réactualisée, qui contient notamment des prévisions de recettes des dons et legs. Le vote annuel du conseil d'administration sur les comptes de la fondation permet également à ce dernier d'avoir une information satisfaisante sur les montants des recettes issues de la générosité publique.
- [100] La direction de la communication dispose également, pour son propre usage, d'un plan de développement qui permet le suivi des campagnes de collecte réalisées par la fondation.
- [101] L'analyse des comptes-rendus des conseils d'administration démontre cependant que la stratégie de collecte ne faisait pas l'objet, jusqu'en 2009, de débats approfondis. Par ailleurs aucun document de fond n'était présenté au conseil d'administration sur la stratégie de collecte, à l'exception de la projection financière qui exposait quelques pistes d'actions.
- [102] Depuis 2009, la direction de la communication élabore désormais un plan de communication annuel, qu'elle présente à la commission communication¹⁶, puis au conseil d'administration. Le plan d'action annuel détaille les actions à mener pour chacun des membres de la direction de la communication, y compris en matière de collecte, en fixant un échéancier. Un plan de notoriété de la fondation, qui détaille les grands axes de communication du MVE, y compris sur le volet collecte, a par ailleurs été élaboré pour l'année 2011.
- [103] La mise en place de ces différents documents (projection quinquennale, plan de développement, plan d'action, plan de notoriété) constitue un progrès certain, qui devrait être poursuivie en élaborant un document de synthèse qui puisse être soumis au conseil d'administration.

¹⁵ Voir Annexe 4

¹⁶ La commission communication est composée de membres de la direction de la fondation et de membres du conseil d'administration.

Recommandation n°6 : Soumettre annuellement au Conseil d'administration un document qui synthétise la stratégie de collecte de la MVE¹⁷

Réponse de l'organisme :

La stratégie de collecte des dons et legs de la Fondation est régulièrement soumise à l'approbation de la Commission communication (constituée de cinq administrateurs, du directeur de la communication et du directeur général) qui agit par délégation du Conseil d'administration. Nous veillerons à ce que les avis et conclusions de cette commission soient repris au moins une fois par an en Conseil d'administration.

Observation de la mission :

C'est bien la délibération du conseil d'administration qui était visée par la recommandation. Vu pour l'accord sur sa mise en œuvre.

2.1.2. Le contenu des messages d'appel à la générosité du public et le rendement des différents canaux de collecte

2.1.2.1. Les campagnes annuelles de publipostage

- [104] Le MVE réalise chaque année un nombre important de campagnes de publipostage (mailings), à destination de donateurs figurant déjà dans la base de la fondation (campagne de fidélisation) ou de nouveaux donateurs potentiels (campagne de recrutement).
- [105] Le contenu des campagnes est défini par la direction de la communication avec l'appui d'une agence de marketing (agence « RMG connect » jusqu'en 2009 puis agence Faircom), qui assure également, via la sous-traitance, l'envoi des mailings aux donateurs potentiels.
- [106] Une partie des mailings sont accompagnés de « cadeaux » (calendrier, bougie, porte-clés, stylo...), dont la valeur, très faible, ne remet pas en cause le caractère désintéressé des sommes versées par les donateurs¹⁸.
- [107] Comme l'ensemble de la stratégie de collecte de la fondation, le contenu des messages des campagnes de publipostage a évolué de manière positive entre 2007 et 2010 (cf. annexe 7).
- [108] Depuis 2009, une part croissante des opérations de publipostage présente de manière relativement objective la situation des enfants placés par l'aide sociale à l'enfance : « *Ils cachent tous un début d'existence difficile. Pour des raisons diverses, toujours pénibles, les juges nous les ont confiés. Maltraitements, négligences ou carences éducatives ont jalonné leurs parcours* »¹⁹.
- [109] Les messages se sont également recentrés sur la présentation des activités de la fondation, dont le contenu est variable selon les campagnes (certaines campagnes étant ciblées sur des actions particulières : actions éducatives, vacances scolaires, fêtes de Noël,...).
- [110] Le mailing de recrutement introduit en 2010 décrit de manière satisfaisante les modalités de prise en charge des enfants (durée moyenne de placement des enfants, présentation de la configuration des établissements, rythme de travail des éducateurs et des travailleurs sociaux).

¹⁷ La stratégie de collecte a vocation à détailler : les principaux axes de communication sur le contenu des messages et la déontologie ; un objectif global de coût de collecte et de recette, par canal de collecte ; la stratégie marketing ; les différents supports d'appel à la générosité publique et le format des campagnes ; les objectifs par population de donateurs (fréquence de sollicitation ; don moyen).

¹⁸ La valeur unitaire de l'échantillon de « cadeaux » envoyés aux donateurs contrôlé par la mission est comprise entre 0,37 € et 0,80 €.

¹⁹ Mailing recrutement « étalon », juin 2010.

- [111] Le contenu des mailings peut toutefois être encore amélioré. En premier lieu, une partie des campagnes de recrutement, qui représente encore près d'un tiers des sollicitations par publipostage, continue à décrire de manière dramatique la situation des enfants accueillis par les établissements : *« Il y a quelques années, l'enfance de Clara s'est arrêtée. Vivant le déchirement de sa famille, les cris, les violences, la peur au quotidien, elle est devenue trop adulte »*²⁰.
- [112] En second lieu, les donateurs disposent souvent d'une information partielle sur l'origine du financement de la fondation. En effet, seule une partie des campagnes de mailings mentionnent explicitement le fait que les activités du MVE sont financées en majorité par des subventions des conseils généraux.

Tableau 15 : Pourcentage des campagnes du MVE mentionnant le financement des conseils généraux

	2007	2008	2009	2010 ²¹
Nombre de campagnes de collecte menées par le MVE	19	17	24	11
Nombre de campagne faisant référence au financement des conseils généraux	14	9	16	5
Taux de couverture	74 %	53 %	67 %	46 %

Source : Igas

- [113] Lorsqu'il est mentionné, le financement des conseils généraux est parfois présenté de manière ambiguë. Jusqu'en 2009, les campagnes de recrutement des donateurs soulignent ainsi que *« les dons constituent un complément indispensable aux financements des conseils généraux »*. Cette affirmation peut paraître contestable au vu de la faible proportion des dons affectés au fonctionnement des établissements (10,6 % en 2009) et de leur faible part dans les ressources des établissements.
- [114] D'autres campagnes mettent en avant *« la diminution des financements des conseils généraux »*, ce qui est contradictoire avec l'augmentation entre 2007 et 2009 de la part des prix de journées dans les dépenses des établissements (qui passent de 90 à 94 %).
- [115] Ce constat rejoint les remarques faites par l'Igas en 2000, qui soulignaient déjà le manque de précision de l'information du donateur sur le financement des conseils généraux. La fondation devrait par conséquent revoir sur ce point le contenu de ses supports de communication.

Recommandation n°7 : Clarifier le rôle des financements des conseils généraux lorsqu'il en est fait mention dans les messages à destination des donateurs

Réponse de l'organisme :

Nous veillerons à clarifier le rôle des financements des conseils généraux lorsque nous en ferons mention.

- [116] Malgré une diminution du nombre de sollicitations, le publipostage reste la première source de collecte des dons de la fondation, avec plus de deux tiers des recettes en 2009.

²⁰ Mailing recrutement « challenger », juin 2010.

²¹ Données provisoires.

Tableau 16 : Montant des dons issus des campagnes de publipostage (2007-2010)

	2007	2008	2009
% des recettes donateurs	67,5 %	66,9 %	68,8 %
Recettes	3 496 738 €	3 498 368 €	3 513 704 €
Nombre de campagnes ²²	15	13	18
Nombre de sollicitations	1 338 460	1 208 754	1 219 932
Nombre de dons	78 108	75 748	76 309

Source : Igas

- [117] Les recettes issues des mailings restent stables entre 2007 et 2009. Néanmoins, si on analyse les campagnes de recrutement et de fidélisation des donateurs, on constate que l'évolution du rendement des mailings, en baisse, est préoccupante.

Tableau 17 : Rendement des campagnes de recrutement de donateurs (2007-2009)

	2007	2008	2009
Nombre de sollicitations	1 004 478	959 347	745 596
Nombre de dons	30 655	27 644	18 765
Taux de retour ²³	3,1 %	2,9 %	2,5 %
Dépenses ²⁴	1 003 262 €	985 200 €	951 858 €
Recettes	957 524 €	885 015 €	607 775 €
Solde	-45 738 €	-100 185 €	-344 083 €
Rendement ²⁵	0,95 €	0,90 €	0,64 €
Don moyen	31 €	32 €	32 €

Source : MVE-retraitement Igas

- [118] Le taux de retour des campagnes de recrutement est en baisse entre 2007 et 2009 et s'accompagne d'une baisse significative du nombre de dons et des recettes issues de la collecte.
- [119] En parallèle, les dépenses de collecte diminuent mais de manière beaucoup plus modérée, ce qui aboutit à une baisse importante du rendement des campagnes. Ainsi, pour 1 € investi dans la collecte, le rendement des campagnes de recrutement passe de 0,95 € à 0,64 € entre 2007 et 2009.

²² Ces campagnes visent des publics différents de sorte que ces chiffres ne traduisent pas le nombre de sollicitations pour un donateur particulier qui figure lui au tableau 12

²³ **Le taux de retour** des campagnes est calculé en faisant le ratio nombre de dons/nombre de sollicitations des donateurs.

²⁴ Les dépenses incluent les dépenses de collecte, de traitement des dons et les frais de personnel.

²⁵ **Le rendement** correspond au ratio recettes/dépenses liées à la collecte. Est indiqué dans le tableau le montant perçu (en €) pour un euro investi dans la collecte.

Tableau 18 : Evolution du rendement des campagnes de fidélisation de donateurs (2007-2009)

	2007	2008	2009
Nombre de sollicitations	333 982	249 407	474 336
Nombre de dons	47 453	48 104	57 544
Taux de retour	14,2 %	19,3 %	12,1 %
Dépenses	410 038 €	497 423 €	717 633 €
Recettes	2 539 214 €	2 613 353 €	2 905 929 €
Solde	2 129 176 €	2 115 930 €	2 188 296 €
Rendement	6,19 €	5,25 €	4,05 €
Don moyen	54 €	54 €	50 €

Source : MVE-retraitement Igas

[120] Le nombre de sollicitations des anciens donateurs du MVE a fortement augmenté entre 2007 et 2009. Il s'agit d'une stratégie délibérée de la fondation qui vise à préserver les recettes des campagnes de fidélisation, qui représentent plus de la moitié des dons.

[121] Les efforts importants consentis par le MVE ont permis une croissance du montant des dons issus des campagnes de fidélisation en 2009. Néanmoins en parallèle les dépenses de collecte augmentent également très fortement en 2009, ce qui entraîne une diminution du rendement des campagnes de fidélisation. Pour 1 € investi, le rendement passe de 6,19 € à 4,05 €.

2.1.2.2. Le journal de la fondation : « *grandir ensemble* »

[122] La fondation MVE envoie quatre fois par an à ses donateurs le magazine de la fondation, intitulé « *grandir ensemble* » avec comme sous-titre « la revue des donateurs ». Cette mention disparaît à partir de juin 2009 pour être remplacé par « le magazine de la fondation MVE ».

[123] Cette revue de 16 pages fait le point sur les activités de la fondation et sert également de support à l'appel aux dons. Depuis mars 2009, le quatrième de couverture n'inclut plus de bon à remplir pour les donateurs mais le magazine est systématiquement accompagné d'un « encart » qui permet au donateur de renouveler son don (bulletin de soutien) ou de passer en prélèvement automatique (bulletin de soutien régulier).

[124] La responsabilité éditoriale du magazine est assurée par un membre de la direction de la communication, mais la fondation sous traite une large partie de la réalisation du magazine à un prestataire, Unedite²⁶.

[125] Sur la base du recensement des thèmes abordés par le magazine entre 2007 et 2010, on constate que le contenu de la revue a évolué de manière positive durant cette période.

[126] La part du magazine décrivant les activités de prise en charge des enfants placés augmente nettement (de 18 à 42 %). En parallèle, la proportion de pages dédiées à l'appel à la générosité publique diminue de manière notable (18 à 13 %).

[127] Par ailleurs, la fondation a fourni un réel effort de vulgarisation des concepts clés de la protection de l'enfance, qui témoigne d'une réorientation progressive de la ligne éditoriale du magazine.

²⁶ Le prestataire assure notamment le conseil éditorial, la rédaction de 5 pages du magazine, la coordination des textes et la réalisation du support.

Tableau 19 : Evolution du contenu de la revue « grandir ensemble »

Thèmes abordés dans le magazine	2007	2008	2009	2010
L'appel aux dons	13,3 %	16,7 %	12,5 %	11,1 %
Les legs	5,0 %	5,0 %	5,8 %	2,2 %
Les partenariats avec les entreprises et les associations	10,8 %	13,3 %	7,5 %	3,3 %
Les activités de prise en charge des enfants placés par l'ASE	18,3 %	25,0 %	30,0 %	42,2 %
La protection enfance	6,7 %	6,7 %	10,0 %	13,3 %
Activités à l'international	3,3 %	0,0 %	6,7 %	4,4 %
Autres activités de la fondation ²⁷	42,5 %	33,3 %	27,5 %	23,3 %

Source : Igas

- [128] La revue comporte de nombreuses photos d'enfants, la plupart du temps fournies par des agences de communication, dont les références sont signalées sur la deuxième page du magazine. En cas d'utilisation de photos d'enfants accueillis dans les établissements, la fondation s'est dotée d'une procédure interne qui garantit le respect de leurs droits à l'image²⁸.
- [129] La revue fait officiellement l'objet d'un abonnement de la part des donateurs, qui amène la fondation à enregistrer dans le CER des recettes liées à ces abonnements, d'un montant significatif (entre 200 000 et 250 000 euros par an).
- [130] La réalité de ces abonnements à la revue est hautement contestable. En effet, selon l'évaluation de la fondation, une très faible proportion (moins de 1 %) des donateurs manifestent explicitement la volonté de s'abonner.
- [131] Par ailleurs, les cahiers des charges produits par le MVE lors de la mise en concurrence de ses prestataires précisent que « *Les donateurs sont automatiquement abonnés à la revue dès lors qu'ils font un don (dans le plan actuel de sollicitation, un don donne droit à quatre revues)*²⁹ ».
- [132] Ces recettes ne sont pas de réels abonnements et doivent donc être reclassées en recettes issues de la générosité du public au sein du CER.

Recommandation n°8 : Mettre en place une procédure qui permette de s'assurer que les donateurs ont exprimé de manière explicite leur souhait de s'abonner au magazine de la fondation

Réponse de l'organisme :

Un bon d'abonnement est envoyé aujourd'hui, et continuera à l'être, avec chaque numéro du magazine Grandir Ensemble.

Observation de la mission :

L'envoi du bon ne permet pas de pallier la pratique de la fondation, fortement contestable, d'abonnement automatique des donateurs, dès lors qu'ils font un don. La rédaction initiale du rapport est maintenue.

Recommandation n°9 : Reclasser les recettes d'abonnement en recettes issues de la générosité publique dans le CER

²⁷ Service des bourses, évènementiel, communication institutionnelle, témoignages, courrier des lecteurs, divers.

²⁸ Procédure du 24/04/08

²⁹ MVE – appel d'offre base de données et fulfillment – janvier 2009.

Réponse de l'organisme :

Ce reclassement a d'ores et déjà été effectué dans le CER arrêté au 31 décembre 2010.

Tableau 20 : Ressources issues de la générosité du public (2007-2009), corrigées IGAS

	2007	2008	2009
Dons manuels non affectés	4 822 458 €	4 883 890 €	4 876 458 €
Correction Igas sur dons manuels non affectés :	+240 341 €	+210 367 €	+214 995 €
Dons manuels affectés	79 553 €	73 665 €	4 283 €
Legs, autres produits sur legs et donations	2 437 391 €	4 476 442 €	3 608 071 €
Autres produits liés à l'appel de la générosité du public : manifestations	40 313 €	58 210 €	14 496 €
Total	7 620 056 €	9 702 574 €	8 718 302 €

Source : MVE- retraitement Igas

- [133] Sur le plan financier, la revue grandir ensemble est une ressource importante puisqu'elle représente la deuxième source de dons (24 % en 2009 et 2010), après les campagnes de publipostage.

Tableau 21 : Rendement de la revue et de son encart d'appel aux dons (2007-2009)

	2007	2008	2009
Nombre de sollicitations	411 322	337 014	293 133
Nombre de dons	28 907	29 706	25 056
Taux de retour	7,0 %	8,8 %	8,5 %
Dépenses	471 097 €	462 488 €	532 809 €
Dépense par sollicitation	1,15 €	1,37€	1,82€
Recettes	1 525 853 €	1 443 563 €	1 226 077 €
Solde	1 054 756 €	981 075 €	693 268 €
Rendement	3,24 €	3,12 €	2,30 €
Don moyen	53 €	49 €	49 €

Source : MVE-retraitement Igas

- [134] Les recettes concernées diminuent de manière significative entre 2007 et 2009, ce qui abouti à une dégradation du rendement de la revue (qui passe de 3,24 € à 2,30 €). En effet, malgré un taux de retour satisfaisant, le montant moyen des dons a baissé alors que les dépenses de confection de la revue se sont accrues.

2.1.2.3. Le télémarketing

- [135] Le MVE a entamé depuis 2007 une diversification de ses modes de collecte de dons. Après un démarrage modeste³⁰, l'activité de télémarketing, sous-traitée à un prestataire (société Qualicontact), couvre désormais à la fois le recrutement et la fidélisation des donateurs.
- [136] La mission n'a pas été en mesure de contrôler directement le contenu des entretiens téléphonique avec les donateurs mais a pu analyser le guide d'entretien utilisé par les téléopérateurs.
- [137] Le contenu du guide d'entretien s'avère satisfaisant :
- la présentation de la situation des enfants accueillis au sein des établissements est satisfaisante (pas de dramatisation à outrance ni d'utilisation d'un champ lexical anxiogène) ;
 - la présentation des activités de la fondation est relativement complète.
- [138] Ces entretiens téléphoniques font l'objet d'un contrôle semestriel par un des membres de la fondation.
- [139] La direction de la communication intervient par ailleurs ponctuellement auprès des salariés du prestataire pour présenter les activités de la fondation et les sensibiliser aux points clé du message à destination des donateurs.
- [140] Sur le plan financier, le télémarketing a connu un développement notable depuis 2009, et constitue désormais le troisième canal en matière de collecte (2,2 % en 2009 et 6,5 % en 2010).

Tableau 22 : Montant des dons issus des campagnes de télémarketing (2007-2010)

	2007	2008	2009	2010 ³¹
% des recettes donateurs	0,4 %	0,1 %	2,2 %	6,5 %
Recettes	21 292 €	4 061 €	109 976 €	328 976 €
Nombre de sollicitations	N/A	N/A	61 000	116 300
Nombre de dons	706	252	4 541	13 678

Source : MVE

Tableau 23 : Rendement des campagnes téléphoniques de recrutement des donateurs (2007-2009)

Téléphone recrutement	2007	2008	2009
Nombre de sollicitations	N/A	N/A	50 000
Nombre de dons	0	0	5753
Dépenses	0 €	0 €	276 885 €
Recettes	0 €	0 €	172 845 €
Solde	0 €	0 €	-104 040 €
Rendement	N/A	N/A	0,62 €
Don moyen	N/A	N/A	30,04 €

Source : MVE-retraitement Igas

- [141] Le solde des campagnes téléphonique de recrutement est négatif (-104 040 € en 2009).

³⁰ En 2007 et 2008, le télémarketing est réservé aux opérations de fidélisations des donateurs.

³¹ Données provisoires.

- [142] Son rendement (0,62 €) est équivalent à celui des opérations de publipostage (0,64 € en 2009).

Tableau 24 : Rendement des campagnes téléphoniques de fidélisation des donateurs (2007-2009)

	2007	2008	2009	2009 (avec PA)
Nombre de sollicitations	N/A	N/A	11 000	11 000
Nombre de dons	706	252	1 583	1 583
Dépenses	24 316 €	23 656 €	49 792 €	49 792 €
Recettes	21 292 €	4 061 €	29 808 €	128 808 €
Solde	-3 024 €	-19 595 €	-19 984 €	79 016 €
Rendement	0,88 €	0,17 €	0,60 €	2,59 €
Don moyen	30 €	16 €	19 €	N/A

Source : MVE-retraitement Igas

- [143] Le rendement des campagnes de fidélisation est également négatif entre 2007 et 2009.
- [144] Ce constat est toutefois à nuancer car une partie des appels téléphoniques permet la transformation de donateurs ponctuels en donateurs réguliers via le passage en prélèvement automatique³². Les gains potentiels ont été évalués à 99 000 € en 2009, ce qui améliore nettement le rendement des campagnes de fidélisation (2,59 €), qui reste cependant inférieur à celui des opérations de publipostage.

Réponse de l'organisme :

La rentabilité des opérations téléphonique de transformation de dons en prélèvement automatique (PA) doit se calculer sur plusieurs exercices (quatre années au minimum). Elle ne peut donc être comparée avec une opération de publipostage donc le rendement se calcule sur une durée plus courte. Le rendement des campagnes de fidélisation (transformation PA) n'est donc évidemment pas négatif comme cela est affirmé dans le paragraphe [143].

Observation de la mission :

Les opérations téléphoniques de transformation de dons en prélèvement automatique n'ont commencé qu'en 2009. Une comparaison du rendement des campagnes de fidélisation sur longue période n'est donc possible qu'hors prélèvement automatique. Ce rendement est bien négatif sur la période 2007-2009. Le rapport prend par ailleurs soins de noter que depuis 2009, le rendement des campagnes de fidélisation, intégrant désormais les prélèvements automatiques, s'est nettement amélioré. La rédaction initiale du rapport est maintenue.

2.1.2.4. Les partenariats avec les entreprises de vente de produits-partage

- [145] Le MVE a conclu avec trois sociétés (Vétir, Léon de Bruxelles, Groupauto)³³ des partenariats de vente de produits-partage³⁴ au profit de la fondation.

³² Le taux de retour de passage des donateurs en prélèvement automatique se situe à 8 % moyenne pour le canal téléphonique, ce qui le situe très nettement au dessus des autres modes de sollicitations.

³³ L'opération avec la société Vétir a eu lieu de 2007 à 2009, l'opération avec Léon de Bruxelles a eu lieu de 2007 à 2010, l'opération avec la société Groupauto s'est déroulée en 2010.

³⁴ Produits partage : vente de certains produits par des commerçants qui mentionnent que tout ou partie du produit de la vente sera reversé à un organisme faisant appel à la générosité publique.

- [146] A l'occasion des fêtes de Noël, les sociétés Vétir et Léon Bruxelles procèdent à la vente de cadeaux de faible valeur (entre 1 et 2 €) auprès de leurs clients dont tout ou partie du produit de la vente est reversé à la fondation. La société Groupauto réalise quant à elle pendant deux mois une animation commerciale en s'engageant à faire un don de 2,5 € à la fondation par batterie de voiture vendue.
- [147] Le montant des dons versés par ces entreprises à la fondation est pour l'instant très modeste, mais leur potentiel de croissance et leur rendement élevé ont convaincu le MVE d'investir sur ce canal, en dédiant à partir de 2011 la moitié d'un poste au sein de la direction de la communication à la promotion de ce mode de collecte.

Tableau 25 : Rendement des partenariats entreprises pour la vente de produits partage
(2007-2009)

	2007	2008	2009
Nombre de sollicitations	N/A	N/A	N/A
Nombre de dons	1	2	2
Dépenses	16 507 €	19 270 €	22 480 €
Recettes	48 000 €	115 308 €	122 429 €
Solde	31 493 €	96 038 €	99 949 €
Rendement	2,91 €	5,98 €	5,45 €
Don moyen	48 000 €	57 654 €	61 215 €

Source : MVE-retraitement Igas

- [148] Sur le plan de l'information des donateurs, on peut relever que les dons versés par les entreprises ne font pas l'objet d'une identification particulière au sein du CER.
- [149] Bien qu'il n'existe pas d'obligations légale ou réglementaire en la matière, le statut fiscal spécifique des dons des entreprises et leur part croissante dans les ressources de la fondation rend souhaitable leur identification dans les documents transmis aux donateurs.

Recommandation n°10 : Identifier au sein du CER ou dans une annexe une catégorie à part pour les dons des entreprises

Réponse de l'organisme :

Une annexe au CER sera mise en place à partir de 2011 et détaillera les dons issus d'entreprises.

2.1.2.5. Les autres canaux de collecte

- [150] En complément aux canaux cités précédemment, la fondation a développé d'autres sources de collecte de dons dont les recettes restent pour l'instant très modestes (entre à 0,3 et 1,5 % du montant total des dons versés en 2009).
- [151] Des campagnes de collecte de rue (Streetmarketing) ont été mises en place en 2007 et 2008 par le biais d'un prestataire spécialisé (ONG Conseil), dans le but de recueillir des dons par prélèvement automatique.

Tableau 26 : Rendement de la collecte de rue (2007-2009)

	2007	2008	2009
Nombre de sollicitations	N/A	N/A	N/A
Nombre de dons	2 518	6 747	7 403
Dépenses	38 329 €	110 963 €	28 174 €
Recettes	24 733 €	69 226 €	76 545 €
Solde	-13 596 €	-41 737 €	48 371 €
Rendement	0,65 €	0,62 €	2,72 €
Don moyen	10 €	10 €	10 €

Source : MVE-retraitement Igas

[152] La réorientation de la stratégie de la fondation en faveur du recrutement de donateurs par téléphone et les résultats relativement médiocres de la collecte de rue, qui lissé sur trois ans est de 0,96 €, ont conduit le MVE à abandonner ce mode de collecte en 2009.

[153] Le MVE organisait également une manifestation dédiée à la collecte de dons, la journée de l'amitié. Le faible volume de recettes généré a conduit le MVE à l'interrompre en 2009.

Tableau 27 : Rendement de la journée de l'amitié (2007-2009)

Journée de l'amitié	2007	2008	2009
Nombre de sollicitations	N/A	N/A	N/A
Nombre de dons	258	396	0
Dépenses	13 372 €	33 435 €	2 498 €
Recettes	22 529 €	34 583 €	0 €
Solde	9 157 €	1 148 €	-2 498 €
Rendement	1,68 €	1,03 €	0 €
Don moyen	87 €	87 €	0 €

Source : MVE-retraitement Igas

[154] Dernier canal utilisé par la fondation pour recueillir des dons, le site internet du MVE a été rénové fin 2007, notamment dans un souci de plus grande visibilité vis-à-vis du donateur.

[155] Il reste cependant essentiellement un outil de communication institutionnelle. L'analyse de la fréquentation montre que la visualisation des pages dédiées aux dons ne représente que 5 % en moyenne de la consultation du site.

[156] Les recettes générées par le canal internet, certes faibles (environ 44 000 € en 2009), sont en nette progression entre 2007 et 2009, leur taux de rendement est élevé, en raison des faibles dépenses de collecte engagées.

Tableau 28 : Rendement du canal internet (2007-2009)

Internet	2007	2008	2009
Nombre de sollicitations	N/A	N/A	N/A
Nombre de dons	349	395	452
Dépenses	3 431 €	3 968 €	5 201 €
Recettes	25 632 €	34 842 €	44 414 €
Solde	22 201 €	30 874 €	39 213 €
Rendement	7,47 €	8,78 €	8,54 €
Don moyen	73 €	88 €	98 € ³⁵

Source : MVE-retraitement Igas

2.1.3. La gestion de la collecte des dons

[157] La collecte des dons, largement externalisée, représente une part importante du budget de la direction de la communication du MVE.

[158] La direction de la communication de la fondation était à la date du contrôle composée de cinq personnes (4,5 équivalents temps plein) :

- le directeur de la communication, en poste depuis la fin de l'année 2008 ;
- deux chargées de mission essentiellement chargées de la communication institutionnelle et de la collecte de fonds ;
- une chargée de mission à temps partiel, plus spécifiquement dédiée à la communication institutionnelle et à l'élaboration du magazine de la fondation ;
- un chargé de mission recruté en 2011 dédié au site internet et au parrainage d'entreprise.

[159] Environ la moitié du temps de travail du personnel de la direction est consacré à la collecte, pour une masse salariale à peu près constante.

[160] Sur le plan financier, entre 2007 et 2009, le budget de la collecte des dons représente une part très importante (plus de 80 %) des dépenses de la direction de la communication.

Tableau 29 : Ventilation des dépenses de la direction de la communication

	2007	2008	2009
Collecte de dons	85,6 %	81,6 %	83,5 %
Collecte des legs et libéralités	3,9 %	4,1 %	5,7 %
Communication institutionnelle	10,5 %	14,3 %	8,5 %
Missions sociales	0,0 %	0,0 %	2,3 %
Total	2 369 183 €	2 691 323 €	3 159 931 €

Source : MVE-retraitement Igas

[161] En valeur absolue, les dépenses de collecte augmentent fortement entre 2007 et 2009 (plus de 30 %).

³⁵ Le montant du don moyen web est issu des données marketing fournies par la fondation. Si l'on exploite les données comptables, le don moyen est d'un montant sensiblement inférieur (33 €).

Tableau 30 : Composition des dépenses de collecte de la fondation (€)

	2007	2008	2009
Achats	1 681 851	1 824 867	2 245 200
Services extérieurs	167 675	158 671	184 629
Rémunérations	166 997	193 769	186 232
charges financières	11 501	19 372	22 966
Total	2 028 024	2 196 679	2 639 026

Source : MVE-retraitement Igas

- [162] Cette augmentation est liée en partie à la croissance des achats de prestations de la direction de la communication en 2009, et plus particulièrement des dépenses de télémarketing.
- [163] Le MVE a procédé, au cours de l'année 2009, à une mise en concurrence de ses principaux prestataires de communication (agence de marketing, réalisation du magazine de la fondation, gestionnaire de la base de données), conformément aux recommandations de 2005 du comité de la charte.
- [164] Cette mise en concurrence des prestataires, formalisée dans le cadre d'appels d'offres, constitue un progrès certain en matière de gestion des achats de la fondation.
- [165] Toutefois le prestataire de télémarketing, Qualicontact, n'a pas été soumis à une procédure de mise en concurrence, malgré un budget annuel supérieur à 200 000 euros en 2009.

Recommandation n°11 : Procéder dans les meilleurs délais à un appel d'offre sur les prestations de télémarketing

Réponse de l'organisme :

Un appel d'offre sur les prestations de télémarketing sera mis en place d'ici deux ans.

- [166] Les procédures de gestion des dons et les outils de pilotage sont globalement satisfaisants
- [167] La gestion opérationnelle de la collecte des dons est sous-traitée à un prestataire³⁶, qui assure également la gestion de la base de données des donateurs. Le prestataire gère la collecte des fonds, leur remise en banque et l'édition des reçus fiscaux.
- [168] La fondation procède très ponctuellement à la réception de dons et à l'émission de reçus fiscaux, lorsque ceux-ci, remis directement à la fondation ou aux établissements, font l'objet d'un enregistrement spécifique en « dons exceptionnels ».
- [169] Sur le plan du contrôle interne, le MVE a fourni un effort important de formalisation des procédures. Le contrat qui le lie à la société gestionnaire de la base de données, SAFIG, encadre précisément le dispositif de collecte et les modalités d'accès à la base. La fondation s'est par ailleurs dotée d'une procédure interne³⁷ lorsqu'elle perçoit directement des dons.
- [170] Le commissaire aux comptes de la fondation a réalisé un audit du traitement des dons en avril 2010 et n'a pas relevé d'anomalies significatives³⁸.
- [171] Les rapprochements entre les états comptables du gestionnaire de la base de données et ceux de la fondation peuvent néanmoins être améliorés. En effet, les rapprochements infra-annuels ont lieu à une périodicité très irrégulière, ce qui constitue une zone de risque en matière de contrôle interne.

³⁶ Société EDI informatique jusqu'au 31 juillet 2009 et société SAFIG Dataway depuis lors.

³⁷ Procédure d'août 2009.

³⁸ Le rapport du commissaire aux comptes préconise la mise en place de procédures spécifiques pour l'émission des reçus fiscaux (notamment par le siège) et l'encaissement de dons dépassant un certain seuil.

Recommandation n°12 : Mettre en place un rapprochement régulier des états du prestataire gestionnaire de la base de données et de la comptabilité de la fondation MVE

Réponse de l'organisme :

Le rapprochement interne sera effectué tous les mois.

- [172] La direction de la communication dispose de tableaux de bord de suivi de la collecte à échéances régulières (journalière et hebdomadaire) qui lui permettent d'avoir une vision précise du montant des dons perçus par la fondation.
- [173] Elle dispose également d'un suivi hebdomadaire et mensuel des campagnes de marketing, qui lui permet d'identifier le rendement de chacune de ses campagnes.
- [174] Enfin elle reçoit mensuellement une extraction de la base donateurs, qui fournit les principales caractéristiques des dons versés (nombre de dons par an, répartition géographique...).
- [175] L'ensemble de ces tableaux de bord permet un suivi relativement satisfaisant de la collecte. Les outils de pilotage de la fondation n'intègrent toutefois pas dans le calcul du rendement des campagnes marketing les dépenses supportées par la direction de la communication, ce qui aboutit à minorer le coût réel de ses outils de collecte.

Recommandation n°13 : Mettre en place un calcul du rendement en coûts complets de l'ensemble des canaux de collecte de la fondation

Réponse de l'organisme :

Le respect de cette recommandation nécessite un travail de fonds sur la répartition des charges internes. Une approche des coûts complets par canal sera mise en place en 2012.

- [176] Par ailleurs sur longue période, la reconstitution des données de base (nombre de dons, nombre de donateurs, montants collectés) selon différentes catégories (type de campagne, dons supérieurs à 5000 €, prélèvement automatique...) reste difficile et sujette à caution. La mission, avec l'aide des services de la MVE, a dû réaliser d'importants travaux sur la base de données pour fiabiliser, de manière ponctuelle, ces données.
- [177] En outre, le MVE n'a jusqu'à présent pas utilisé sa faculté de contrôle des prestations réalisées par la société SAFIG. Elle ne réalise notamment pas d'extraction directe de la base de données et est donc tributaire des requêtes effectuées par le prestataire.

Recommandation n°14 : Instituer un contrôle annuel de la fiabilité de la base de données gérée par le prestataire

Réponse de l'organisme :

Une procédure est en cours de mise en place sur la base des travaux effectués au cours de la mission de contrôle.

- [178] Le fichier donateur du MVE a fait l'objet de déclarations régulières auprès de la Commission Nationale Informatique et des Libertés (CNIL). La fondation n'a toutefois pas été en mesure de fournir de copie de sa déclaration pour l'année 2008. Il s'agit cependant, selon toute probabilité, d'un défaut d'archivage interne et non d'une absence de déclaration.
- [179] Le MVE procède à un volume important d'échanges de coordonnées des donateurs avec d'autres associations (environ 500 000 annuels entre 2007 et 2009), ce qui représente une source de recrutement de première importance.
- [180] Entre 2007 et 2009, la mention CNIL informant les donateurs qu'ils peuvent s'opposer à la transmission de leurs coordonnées personnelles est présente sur les documents de communication de la fondation, mais s'avère peu lisible. Ce manque de lisibilité contribue probablement au très faible taux (0,01 %) de donateurs s'opposant à la transmission de leurs coordonnées personnelles.

- [181] La visibilité de la mention CNIL sur les supports de communication a néanmoins sensiblement progressé en 2010. En outre, la fondation a adopté de manière systématique la solution préconisée par la CNIL, consistant à apposer sur les bulletins de dons une case à cocher permettant au donateur d'exprimer son opposition à l'échange de ses coordonnées personnelles (cf. annexe 8).

2.2. La collecte des legs et autres libéralités

2.2.1. La stratégie de collecte

- [182] Compte-tenu de la part croissante des recettes issues des legs, le bureau de la fondation a souhaité en 2007³⁹ que le MVE se dote d'une stratégie dans ce domaine. Cette volonté affichée par les instances dirigeantes de la fondation n'a pour l'instant pas été suivie d'effet⁴⁰.
- [183] Le MVE ne dispose donc pas à ce jour de stratégie spécifique en matière de collecte des legs et autres libéralités, qui est intégrée dans la politique générale de communication à destination des donateurs.
- [184] La collecte de legs se fonde donc essentiellement sur les donateurs du MVE, qui représentent en moyenne 83 % des testateurs.
- [185] Le conseil d'administration est régulièrement informé des legs et autres libéralités acceptés par la fondation. A chaque réunion du conseil, ce dernier se prononce explicitement pour l'acceptation ou le refus des donations. Les membres du conseil d'administration disposent ainsi d'une information satisfaisante sur le contenu des legs et autres libéralités.
- [186] L'information du conseil d'administration, et indirectement des testateurs potentiels, pourrait cependant être améliorée si la stratégie de collecte des legs de la fondation faisait l'objet d'une formalisation.

Recommandation n°15 : Formaliser dans un document la stratégie de la fondation MVE en matière de collecte des legs pour validation par les instances dirigeantes de la fondation

Réponse de l'organisme :

La stratégie de collecte des dons et legs de la Fondation est régulièrement soumise à l'approbation de la Commission communication (constituée de cinq administrateurs, du directeur de la communication et du directeur général) qui agit par délégation du Conseil d'administration. Nous veillerons à ce que les avis et conclusions de cette commission soient repris au moins une fois par an en Conseil d'administration.

Observation de la mission :

La recommandation va au-delà de ce point et porte sur la rédaction d'un document stratégique donc valable plusieurs années et pour un champ élargi aux legs. Recommandation maintenue.

2.2.2. Les canaux de collecte

- [187] La revue « *grandir ensemble* » envoyée aux donateurs constitue à ce jour le principal canal de collecte des legs de la fondation, puisqu'elle comprend très fréquemment une présentation du service des legs du MVE.
- [188] Le site internet de la fondation inclut également une page dédiée aux legs, avec une brochure accessible en téléchargement. Depuis 2009, certains des mailings à destination des donateurs comportent une case à cocher pour recevoir cette documentation.

³⁹ Compte-rendu du bureau du 25 septembre 2007.

⁴⁰ Les salariés en charge des legs ont élaboré en 2009 un projet de stratégie de collecte de legs, donations et assurance-vie qui n'a pas été validé par la direction de la communication.

- [189] Le contenu de la brochure n'appelle pas d'observations. En effet, la présentation de la situation des enfants est sobre, la description des activités de la fondation relativement complète, de même que la présentation du cadre juridique de la procédure de donation.
- [190] En complément de ces canaux, le MVE procède chaque année à l'achat d'encarts publicitaires dans les magazines et annuaires notariaux⁴¹, pour un budget annuel moyen de 27 K€.

2.2.3. La gestion des legs et autres libéralités

- [191] La collecte des legs est assurée en interne par une « responsable legs » titulaire du diplôme de notaire et salariée à mi-temps, qui dépend hiérarchiquement de la direction des finances, mais travaille au quotidien avec la direction de la communication.
- [192] La responsable legs gère l'ensemble des contacts avec les notaires des testateurs et fait réaliser par un tiers (commissaire priseur, notaire ou agences immobilière) une évaluation des biens meubles et immeubles concernés.
- [193] La précédente mission de l'Igas avait pointé un défaut de formalisation de la procédure de collecte des legs et donations. Cette formalisation a très nettement progressé depuis 2001.
- [194] La collecte des legs est encadrée depuis 2007 par une procédure exhaustive, qui détaille précisément les étapes de traitement des legs et autres libéralités.
- [195] La fondation a fait auditer cette procédure par un cabinet externe⁴² en avril 2010, qui conclut à la maîtrise globale des zones à risque, hormis sur les points suivants qui méritent d'être examinés par la fondation⁴³ :
- absence de séparation des tâches pour la réception des règlements des notaires ;
 - la fiche de suivi des dossiers de legs prévue par la procédure qualité n'est pas élaborée de manière systématique.
- [196] En ce qui concerne les outils de pilotage, la fondation dispose de tableaux de bord de suivi des legs, donations et assurance-vie qui fournissent un niveau d'information satisfaisant et qui n'appellent pas de remarques particulières.

2.3. L'évolution des ressources issues de la collecte

- [197] La mission a procédé à une analyse des recettes des dons et legs, en intégrant les corrections opérées au compte d'emploi des ressources.
- [198] En l'espèce, les modifications apportées aux ressources issues des dons ne modifient pas de manière significative les appréciations sur le flux annuel des recettes de la fondation.
- [199] Il convient néanmoins de souligner le risque à moyen terme de dégradation de ces ressources, liée à une baisse significative du nombre de donateurs depuis 2007.
- [200] A court terme, le risque induit par la diminution des recettes de dons de la fondation reste toutefois très modéré, notamment grâce à une augmentation de recettes issues des legs et autres libéralités. En outre, la fondation a accumulé, début 2009, un montant très important de ressources non consommées issues de la générosité publique, qui témoigne de l'importance de ses marges de manœuvre financières.

⁴¹ Magazine conseil des notaires, annuaire du notariat, guide des dons, legs et donations, semaine juridique du notariat, mémo testament et legs.

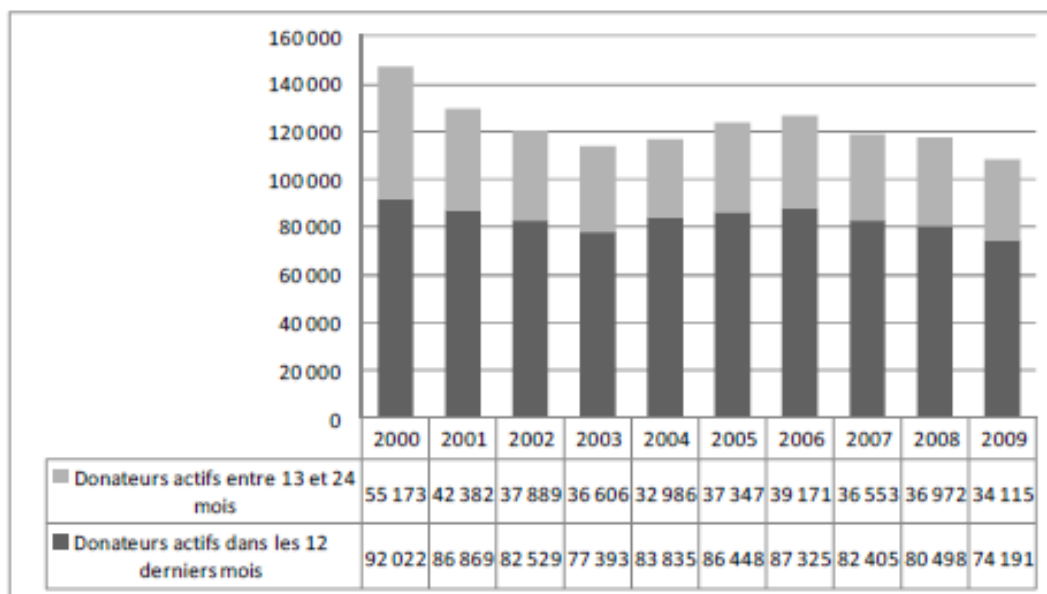
⁴² Cabinet LJA.

⁴³ En réponse aux remarques orales de la mission, la fondation a déjà renforcé ses procédures en ce sens.

2.3.1. L'évolution des recettes issues des dons

[201] Sur longue période, le nombre de donateurs actifs⁴⁴ de la fondation diminue fortement entre 2000-2009 (-26 %).

Graphique 3 : Evolution du nombre de donateurs actifs⁴⁵ de la fondation MVE (2000-2009)



Source : MVE-extraction SAFIG

[202] La diminution du nombre de donateurs actifs est liée à deux tendances cumulatives : d'une part une difficulté accrue de recrutement de nouveaux donateurs, d'autre part une augmentation du nombre de donateurs « sortants » qui deviennent inactifs et qui ne versent plus de dons.

Tableau 31 : Evolution du nombre de nouveaux donateurs et de donateurs sortants (2004-2009)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nouveaux donateurs	19 422	23 543	25 643	16 920	17 963	12 961
Anciens donateurs réactivés	6 008	6 967	6 075	7 945	10 075	9 217
Donateurs sortants (inactifs)	27 160	26 291	29 784	29 907	31 726	31 362
Solde	-1 730	4 219	1 934	-5 042	-3 688	-9 184

Source : Données MVE-Oktos

[203] Les besoins annuels en recrutement de la fondation se situent désormais structurellement au dessus des 30 000 donateurs, ce qui est relativement élevé si l'on considère le nombre de donateurs actifs sur l'année (74 191 en 2009).

[204] Cette diminution du nombre de donateurs ne s'accompagne pas, de prime abord, par une diminution du nombre de dons perçus par la MVE.

⁴⁴ Les donateurs actifs sont ceux ayant effectués un don au bénéfice de la fondation dans les 24 derniers mois.

⁴⁵ Hors donateurs en prélèvement automatique.

- [205] Cette stabilité correspond en grande partie à une modification du mode de prélèvement des dons. Une part croissante des donateurs accepte en effet de passer du don ponctuel au prélèvement automatique mensuel, ce qui entraîne une augmentation mécanique du nombre de dons ; si cette substitution ralentit ou s'arrête, la diminution du nombre de donateurs aura alors un impact sur le nombre de dons.

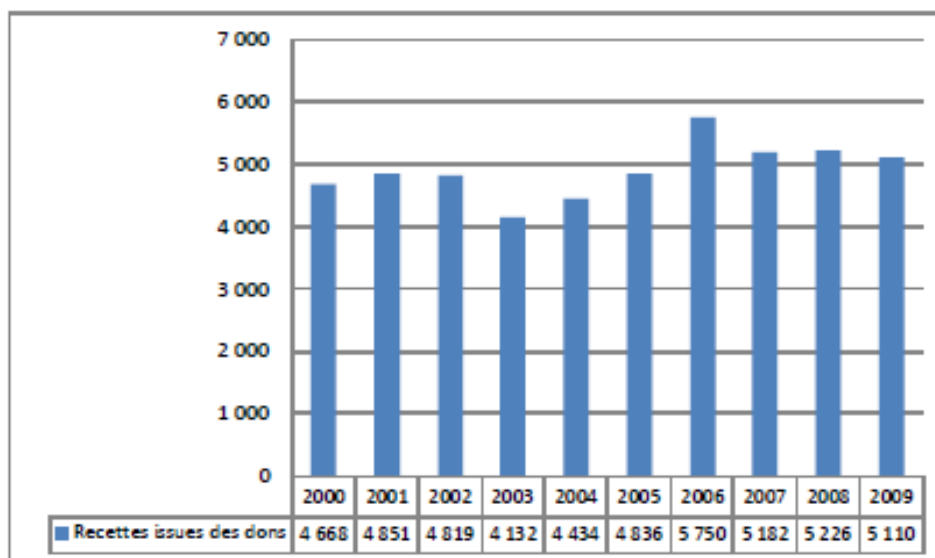
Tableau 32 : Evolution du nombre de dons (2004-2009)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Nombre de dons total	102 975	107 042	112 528	111 089	113 338	113 764
Nombre de dons ponctuels	99 255	103 047	106 114	100 455	94 943	87 514
Nombre de dons en prélèvement automatique	3 720	3 995	6 414	10 634	18 395	26 250
% dons en prélèvement automatique (nombre)	3,6 %	3,7 %	5,7 %	9,6 %	16,2 %	20,4 %

Source : MVE-extraction SAFIG-retraitement Igas

- [206] Au global, la diminution du nombre de donateurs s'est traduite par une baisse des recettes issues des dons à partir de 2007, qui reste toutefois modérée. Les données provisoires disponibles pour 2010 confirment cependant la tendance initiée en 2006, avec un montant des dons collectés légèrement inférieur à 2009 (5 036 K€).
- [207] Le risque de dégradation, à terme, des ressources issues de la générosité publique a été identifié par le MVE, ce qui a justifié en partie la réorientation de sa stratégie de collecte.
- [208] Plusieurs pistes d'amélioration des recettes de la fondation sont ainsi en cours d'étude par la direction de la communication de la fondation (approfondissement du ciblage des donateurs, amélioration du taux de prélèvement automatique,...) qui devraient s'intégrer dans une stratégie de communication touchant un public plus large à partir de 2011.

Graphique 4 : Evolution des recettes issues des dons (en K €)

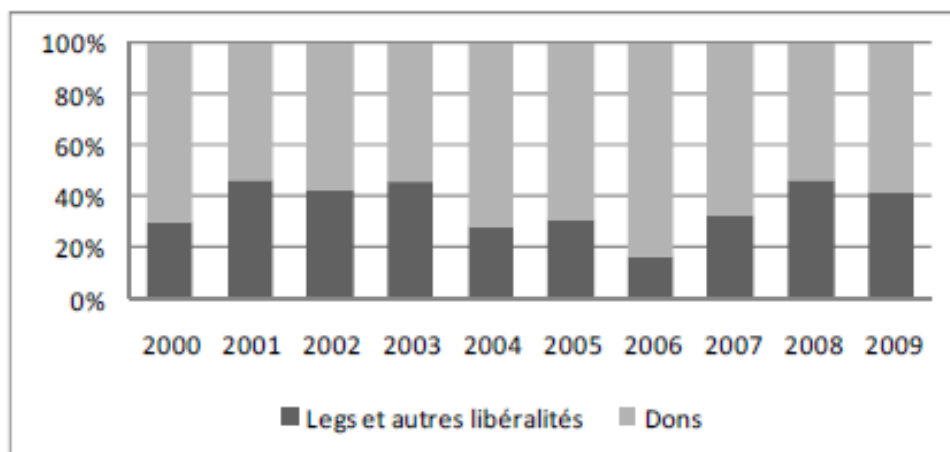


Source : MVE-retraitement Igas

2.3.2. L'évolution des recettes issues des legs et autres libéralités

[209] Les legs et autres libéralités représentent une part significative mais fluctuante des ressources issues de la générosité du publique, comprise entre 16 et 47 % selon les années.

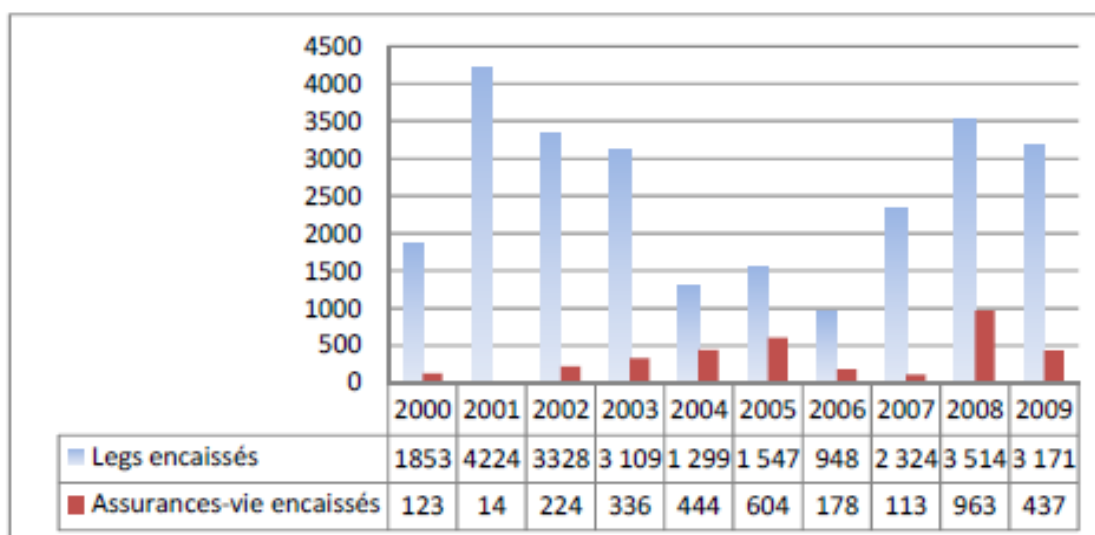
Graphique 5 : Répartition des recettes issues de la générosité publique (2000-2009) (en %)



Source : MVE-retraitement Igas

[210] Ces recettes sont par nature soumises à de fortes variations qui ne permettent pas de dégager une tendance nette dans l'évolution des ressources. On constate cependant une augmentation des legs depuis 2007 et une croissance importante de la part des assurances-vie en 2008 et 2009.

Graphique 6 : Evolution des legs et assurances-vie encaissés (en K €)



Source : MVE-retraitement Igas

3. LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

3.1. Les méthodes d'élaboration

- [211] Le compte emploi-ressources est établi par ventilation de l'ensemble des comptes, certifiés sans réserve par le commissaire aux comptes. Les procédures sont claires et s'appuient sur des documents justificatifs du passage entre la comptabilité générale, la comptabilité analytique et le CER.
- [212] La mission a donc considéré que la comptabilité était une base fiable et a, sauf exceptions, limité ses contrôles aux tableaux de passage des comptes au CER.
- [213] Pour les ressources, le passage n'appelle pas d'observations particulières. On constate toutefois que le traitement des résultats de la SCI IVE a conduit avant 2006, pour des montants modestes (50 K€ par an), à surestimer le financement des établissements par la générosité publique et, en 2006, à ne pas comptabiliser 716 K€ de ressources au CER (cf. annexe 13).
- [214] Pour les emplois, le passage se fait par une série de tableaux Excel ® alimentés par une extraction du logiciel comptable.
- [215] Des tableaux documentant de manière précise l'établissement des CER ont pu être fournis, à l'exception du calcul du T1 (report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice).
- [216] Son mode de calcul n'a pu être clairement documenté par la fondation qu'après relance par la mission.
- [217] La mise en place en 2010 d'une comptabilité analytique qui prévoit pour chaque écriture un code d'imputation rendant compte de l'affectation des dépenses à la générosité publique, est de nature à modifier les méthodes d'élaboration du CER.

3.2. En 2009, le coût de la collecte est de 51,6 % pour les dons 5,0 % pour les legs et 32,3 % du total des sommes collectées

- [218] Le ratio coût de collecte des fonds/ressources issues de la générosité publique a augmenté de manière significative entre 2007 et 2009, pour se situer à près d'un tiers des sommes collectées en 2009.

Tableau 33 : Evolution du coût de la collecte des fonds issus de la générosité du public (2007-2009)

	2007	2008	2009
Coûts de collecte des fonds	2 119 584 €	2 306 172 €	2 818 939 €
Ressources issues de la générosité publique	7 620 056 €	9 702 574 €	8 718 302 €
Ratio coûts de collecte/ressources issues de la générosité publique	27,8 %	23,8 %	32,3 %

Source : MVE-retraitement Igas

- [219] Cette augmentation, due à la croissance importante des coûts de collecte des fonds en 2009, doit cependant être interprétée avec précaution. Ce ratio dépend en effet fortement du montant des legs, qui varie dans des proportions importantes chaque année.

- [220] S'agissant des legs, la croissance importante des frais de collecte enregistrée en 2009, n'est pas significative car liée à une augmentation ponctuelle des charges financières. Par ailleurs, le caractère très fluctuant des recettes issues des legs et leur nature même amoindrissent la portée du calcul du coût de ce type de collecte, qui est structurellement faible.

Tableau 34 : Evolution du coût de la collecte des legs et autres libéralités (2007-2009)

	2007	2008	2009
Frais de collecte des legs et libéralités	91 560 €	109 512 €	179 913 €
Ressources issues des legs et libéralités	2 437 391 €	4 476 442 €	3 608 071 €
Ratio coûts de collecte/ressources issues des legs et autres libéralités	3,8 %	2,4 %	5,0 %

Source : MVE-retraitement Igas

- [221] Pour ce qui concerne les dons, la mission a constaté sur la période 2007-2009 une augmentation importante des coûts de collecte, qui passent de 39,1 à 51,6 %.

Tableau 35 : Evolution du coût de la collecte des dons (2007-2009)

	2007	2008	2009
Frais de collecte des dons	2 028 024 €	2 196 679 €	2 639 026 €
Ressources issues des dons	5 182 665 €	5 226 132 €	5 110 232 €
Ratio coûts de collecte/ressources issues de la générosité publique	39,1 %	42,0 %	51,6 %

Source : MVE-retraitement Igas

- [222] Cette évolution est liée principalement à l'augmentation des dépenses de collecte, particulièrement sensible en 2009, qui s'avère préoccupante si l'on considère la baisse de la rentabilité des principaux canaux de collecte de la fondation.

Tableau 36 : Niveau et évolution de la rentabilité de la collecte par mode⁴⁶

		2007	2008	2009
Publipostage	Recrutement	0,95 €	0,90 €	0,64 €
	Fidélisation	6,19 €	5,25 €	4,05 €
	Revue	3,24 €	3,12 €	2,30 €
Téléphone	Recrutement			0,29 €
	Fidélisation	0,88 €	0,17 €	0,60 €
Autres modes de collecte	Produit partage	2,91 €	5,98 €	5,45 €
	Collecte de rue	0,65 €	0,62 €	2,72 €
	Internet	7,47 €	8,78 €	8,54 €
	Manifestations	1,68 €	1,03 €	0 €

Source : IGAS

- [223] Les données provisoires pour 2010 font toutefois état d'une tendance à la diminution des dépenses de collecte, qui permettrait à la fondation de retrouver un coût de collecte proche de celui constaté en 2007.

⁴⁶ Recettes sur dépenses soit nombre d'euros collectés pour 1 € de dépenses de collecte

- [224] En tout état de cause, compte-tenu des ambitions affichées par le MVE de renforcer sa communication à l'égard des donateurs, le coût de la collecte des dons doit faire l'objet d'une attention soutenue de la part du conseil d'administration de la fondation et notamment du commissaire du gouvernement.

3.3. Le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au début de l'année 2009 (T1) est calculé selon une méthode qui conduit à le sous estimer

- [225] En application de la réglementation, la fondation MVE, a calculé pour la première fois en 2009 le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'année (dit T1) (cf. annexe 9).

3.3.1. L'association MVE apporte début 2006 à la fondation MVE 11,9 M€ de fonds collectés auprès du public non dépensés

- [226] En 2006, l'association MVE a apporté à la fondation MVE 11,9 M€ correspondant à des fonds collectes non dépensés : 27,2 M€ de « fonds propres » dont est déduit l'actif net que ces « fonds propres » ont servi à financer, soit 15,3 M€.
- [227] Ce mode de calcul valide le fait que, pendant son existence, l'association MVE a utilisé 15,3 M€ de dons pour constituer un actif, c'est-à-dire en pratique a utilisé les sommes collectées pour la construction ou le gros entretien des villages.

3.3.2. La méthode de calcul du T1 retenue par le MVE est contestable

- [228] Le règlement 2008-12 du comité de la réglementation comptable prévoit des dispositions pour déterminer, lors de la mise en place du nouveau CER, le solde au début d'exercice des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées, dénommé « T1 ». Deux méthodes de calcul du T1 sont prévues par les textes, tels que rappelés ci-dessous.

Dispositions du règlement 2008-12

Lors du premier exercice d'application (...), le montant des ressources collectées auprès du public et non affectées sera égal au solde des comptes de réserve disponibles collectées auprès du public, composés notamment des reports à nouveau et des réserves autres que les réserves réglementées, provenant des ressources collectées auprès du public sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables, lorsque celle-ci est significative, des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Lorsque l'historique de ces opérations ne sera pas disponible, il est convenu par mesure de simplification que le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au début du premier exercice d'application sera reconstitué à partir du pourcentage moyen, sur les trois derniers exercices, des ressources non affectées collectées auprès du public par rapport à l'ensemble des ressources constatées, correction faite des versements exceptionnels. Ce pourcentage moyen sera alors appliqué au total des fonds associatifs, augmenté des emprunts ayant financé les immobilisations et diminué de l'ensemble des valeurs nettes comptables des immobilisations figurant au bilan à l'ouverture du premier exercice d'application.

Source : Règlement 2008-12

- [229] Ces modalités signifient que la deuxième méthode n'est pas celle de référence et qu'elle ne peut être utilisée que lorsque l'historique des opérations n'est pas disponible, c'est-à-dire ne peut être reconstitué.

- [230] Les modes de calcul du T1 ont été abordés lors des CA du 15 décembre 2009 et du 16 février 2010 et le CER définitif a été arrêté par le conseil du 15 juin 2010. Les estimations faites selon la première méthode (16,3 M€ en 2008) étaient très supérieures à celles faites selon la seconde (4,3 M€).
- [231] Le procès verbal du CA du 16/2/2010 indique que « *Concernant le mode de calcul du stock de départ, compte tenu de la tendance constatée tendant à interpréter le règlement au sens strict et à l'application de la deuxième méthode, et en l'absence de consensus de place, le conseil d'administration opte pour la deuxième méthode prévue au règlement du nouveau CER* ».
- [232] Au plan réglementaire on notera que la deuxième méthode ne peut-être retenue que lorsqu'il n'est pas possible de reprendre l'historique. Le procès verbal ne reprend pas cette raison et les motivations reprises ci-dessus sont loin d'être claires, en particulier le fait que « *l'interprétation du règlement au sens strict* » conduise à choisir la seconde méthode et non la première.
- [233] La mission n'a pas obtenu d'explication précise du commissaire aux comptes qui a considéré que dès lors que le conseil d'administration s'était prononcé de manière régulière sur les modalités de calcul du T1, la fondation était fondée à appliquer la seconde méthode par défaut.
- [234] Dans les documents qui nous ont été fournis, la fondation explique les limites de son calcul selon la première méthode en indiquant « *En effet, il ne nous aurait pas été possible de remonter à l'origine de l'ensemble des fonds propres MVE et SALVE. En d'autres termes de reconstituer des CER depuis l'origine de ces structures* ». « *Devant les approximations nécessaires au calcul du T1 selon la première méthode et compte tenu de l'impossibilité de l'appliquer dans son intégralité, le calcul du T1 a été présenté selon la seconde méthode* ».
- [235] Or la fondation est, de ce point de vue, dans une situation particulière : elle n'existe sous cette forme que depuis 2006. Pour calculer le T1 elle peut donc évaluer le montant de l'apport de ressources tirées de la générosité publique et non consommées de l'association MVE et reconstituer l'historique sur la période 2006-2008, soit trois ans de sa propre activité en la forme juridique d'une fondation. L'utilisation de la première méthode est donc possible.
- [236] Le calcul fait selon ce principe du montant du T1 au début de l'exercice 2009 aboutit à une somme de plus cohérente avec le montant de l'apport de 11,9 M€ fait au début 2006 et de 30 % supérieure au montant retenu par la fondation (4,9 M€).

Tableau 37 : Evolution du T1 entre 2006 et 2009.

	2006	2007	2008	2009
Non consommé début exercice		10 060	8 760	6 560
Apport MVE	11 900			
Excédent exercice	60	1 250	3 800	
Acquisitions	1 900	2 550	6 000	
Consommation nette	1 840	1300	2200	
Non consommé en fin exercice	10 060	8 760	6 560	

Source : Calcul IGAS

- [237] L'écart entre le résultat de ce mode de calcul et celui obtenu par la fondation souligne que le choix opéré par le conseil d'administration n'est pas neutre et conduit à minorer l'importance des fonds issus de la générosité publique collectés et non consommés.
- [238] La mission recommande à la fondation de revoir le calcul du T1 fait pour 2009, et donc le CER de cet exercice, sous le contrôle de son commissaire aux comptes.

Recommandation n°16 : Calculer le T1 de l'année 2009 selon la méthode préconisée par l'IGAS et revoir sur ce point le CER de cet exercice

Réponse de l'organisme :

Le calcul du T1 de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 a été revu conformément aux recommandations de l'IGAS.

3.4. Un examen poste par poste des emplois qui conduit, en 2009, à des reclassements

[239] L'analyse du passage de la comptabilité au CER figure à l'annexe 10. On constate, pour l'essentiel en 2009, des modifications des règles d'imputation des emplois qui s'avèrent pour la plupart non justifiées.

[240] Ces modifications ont pour conséquence d'accroître indûment le montant des emplois consacrés aux missions sociales :

- En incluant dans les emplois des établissements la totalité des frais de communication institutionnelle de l'association, pour un montant total de 232 K€.
- En imputant au titre de la promotion et de la protection de l'enfance 208 K€ soit 75 % du coût du site internet et 90 % de la revue « grandir ensemble ». or ces sommes ne correspondent pas, pour l'essentiel, à des missions sociales mais à des frais de fonctionnement.

[241] Sur l'ensemble de la période le classement des dépenses liées au magazine de la fondation dans les frais d'information et de communication n'est pas justifié. Les destinataires du magazine sont en effet massivement des donateurs (à 99 %). Par ailleurs, l'appel aux dons se retrouve systématiquement dans le contenu éditorial du magazine, ainsi que dans l'encart spécifique qui l'accompagne.

[242] Malgré l'évolution significative du contenu du magazine en 2009, les dépenses afférentes doivent donc être classées dans les frais de collecte. Cependant pour tenir compte de l'évolution positive de la ligne éditoriale du magazine, une affectation de 10 % des dépenses concernées à la mission sociale de protection de l'enfance peut être retenue. Les frais de magazine sont par conséquent inclus dans les frais d'appel dons et legs à 100 % pour 2007 et 2008 et 90 % en 2009.

Réponse de l'organisme :

Les 10 % de dépenses du magazine retenus pour affectation à la mission sociale pour la seule année 2009 sont très inférieurs aux 55,5 % de contenu lié à la mission sociale (activités de prise en charge des enfants placés par l'ASE 42,2 et protection de l'enfance 13,3) identifiés sur le tableau 19 du paragraphe [127] page 24.

Observation de la mission :

Le contenu du magazine n'est pas le seul critère d'affectation aux missions sociales. Il faut par ailleurs prendre en compte les destinataires de la revue, qui sont à 99 % des donateurs. L'affectation de 10 % des dépenses du magazine aux missions sociales est donc un maximum. La rédaction initiale du rapport est maintenue.

3.5. Tableau global du CER rectifié

[243] Sur la base des reclassements opérés en recettes et en dépenses la mission a procédé à un nouveau calcul du compte d'emploi des ressources 2009 (cf. annexe 11).

3.5.1. Ressources collectées auprès du public disponibles en 2009

[244] La réévaluation du report des ressources des années antérieures non consommées modifie le volume des ressources disponibles et entraîne une modification sensible de son poids dans les recettes de la fondation, qui passe de 37 à 43 %. Les parts respectives des dons et legs collectés en 2009 diminuent en conséquence.

Tableau 38 : Ressources collectées auprès du public disponibles en 2009 (en K€)

	format MVE		format IGAS	
Report des ressources des années antérieures	4 978	37,11 %	6 600	43,28 %
Dons non affectés	4 876	36,36 %	5 091	33,39 %
Dons affectés	4	0,03 %	4	0,03 %
Legs non affectés	3 608	26,90 %	3 608	23,66 %
Autres produits	14	0,10 %	14	0,09 %
Variations fonds dédiés	-68	-0,51 %	-68	-0,45 %
Total des ressources de l'AGP disponibles en 2009	13 413	100 %	15 250	100,00 %

Source : MVE CER 2009-retraitement Igas

[245] Sur le volet des emplois, c'est logiquement la part des ressources non consommées en fin d'exercice qui augmente (de 26 à 35 %), au détriment des autres postes.

Tableau 39 : Emplois en 2009 des ressources collectées auprès du public disponibles en 2009 (en K€)

	format MVE		Format IGAS	
Missions sociales France	2 580	19,2 %	2 159	14,2 %
Missions sociales à l'étranger	602	4,5 %	602	3,9 %
Acquisitions d'immobilisation	3 461	25,8 %	3 461	22,7 %
Frais de recherche de fonds	2 638	19,7 %	2 819	18,5 %
Frais de fonctionnement	606	4,5 %	845	5,5 %
Ressources non consommées en fin d'exercice	3 527	26,3 %	5 364	35,2 %
Total de l'utilisation de l'AGP en 2009	13 413	100 %	15 250	100 %

Source : MVE CER 2009-retraitement Igas

[246] On constate ainsi qu'en 2009, l'emploi des ressources issues de la générosité du public n'a concerné qu'à 18,1 % les missions sociales (France et étranger) et 22,7 % l'acquisition d'immobilisations (construction, rénovation, équipement des villages). Au total, seuls 40,8 % des ressources issues de la générosité du public disponibles en début d'exercice ont été employées en 2009 en missions sociales et acquisitions d'immobilisations, en France et à l'étranger.

3.5.2. Utilisation des ressources consommées en 2009

[247] Si l'on limite l'analyse aux ressources consommées en 2009, des différences, de moindre ampleur, persistent entre les calculs réalisés par la fondation et les corrections apportées par l'Igas.

- [248] Les frais de collecte et de fonctionnement constituent le premier poste d'utilisation des ressources issues de la générosité publique (37,1 %), devant l'acquisition d'immobilisation (35 %) et les missions sociales (27,9 %). Au sein des missions sociales, l'apport au fonctionnement des établissements qui accueillent des mineurs et jeunes majeurs est légèrement supérieur à 1 M€ et représente 10,6 % des emplois.

Tableau 40 : Emplois en 2009 des ressources collectées auprès du public
(hors ressources non consommées) (en K €)

	format MVE		Format IGAS	
Frais de recherche de fonds	2 638	26,7 %	2 819	28,5 %
Frais de fonctionnement	606	6,1 %	845	8,6 %
Acquisitions d'immobilisation	3 461	35,0 %	3 461	35,0 %
Fonctionnement des établissements sanitaires et sociaux	1 283	13,0 %	1 051	10,6 %
Autres actions en faveur des enfants, des adolescents et jeunes	603	6,1 %	603	6,1 %
Missions sociales à l'étranger	602	6,1 %	602	6,1 %
Soutien et accompagnement de jeunes majeurs	485	4,9 %	485	4,9 %
Promotion de la protection de l'enfance	208	2,1 %	20	0,2 %
Total	9 886	100 %	9 886	100 %

Source : MVE CER 2009-retraitement Igas

3.6. L'utilisation de l'argent tiré de la générosité publique au regard des motifs d'appel à la générosité publique

- [249] La fondation a jusqu'en 2006, fait des appels à la générosité pour des motifs ciblés. Cela se traduit au plan comptable par la constitution de fonds dédiés pour les dépenses de fonctionnement et de réserves pour les investissements.

3.6.1. Une faible utilisation des fonds collectés pour des motifs ciblés hors travaux de construction et de rénovation

- [250] S'agissant des investissements les réserves constituées en 2005 et 2006 (3,6 M€) ont été utilisées en 2007 (3 M€) et dans une moindre mesure 2008 (0,4 M€), pour la construction d'un village et la rénovation de deux autres, essentiellement.
- [251] Toutefois on constate une difficulté à dépenser de l'argent collecté pour des motifs plus spécifiques, ainsi sur 245.000 € collectés en 2006 pour des jeux de plein air seuls 15.000 € soit 6 % avaient été utilisés au 31/12/2009.
- [252] Cette difficulté se confirme pour les dépenses de fonctionnement (fonds dédiés) comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 41 : Evolution des fonds dédiés (K€)

	2007	2008	2009
A engager début exercice	499	479	396
Utilisé dans l'exercice	58	86	69
Nouvelles ressources exercice	38	4	2
Taux utilisation exercice	12 %	18 %	17 %

Source : IGAS d'après données MVE

- [253] En particulier sur 367.000 € collectés pour assurer le soutien scolaire et psychologique des enfants accueillis disponibles en 2007 seuls 78.000 soit 21 % ont été utilisés.
- [254] A cet égard l'utilisation de ces fonds pour un autre motif comme l'envisage la fondation nécessiterait, si cela demeure possible, de recueillir l'accord des donateurs concernés et d'en faire clairement état auprès des donateurs dans leur ensemble.

3.6.2. L'adéquation de l'utilisation des fonds aux motifs généraux d'appel à la générosité publique figurant sur le site internet

- [255] En janvier 2011 le site internet de la fondation donnait les exemples suivants d'utilisation de la générosité publique. « *Exemples de financements* »
- 1 heure de soutien scolaire : 18 €
 - 1 année de transport scolaire dans un Village : 3 500 €
 - Installation d'une bibliothèque : 4 000 €
 - Une bourse d'études annuelle : de 2 200 € à 3 800 €
 - Terrain multisports: 15 000 €
 - Construction d'une maison : 400 000 €
 - Construction d'un Village : 5 000 000 €.
- [256] Le tableau ci-dessous, établi par la fondation, récapitule les fonds effectivement utilisés pour les motifs figurant sur le site internet.

Tableau 42 : Fonds utilisés pour les motifs apparaissant sur le site internet

	2007	2008	2009
Soutien scolaire	14 007	34 816	40 725
Transport scolaire dans les villages		38 285	
Installation de bibliothèque et ateliers de lecture	49 968	61 246	52 089
Construction terrain multisports	11 240	14 662	11 988
Rénovation- équipement des maisons	1 566 297	2 843 933	2 561 384
Construction villages	1 007 279	938 193	1 006 787
Bourses	403 610	435 500	463 825
Total	3 052 401	4 366 635	4 136 798
Montant des dons et legs	7 339 000	9 434 000	8 489 000
	42 %	46 %	49 %

Source : MVE réponse demande spécifique de la mission Igas

- [257] Le poste essentiel de dépenses celui de la rénovation et de l'équipement des villages n'est pas mentionné dans l'appel à la générosité sur le site internet qui parle de construction et non de rénovation.

Réponse de l'organisme :

La distinction entre construction et rénovation, déjà abordée au cours de la mission de contrôle, n'est pas pour la Fondation aussi tranchée que semble l'exprimer ce paragraphe.

Observation de la mission :

Il y a bien une nette distinction entre rénover ou reconstruire qui ne modifient pas le nombre d'enfants accueillis et construire qui au sens commun indique que les capacités sont accrues. Le donateur potentiel est en droit d'avoir une information claire sur ce point. La rédaction initiale est maintenue.

- [258] Le motif transport scolaire dans les villages ne serait pertinent que si ces charges n'étaient pas incluses dans les prix de journées versés par les Conseils généraux.

Réponse de l'organisme :

Contrairement à ce que laisse entendre l'emploi du conditionnel dans ce paragraphe, l'intégralité des transports scolaires n'est pas toujours acceptée par les Conseils généraux dans le cadre des comptes administratifs.

Observation de la mission :

*Les chiffres fournis par le MVE lors du contrôle ne font apparaître de dépenses que pour la seule année 2008 et sans étayer que ces dépenses ne sont pas prises en charge par les prix de journée, la réponse n'est pas plus accompagnée d'éléments probants compte tenu de ces éléments l'observation est reformulée comme suit. **Tant que le MVE n'est pas en mesure de justifier un montant significatif de dépenses correspondant à des frais de transport scolaire non pris en charge par les prix de journée ce motif devrait être retiré des appels à la générosité publique.***

- [259] A la suite des demandes de la mission, les informations figurant sur le site internet ont été modifiées par la fondation.

3.6.3. L'adéquation de l'utilisation des fonds aux motifs généraux d'appel à la générosité publique figurant dans le magazine « *Grandir ensemble* »

- [260] La mission a analysé les motifs d'appel aux dons et legs, contenus dans la revue « *grandir ensemble* », et les a rapproché de l'utilisation effective des recettes collectées, telle qu'elle apparaît dans le CER 2009.

Tableau 43 : Emplois en 2009 des ressources collectées auprès du public (hors frais de collecte et de fonctionnement (en K€))

Missions sociales France	2 159	34,7 %
Missions sociales à l'étranger	602	9,7 %
Acquisitions d'immobilisations	3 461	55,6 %
Total	6 222	100 %

Source : Données MVE-retraitement Igas

Tableau 44 : Motifs d'appel aux dons et legs dans la revue « *grandir ensemble* »

	2007	2008	2009
Actions éducatives France	50,0 %	61,5 %	57,1 %
Actions éducatives étranger	16,7 %	7,7 %	21,4 %
Construction/rénovation de villages	33,3 %	30,8 %	21,4 %

Source : Données MVE

- [261] Ces comparaisons soulignent un décalage certain entre les motifs d'appel aux dons, qui font majoritairement référence à l'action éducative (78 % en 2009), et l'utilisation effective des ressources issues de la générosité du public : 22 % des emplois de 2009 étant consacrés à des dépenses liées à l'action éducative (fonctionnement des établissements 11 %, jeunes majeurs 5 %, autres actions 6 %).

Réponse de l'organisme :

Comme déjà exprimé dans ces commentaires, la Fondation revendique le fait que le cadre de vie et les investissements liés font partie intégrante de son projet et de son action éducative puisque ce cadre agréable et sécurisant concourt au renforcement du sentiment interne de sécurité des enfants.

Observation de la mission :

Certes il serait alors nécessaire que cette revendication apparaisse dans les motifs d'appel à la générosité publique, de sorte que le donateur potentiel soit clairement éclairé sur l'utilisation réelle des fonds. La rédaction initiale est maintenue.

- [262] L'analyse des campagnes de mailings de la fondation confirme la sous représentation de la construction et la rénovation des villages dans les motifs d'appels aux dons. Ainsi, en 2009, moins de 30 % des mailings y font explicitement référence, alors que la construction/rénovation de village représente en 2009 plus de 50 % des emplois (hors frais de recherche de fonds et de fonctionnement).

Tableau 45 : Pourcentage des mailings (hors encarts revue) mentionnant explicitement la construction/rénovation de villages

	2007	2008	2009
Nombre total de messages	1 457 000	1 208 772	1 095 569
% de messages mentionnant explicitement la rénovation/construction de villages	11,1 %	5,8 %	29,8 %

Source : MVE-retraitement Igas

- [263] Le décalage entre l'utilisation effective des fonds et les motifs d'appel à la générosité du public doit être particulièrement souligné concernant le soutien scolaire, les cadeaux de Noël et les départs en vacances.

Tableau 46 : Sommes consacrées à trois motifs d'appel dans la revue « *grandir ensemble* » (en €)

	2007	2008	2009
Cadeaux et fêtes de Noël	242	3 498	1 886
Soutien scolaire	14 007	34 816	40 725
Départs en vacances	35 936	65 433	26 461
Total	50 185	103 747	69 072

Source : MVE

- [264] S'agissant du financement par l'appel à la générosité du public d'une partie des charges des établissements (1 M€ en 2009), la réalité de cette dépense n'est pas discutable mais la fondation n'est pas en mesure d'expliquer de manière précise en quoi elle modifie la nature de la prise en charge dont bénéficient les enfants accueillis.

Réponse de l'organisme :

A notre connaissance, il est impossible de mesurer « la modification de la nature de la prise en charge dont bénéficient les enfants accueillis ». En revanche, la Fondation a la conviction que les dépenses engagées, après analyse des demandes formulées par les établissements, répondent à ses convictions éducatives.

Observation de la mission :

La réponse confirme le constat. La rédaction est maintenue.

- [265] La fondation n'a par ailleurs pas fait état d'un sous-financement des établissements par les conseils généraux de son mode d'intervention spécifique.

3.7. La présentation formelle et l'information des donateurs

- [266] Conformément à l'article 3 de la loi du 7 août 1991, les campagnes de collecte du MVE font l'objet d'une déclaration annuelle en préfecture. Les courriers transmis rappellent succinctement l'objet social de la fondation et le lancement de deux campagnes de mailings, ainsi que « *tout autre moyen de communication* ». Le contenu de ces déclarations est lapidaire et pourrait donner plus de précisions sur les modes de sollicitations des donateurs.
- [267] En ce qui concerne le compte d'emploi annuel des ressources, sa présentation formelle répond aux obligations réglementaires et ne fait pas l'objet d'observations.
- [268] On peut toutefois regretter qu'en 2009 la fondation n'ait pas jugé utile de présenter en annexe de son rapport d'activité (document disponible sur le site internet présentant les comptes) une comparaison avec 2008. En effet depuis le changement de réglementation intervenue en 2009, la comparaison avec les années antérieures n'est plus obligatoire.
- [269] Dans ce cadre la fondation aurait pu fournir une explication plus adaptée au grand public des nombreux changements de nomenclatures intervenus suite à l'évolution de la réglementation encadrant le CER.
- [270] Les commentaires sous forme de « bulle » qui accompagnent le CER sont pour certains pertinents : ils mentionnent notamment que « la gestion des établissements constitue le cœur de la mission ». D'autres commentaires s'avèrent plus contestables.
- [271] Le texte « *Les ressources de la fondation sont principalement constitués par des dons et la contribution des conseils généraux* » laisse penser que les ressources sont énumérées par ordre d'importance ce qui n'est pas le cas. Il devrait être modifié en inversant l'ordre d'exposition et en donnant les montants correspondants ou les pourcentages.
- [272] Le texte « *les ressources ont été affectées aux missions sociales à hauteur de 80 %* » n'est pas inexact mais n'a pas de sens. En effet par définition le financement des conseils généraux qui représente l'essentiel des ressources est affecté à 100 % aux missions sociales. Il devrait être remplacé par un commentaire sur la part des dons et legs qui y ont été affectés.
- [273] Le texte « *Au travers de son site internet et de Grandir ensemble la fondation contribue à la promotion et à la protection de l'enfance* » correspond à une affectation contestée par l'Igas et devrait être supprimée.

Réponse de l'organisme :

Vous indiquez sur le tableau 19 du paragraphe [127] page 24 que 55% du magazine Grandir sont consacrés, en 2010, aux activités de prise en charge des enfants placés par l'ASE et à la protection de l'enfance. De fait, la Fondation considère que son magazine et son site contribuent effectivement à la promotion et la protection de l'enfance.

Observation de la mission :

Le contenu du magazine n'est pas le seul critère d'affectation aux missions sociales. Il faut par ailleurs prendre en compte les destinataires de la revue, qui sont à 99% des donateurs. L'affectation de 10% des dépenses du magazine aux missions sociales est donc un maximum. La rédaction initiale du rapport est maintenue.

Recommandation n°17 : Modifier les commentaires accompagnant le CER**Réponse de l'organisme :**

Le calcul du T1 de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 a été revu conformément aux recommandations de l'IGAS. La recommandation n°19 est détaillée dans le rapport aux paragraphes [271] à [273], page 47.

Paragraphe [271] : cette recommandation sera prise en compte.

Paragraphe [272] : Dans le CER envoyé à l'ensemble des donateurs en 2009, un graphique précisait l'affectation de l'utilisation de l'AGP aux missions sociales. Tel que rédigé, l'alinéa [272] indique que le financement des conseils généraux (englobant les frais de fonctionnement, les salaires et les dotations aux amortissements) sont affectés à 100 % aux missions sociales. Une approche que nous souhaiterions voir appliquer aux financements sur AGP.

Paragraphe [273] : Nous avons bien noté que le tableau 19 du paragraphe [127] page 24 indique, qu'en 2010, 55 % du magazine Grandir sont consacrés aux activités de prise en charge des enfants placés par l'ASE et à la protection de l'enfance. De fait, la Fondation considère que son magazine et son site contribuent effectivement à la promotion et la protection de l'enfance.

Observation de la mission :

La mission prend acte de l'affirmation de la fondation de vouloir suivre la recommandation volonté, qui ne pourra être vérifiée qu'une fois les documents publiés. La réponse montre toutefois que la fondation persiste à considérer que le magazine et le site contribuent aux missions sociales dans une proportion qui n'est pas celle estimée largement par l'IGAS (10 %) en s'appuyant sur une lecture non-conforme du rapport. En effet l'estimation faite par l'IGAS repose non sur le contenu mais sur les destinataires du magazine qui sont à 99 % des donateurs pour porter son appréciation. Sur ce point la fondation ne prend pas en compte l'appréciation de l'IGAS non seulement sur les commentaires mais sur le contenu du CER. La mission renouvelle expressément son analyse et les conséquences à en tirer sur le contenu et la présentation du CER..

- [274] Les documents disponibles sur le site internet sont relativement accessibles. Toutefois ne sont disponibles⁴⁷ que ceux de l'année 2009 ce qui ne permet pas de comprendre l'évolution des comptes de la fondation. La mise en ligne des comptes des cinq derniers exercices serait un gage de transparence supplémentaire.

Recommandation n°18 : Mettre en ligne sur le site internet de la fondation les comptes des cinq derniers exercices

⁴⁷ Interrogation de mars 2010

Réponse de l'organisme :

Cette recommandation a d'ores et déjà été suivie.

- [275] Enfin, il faut souligner que la stratégie patrimoniale de la fondation manque de clarté, ce qui rend difficile la communication sur ce thème vis-à-vis des donateurs.
- [276] Compte tenu de son statut de fondation, le MVE a en effet la possibilité de définir une dotation et de financer sur cette dotation des actions conformes à son objet social.
- [277] La fondation MVE peut donc légalement faire appel à la générosité publique pour constituer cette dotation. Dans ce cas de figure, il convient d'afficher clairement vis-à-vis des donateurs le fait que le rendement de ce patrimoine permettra de financer les actions menées par la fondation.
- [278] Elle peut aussi choisir de ne pas accumuler de patrimoine propre, à l'exception des actifs nécessaires à l'accomplissement de sa mission (constitués principalement du patrimoine immobilier affectés aux établissements). Les réserves constituées doivent lui permettre d'assurer la continuité de son fonctionnement pendant quelques années afin d'être en mesure de s'adapter à des évolutions brutales de ses ressources.
- [279] On peut constater que le MVE n'a pour l'instant pas fait de choix clair entre ces deux options de gestion patrimoniale et peine donc à communiquer de manière transparente sur ce sujet vis-à-vis de ses donateurs.
- [280] Par ailleurs il faut souligner qu'avant la fusion opérée en 2006, la fondation SALVE avait un patrimoine peu important ; celui de la nouvelle fondation MVE provient donc pour l'essentiel des apports de l'association MVE. Or en 2006, la nouvelle fondation MVE n'a pas clairement informé ses donateurs sur l'option prise quant à l'utilisation des dons non consommés venant de l'association MVE.
- [281] Des réflexions ont été menées en interne au sein de la fondation ; il convient maintenant qu'elles se traduisent dans des orientations claires communiquées aux donateurs.

Recommandation n°19 : Indiquer clairement aux donateurs les conséquences du statut de fondation sur l'affectation des dons et legs (constitution d'un patrimoine ou non)**Réponse de l'organisme :**

Le CER indique clairement la part de l'AGP dépensée dans le cadre des missions de la Fondation et celle affectée à des utilisations futures. Le choix entre la constitution d'un patrimoine ou non n'est pas aussi évident que la recommandation le laisserait penser. Néanmoins il semble, à vous lire, que cette utilisation multiple de l'AGP devra être plus clairement présentée dans les commentaires accompagnant les prochains CER.

Observation de la mission :

*La réponse n'est pas satisfaisante. Les donateurs sont en droit de savoir, avant de faire leur don, si la fondation va l'utiliser pour des actions répondant à sa mission ou le conserver pour le placer et utiliser le rendement de ces fonds pour financer des actions répondant à sa mission. L'information **a posteriori** aussi claire soit elle ne répond pas à cette question de base. Le MVE a fait en 2006 le choix de simplifier ses structures autour d'une fondation il lui appartient d'être transparent à l'égard des donateurs sur les conséquences de ce choix sur sa stratégie de collecte et d'utilisation des dons. La recommandation est maintenue.*

Réponse de la Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants

Les observations détaillées du MVE suivies des réponses de la mission, ont été insérées dans le rapport définitif.



**Inspection Générale des Affaires
Sociales**
Section des rapports
39-43 quai André Citroën
75739 Paris Cedex 15

Paris, le 28 juillet 2011

Messieurs,

C'est avec une très grande attention que notre Conseil d'Administration et moi même avons pris connaissance du rapport provisoire de l'Igas (RM2011-083P) relatif au contrôle de notre Fondation.

Nous souhaitons, en premier lieu, remercier Messieurs Pascal Penaud et Nicolas Bondonneau pour la qualité de leur écoute et le dialogue constructif qu'ils ont su instaurer avec nos équipes. Nous avons ainsi constaté qu'ils avaient tenu compte d'une grande majorité de remarques et des réponses faites tout au long de ce contrôle.

Pour plus de clarté, nous souhaitons vous faire part de nos observations, conformément à l'article 42-II de la loi 96-452 du 28 mai 1996 et au décret 97-864 du 23 septembre 1997, en deux parties distinctes.

Dans un premier temps (annexe 1) nous réagissons à certains points du rapport provisoire avant de répondre aux recommandations faites par Messieurs Penaud et Bondonneau (annexe 2).

Je souhaite cependant, insister une nouvelle fois, sur les spécificités de la prise en charge par la Fondation MVE et sur ses principes essentiels.

A de nombreuses reprises dans ce rapport provisoire, vous écrivez ne pas partager notre point de vue quant à ce qui relève, ou non, de l'action éducative. De fait vous regrettez que la communication à destination de nos donateurs ne soit pas suffisamment précise.

Nous réaffirmons que, pour notre part, l'action éducative et la qualité de la prise en charge des enfants et des jeunes qui nous sont confiés reposent sur le travail de nos équipes éducatives mais aussi sur la qualité du cadre de vie conçu pour permettre l'accueil des fratries. La présence d'un personnel compétent et en nombre suffisant, ainsi que la mise en place d'activités, pas toujours acceptées par nos financeurs mais qui nous semblent indispensables, assurent un bon fonctionnement de nos établissements.

h

Jamais nous n'avons cherché à minimiser l'importance du financement des conseils généraux qui sont nos principaux partenaires. Cependant nous restons convaincus que les sommes dépensées en dehors de leur contribution, qu'elles correspondent à des salaires, des investissements ou des travaux de construction ou d'entretien, contribuent à la qualité de l'accueil et donc de la prise en charge éducative des enfants, en adéquation avec le projet particulier de la Fondation.

Vous écrivez, alinéa [272] page 47, que, par définition, le financement des conseils généraux, qui regroupe frais de fonctionnements, salaires, frais de siège, amortissements, est affecté à 100 % aux missions sociales. Nous sommes dans la même logique en ce qui concerne les financements liés à l'AGP.

Depuis plus de 53 ans, l'Association et aujourd'hui Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants, œuvre dans le cadre de la Protection de l'Enfance et nous sommes fiers, malgré les progrès qu'il reste à accomplir, de pouvoir affirmer que nous menons notre action en toute transparence, vis-à-vis des conseils généraux, de nos partenaires et de nos donateurs.

En vous remerciant par avance de bien vouloir prendre en compte l'ensemble de nos remarques et en restant à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.



Jean-Pierre Conquet
Président

Liste des annexes

1	Lettre de mission
2	Méthode de travail et liste des personnes rencontrées
3	Liste des recommandations
4	Synthèse des thèmes abordés par le conseil d'administration de la fondation en matière de collecte de dons et legs
5	Analyse des comptes
6	Analyse des résultats financiers et des valeurs mobilières de placement
7	Extraits des mailings réalisés par la fondation (2007-2010)
8	Extrait mailing recrutement 2007 et 2010 (mention CNIL)
9	Analyse du calcul du montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'année
10	Justification des emplois et passage de la comptabilité au CER
11	Reclassements opérés sur le CER 2009
12	Justification de l'utilisation des fonds collectés
13	Comptes de la société Civile Immobilière IVE

Annexe 1 : Lettre de mission



25 OCT. 2010

Le Chef de l'IGAS

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai désigné Messieurs Pascal Penaud et Nicolas Bondonneau, membres de l'inspection générale des affaires sociales, pour effectuer une mission de contrôle de la fondation « mouvement pour les villages d'enfants ».

Cette mission portera sur le contrôle du compte d'emploi des ressources collectées auprès du public dans le cadre de l'appel à la générosité publique, mentionné à l'article 4 de la loi du 7 août 1991, en application de l'article 42-II de la loi du 28 mai 1996.

En tant que de besoin, les membres de la mission pourront étendre le champ de leurs investigations à un contrôle des autres activités, dépenses et ressources de la fondation, conformément à l'article 42-I de la loi du 28 mai 1996.

Les membres de la mission prendront prochainement contact avec vous pour l'organisation de leurs travaux.

Je vous prie de croire, Monsieur le président, à l'expression de ma considération distinguée.

A stylized signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Pierre BOISSIER

Monsieur Jean-Pierre CONQUET
Président du conseil d'administration
de la fondation mouvement
pour les villages d'enfants
28 rue de Lisbonne
75008 PARIS

Annexe 2 : Méthode de travail et liste des personnes rencontrées

- [282] La mission portant sur l'utilisation des fonds collectés par appel à la générosité publique et non sur le rôle de gestion d'établissements accueillant des mineurs confiés par l'ASE, les investigations n'ont donc pas porté sur le second point.
- [283] Dans le champ de notre contrôle il nous a été décrit certains modes de fonctionnement de la fondation notamment dans les relations entre le siège et les établissements et l'un d'entre eux a été visité. Toutefois la mission ne portant pas sur ce point nous n'avons pas contrôlé les établissements, apprécié le rôle du siège dans leur pilotage ou en quelque manière la qualité du service rendu dans cet accueil. Les comptes administratifs de ces établissements ou le respect des règles posées par les départements en matière de frais de siège n'ont pas été vérifiés. **On ne peut donc formuler sur la base de ce contrôle aucune opinion sur la manière dont la fondation accomplit la mission que lui confie l'aide sociale à l'enfance.**
- [284] S'agissant de l'utilisation des fonds collectés, les dossiers de révision du commissaire aux comptes ont pu être consultés. A la suite de cette lecture la comptabilité générale a été considérée comme une base solide et le contrôle a été centré sur le passage de la comptabilité générale au compte emploi-ressources. Il est à noter que pour les exercices contrôlés ce passage se fait par des tableaux Excel nourris par le progiciel comptable et non de manière intégrée.
- [285] L'action éducative est examinée dans le rapport sous le seul angle de la justification qui pouvait être apportée de l'utilisation des fonds collectés auprès du public qui sont affectés au fonctionnement des établissements. Des travaux de documentation de cette activité ont été effectués pour comprendre le cadre dans lequel cette affectation intervient ils ne sont pas repris dans le rapport ou dans ces annexes. **Le contrôle et le rapport ont toutefois examiné si la fondation peut connaître et donc expliquer aux donateurs quel est l'impact des fonds collectés auprès du public sur la prise en charge des mineurs accueillis.**
- [286] De même des travaux de documentation du fonctionnement général de la fondation ont été effectués et ne sont pas repris dans le rapport et les annexes.
- [287] S'agissant des bourses l'activité nous a été décrite, il n'a pas été fait de contrôles sur dossiers.

FONDATION MOUVEMENT POUR LES VILLAGES D'ENFANTS

M. C. ALTMAYER, directeur général

Mme A. BECHENIT, chargée de la comptabilité et du contrôle de gestion

Mme C. BOITEUX PELLETIER, administrateur et présidente de la commission communication

M. N. BOULANT, chargé du contrôle de gestion

Mme M. CAROF, directrice de l'établissement de Boissettes

M. M. CHABANT, directeur de la communication

M. B. DE CHARENTENAY, trésorier

M. J-P. CONQUET, président

Mme V. DIAZ, chef de service

Mme A. FEBVRE, éducatrice spécialisée

Mlle D PHILIPONNEAU éducatrice spécialisée

Mme I. GUENOT, responsable communication

Mme C. LE GUERHIER, comptable

M. P. A. GUILLEN, directeur administratif et financier

Mme S. de LA HAYE, responsable communication interne/web

Mme V. IMBAULT, responsable legs

Mme C. MATTHIAS, responsable communication/Marketing/Parrains

Mme V. PETIT, directrice des ressources humaines

Mme C. QUONIOU, chef de service

Mme M. SAMSON, directrice des établissements et de l'action éducative

Mme C. TROUVE, commissaire du gouvernement

CABINET LEO JEGARD & ASSOCIES

M. F. JEGARD, expert comptable et commissaire aux comptes

SOCIETE SAFIG DATAWAY

Mme C. BLANCHARD, responsable Cotiledons ®

Mme D. CHAPUZOT, chargée de comptes

Annexe 3 : Liste des recommandations⁴⁸

N°	Recommandations
1	Dissoudre la SCI et en apporter son patrimoine à la fondation
2	En l'attente, intégrer ses comptes dans le champ de la mission du commissaire aux comptes
3	Modifier l'imputation du résultat d'IVE (hors plus values de cession) dans l'attente de sa dissolution
4	Revoir les procédures de gestion du portefeuille pour en améliorer la traçabilité et l'appropriation par le conseil d'administration
5	Améliorer les outils de recueil et d'analyse des attentes des donateurs vis-à-vis de la fondation
6	Soumettre annuellement au Conseil d'administration un document qui synthétise la stratégie de collecte de la MVE
7	Clarifier le rôle des financements des conseils généraux lorsqu'il en est fait mention dans les messages à destination des donateurs
8	Mettre en place une procédure qui permette de s'assurer que les donateurs ont exprimé de manière explicite leur souhait de s'abonner au magazine de la fondation
9	Reclasser les recettes d'abonnement en recettes issues de la générosité publique dans le CER
10	Identifier au sein du CER ou dans une annexe une catégorie à part pour les dons des entreprises
11	Procéder dans les meilleurs délais à un appel d'offre sur les prestations de télémarketing
12	Mettre en place un rapprochement régulier des états du prestataire gestionnaire de la base de données et de la comptabilité de la MVE
13	Mettre en place un calcul du rendement en coûts complets de l'ensemble des canaux de collecte de la fondation
14	Instituer un contrôle annuel de la fiabilité de la base de données gérée par le prestataire
15	Formaliser dans un document la stratégie de la MVE en matière de collecte des legs pour validation par les instances dirigeantes de la fondation
16	Calculer le T1 de l'année 2009 selon la méthode préconisée par l'IGAS et revoir sur ce point le CER de cet exercice
17	Modifier les commentaires accompagnant le CER
18	Mettre en ligne sur le site internet de la fondation les comptes des cinq derniers exercices
19	Indiquer clairement aux donateurs les conséquences du statut de fondation sur l'affectation des dons et legs (constitution d'un patrimoine ou non)

⁴⁸ La phase contradictoire a conduit à supprimer les recommandations n°4 et n°11 initiales, ce qui a conduit à modifier la numérotation telle quelle figurant dans le rapport provisoire, envoyé pour contradiction à MVE.

Annexe 4 : Synthèse des thèmes abordés par le conseil d'administration de la fondation en matière de collecte de dons et legs

Date	stratégie de communication	Collecte	Droits des donateurs	CER	Budget	Acceptation legs et libéralités	Prestataires	Supports de communication	Partenariat entreprises	Evènementiel	Parrainage
24/10/2006		X			X	X	X		X	X	
12/12/2006						X		X		X	
06/01/2007						X					
24/04/2007						X				X	
05/06/2007				X		X					
23/10/2007		X			X	X	X			X	
11/12/2007						X				X	
19/02/2008						X			X	X	X
17/04/2008						X					
24/06/2008				X		X				X	
28/10/2008					X	X				X	
17/12/2008	X	X				X					
10/02/2009						X		X			
21/04/2009						X	X				
23/06/2009				X		X					
22/10/2009	X	X			X	X	X				
15/12/2009				X		X					

Source : Comptes-rendus du CA du MVE

Annexe 5 : Analyse des comptes

[288] Nous avons examiné pour les trois années visées les rapports du commissaire aux comptes et les comptes de la fondation. Des demandes de renseignement complémentaires ont été faites pour comprendre certains éléments. Compte tenu de notre accès aux dossiers de révision du commissaire aux comptes nous n'avons pas procédé à un audit des comptes dont nous avons estimé qu'ils étaient une base fiable pour l'établissement du CER.

1. LES CHARGES ET PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

[289] La fondation comptabilise les dons dans les produits de fonctionnement et les legs dans les produits exceptionnels.

1.1. *L'appel à la générosité publique représente une part décroissante des produits de fonctionnement*

[290] Les produits de l'appel à la générosité publique (dons) représentent en 2009 14 % des produits de fonctionnement contre 18 % en 2006.

Tableau 47 : Produits charges et résultat de fonctionnement (K€)

	2006	2007	2008	2009
Produits	32 296	34 167	36 204	37 693
<i>Dont Dons</i>	5 702	5 142	5 168	5 096
% des dons/ produits	18 %	15 %	14 %	14 %
Tiers financeurs	25 650	28 120	29 878	31 833
% tiers financeurs dans produits	79 %	82%	83 %	84 %
Charges	33 934	35 976	36 558	38 829
Résultat de fonctionnement	-1 638	-1 809	-354	-1 136

Source : Comptes

1.2. *Les charges de fonctionnement*

[291] Les charges regroupant à la fois celle des établissements et les charges liées à l'appel à la générosité publique, leur évolution globale est la résultante d'évolutions qui n'ont pas de raison de converger.

[292] L'augmentation globale des charges est de 8 %, les deux causes principales d'accroissement sont les charges de personnel (45 % de l'augmentation) et celle des services extérieurs (35 %).

Tableau 48 : Evolution des charges

k€	2006	2007	2008	2009	Variation 09/06	
Achats	2 464	2 563	2 653	2 735	271	11 %
Services extérieurs	3 584	3 842	4 124	4 592	1 008	28 %
Autres services extérieurs	2 074	1 847	1 926	2 087	13	1 %
Impôts et taxes sur rémunérations	1 670	1 823	1 924	1 942	272	16 %
Impôts et taxes autres	152	148	149	165	13	9 %
Appointements bruts	13 958	15 080	15 472	15 938	1 980	14 %
Charges sociales et divers	8 777	7 202	7 219	7 823	-954	-11 %
Autres charges de gestion courante	1 437	1 454	1 554	1 637	200	14 %
Subventions accordées	20				-20	
Dotation aux amortissements	1 395	1 438	1 420	1 631	236	17 %
Dotations aux provisions	404	580	118	278	-126	-31 %
Total	35 935	35 977	36 559	38 828	2 893	+8 %

Source : Comptes

1.3. Le résultat de fonctionnement

[293] Le résultat de fonctionnement n'a pas de réelle signification économique pour deux raisons.

[294] Il ne rend pas compte de l'ensemble de la collecte puisque les legs n'y sont pas inclus, d'une part. Il est impacté par les modes de prise en charge des résultats des établissements par l'ASE d'autre part.

[295] En effet, dans le champ des dépenses prises en charge par l'ASE, le résultat d'un établissement vient s'imputer sur les charges (en cas de déficit) ou les produits (en cas d'excédent) d'un exercice ultérieur. On peut donc distinguer au sein du résultat

- le résultat des établissements dans le champ de l'ASE, qui n'a pas vocation à être conservé (excédent) ou supporté (déficit) par la fondation ;
- le résultat « propre » de la fondation, qui correspond aux dépenses des établissements non prises en charge par l'ASE et aux activités de la fondation autre que la gestion des établissements.

[296] Le départ entre ces deux composantes du résultat est fait au niveau du résultat comptable et sera vu infra.

1.4. Le résultat financier

[297] Le résultat financier est négatif en 2008 et retrouve en 2009 un niveau comparable à celui des périodes antérieures.

Tableau 49 : Résultat financier (K€)

2005	2006	2007	2008	2009
935	709	1075	-1016	1187

Source : Comptes

[298] Cette évolution est la combinaison de plusieurs facteurs. Les produits financiers hors reprises sont particulièrement importants en 2007. Ils diminuent en 2008 et en 2009.

- [299] Le résultat 2008 s'explique par l'importance des dotations aux provisions tandis qu'en 2009 la reprise de l'essentiel des provisions passées permet de présenter un résultat positif.

Tableau 50 : Evolution et décomposition du résultat financier (en K€)

	2006	2007	2008	2009
Produits financiers hors reprises provisions	758	1 413	907	566
Reprises provisions	60	23	83	1 347
Produits financiers	818	1 436	990	1 913
Charges financières hors dotation aux provisions	100	173	464	661
<i>Dont intérêts et charges assimilés</i>	<i>58</i>	<i>104</i>	<i>117</i>	<i>142</i>
<i>Dont autres charges financières (moins values sur cession titres)</i>	<i>42</i>	<i>70</i>	<i>347</i>	<i>519</i>
Dotation aux provisions	9	188	1 542	66
Charges financières	109	361	2 006	727
Résultat financier	709	1075	-1016	1186

Source : Comptes

- [300] Les charges financières hors dotations aux provisions s'accroissent fortement en raison de l'explosion des autres charges financières qui passent de 42 K€ à 519K€ soit une multiplication par 12.
- [301] Cet accroissement est du aux moins values de cessions enregistrées en 2008 et 2009. Au total les moins values de cession entre 2007 et 2009 représentent 936 K€.

1.5. *Le résultat exceptionnel*

- [302] Les legs sont comptabilisés dans les produits exceptionnels et expliquent donc l'essentiel du résultat exceptionnel. Toutefois le résultat exceptionnel hors legs est positif depuis 2008 et fortement croissant.

Tableau 51 : Décomposition du résultat exceptionnel

	2006	2007	2008	2009
Legs	1126	2437	4476	3608
Produits exceptionnels hors legs	469	74	914	1063
Charges exceptionnelles	605	527	593	322
Résultat exceptionnel	990	1984	4797	4349
Résultat exceptionnel hors legs	-136	-453	321	741

Source : Comptes

1.6. *Les produits de l'appel à la générosité publique sont de plus en plus dépendants des legs*

- [303] Les ressources tirées de la collecte ont cru jusqu'en 2009 en raison de l'accroissement des legs qui compense l'évolution plus défavorable des dons qui sont quasiment stables depuis 2007. En 2009 on constate une baisse de la collecte par rapport au maximum atteint l'année antérieure du fait de l'évolution des legs.

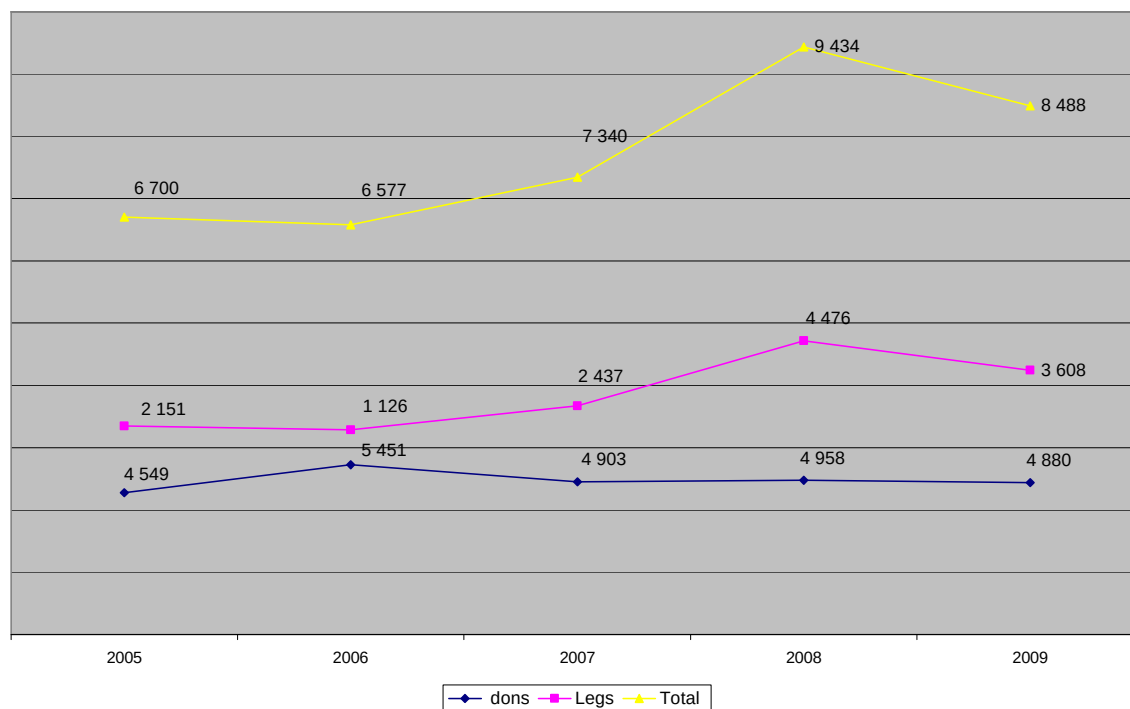
Tableau 52 : Evolution de la collecte (K€)

	2005	2006	2007	2008	2009
Produits de la générosité	6 727	6 626	7 380	9 492	8 503
Dons non affectés	3 052	3 584	4 823	4 884	4 876
Dons affectés	1 497	1 867	80	74	4
Total dons	4 549	5 451	4 903	4 958	4 880
Legs	2 151	1 126	2 437	4 476	3 608
Total dons et legs	6 700	6 577	7 340	9 434	8 488
% legs (par rapport au total dons et legs)	32 %	17 %	33 %	47 %	42 %

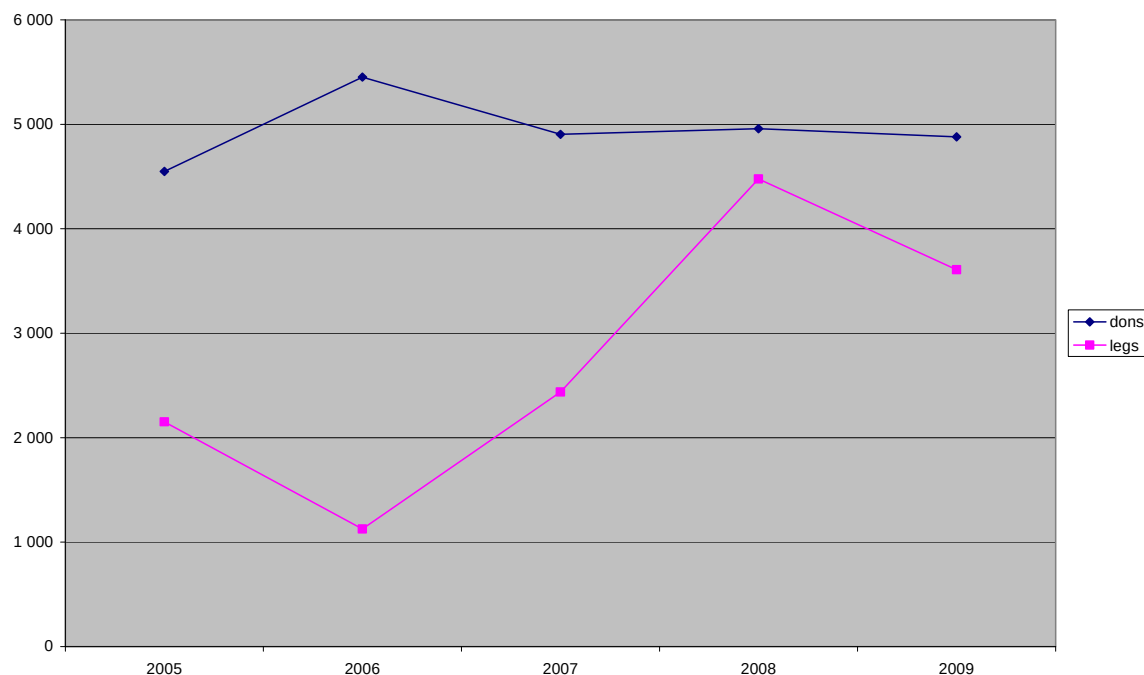
Source : CER

[304] Au sein des dons on note la forte diminution à partir de 2007 des dons affectés qui deviennent marginaux en 2009 la fondation ayant cessé de faire des appels ciblés. Les autres ressources ont un caractère marginal.

Graphique 7 : Evolution de la collecte (en K€)



Source : Igas d'après CER



[305] Le volume des legs encaissés s'est sensiblement accru à partir de 2007 ce qui a permis à la fondation de rattraper le retard pris en 2006 et d'arriver en 2009 à une quasi-égalité.

Tableau 53 : Evolution des legs

	2006	2007	2008	2009
Legs encaissés	1 126	2 437	4 476	3 608
Legs et donations acceptées	3 255	1 126	3 193	3 898
Solde acceptés - encaissés	2 129	- 1 311	-1 283	+290

Source : MVE

1.7. *Le métier principal de la fondation n'est pas la gestion de la collecte mais celle d'un réseau d'établissements financés par l'ASE*

[306] Les ressources de la générosité publique (AGP : dons et legs) représentent 20 % des ressources de la fondation contre plus de 70 % pour l'aide sociale à l'enfance.

Tableau 54 : Principales ressources de la fondation

	2006	2007	2008	2009
Total produits	34 709	38 114	42 586	44 277
Dons	5 701	5 142	5 168	5 096
Legs	1 126	2 437	4 476	3 608
AGP	6 827	7 579	9 644	8 704
Tiers financeurs	25 650	28 120	29 878	31 833
Autres	2 232	2 415	3 064	3 740
% tiers financeurs	74 %	74 %	70 %	72 %
% AGP	20 %	20 %	23 %	20 %

Source : Comptes

1.8. *Le résultat croissant de la gestion propre du MVE*

[307] Corrigé des résultats pris par en charge par l'ASE le résultat qu'on pourrait qualifier de résultat de la gestion propre est croissant.

Tableau 55 : Passage du résultat comptable au résultat hors impact des prises en charge des résultats par l'ASE

	2007	2008	2009
Résultat	1 249	3 427	4 400
Résultat gestion libre	3 354	4 436	5 319
Résultat établissements MVE	-824	-856	-1 050
Résultat établissements tiers financeurs	-1 280	-152	131
Résultat MVE corrigé résultats établissements charge ASE	2 530	3 580	4 269

2. LA SITUATION PATRIMONIALE ET LES COMPTES DE PASSIFS

2.1. *Une situation patrimoniale confortable*

[308] La fondation dispose d'un patrimoine et de fonds propres importants.

Tableau 56 : Bilan au 31/12/2009

	K€		K€
Actif immobilisé	27 845	Fonds propres	48 342
Créances de fonctionnement	5 891	Provisions pour risques et charges	431
VMP	25 070	Provisions pour indemnité départ retraite	1 291
Disponibilités	923	Fonds dédiés	329
Charges constatés d'avance	66	Dettes financières	3 081
Actif circulant	31 950	Dettes de fonctionnement courant	1 477
		Dettes relatives au personnel	4 794
		Produits constatés d'avance	51
Total actif	59 794	Total passif	59 794

Source : Comptes le total des lignes diffèrent légèrement de la ligne total pour des raisons d'arrondi

2.2. *Evolution des dettes*

[309] Les dettes s'accroissent globalement de 1.600 K€. Outre les évolutions des dettes liées aux personnels et à l'activité qui n'appellent pas d'observations cet accroissement est du à une diminution des crédits bancaires qui demeurent relativement élevés et à la conclusion d'emprunts pour la rénovation du village de Soissons et la construction du village de Bar le Duc.

Tableau 57 : Evolution des dettes (en K€)

	2007	2008	2009	Variation
Crédits bancaires	1 100	934	758	-342
Emprunts OCIL POCE	9			-9
Emprunt Bar le Duc		2 200	2 095	2 095
Autres dettes financières	460	529	228	-232
Fournisseurs et charges à payer	1 179	1 348	1 449	270
Autres dettes de fonctionnement courant	180	40	28	-152
Organismes sociaux et fiscaux	1 483	1 638	1 996	513
Congés à payer	1 678	1 771	1 914	236
Dettes diverses	1 007	976	883	-124
Produits constatés d'avance	732	25	51	-681
Total	7 828	9 461	9 402	1 574

Source : Comptes

2.3. Les investissements et leur financement

Tableau 58 : Investissements et financement (en K€)

	2007	2008	2009
Investissements dont	2 546	6 001	3 563
Cession	610	3 136	964
Construction Bar le Duc	1 076	3 136	1 007
Réfection salles de bain Villabé		379	
Rénovation siège			354
Modalités de financement			
Emprunt Bar le Duc		2 200	
Subventions investissement			
Investissement autofinancé	2 546	3 801	3 563

Source : Comptes

Annexe 6 : Analyse des résultats financiers et de la gestion des valeurs mobilières de placement.

1. ORGANISATION DE LA GESTION DU PORTEFEUILLE

1.1. *La fondation a décrit comme suit les modalités internes d'organisations internes des choix de gestion s'agissant du portefeuille.*

- [310] Jusqu'à la création de la commission financière en 2006, les choix de gestion étaient faits par le trésorier, à l'intérieur d'un cadre accepté par le Conseil (mandat des banques, allocations d'actifs par catégories et communication régulière au bureau et au conseil).
- [311] Depuis la création de la commission financière, les choix de gestion sont proposés par le trésorier, en concertation avec le DAF, et soumis à la commission financière qui peut lui laisser plus ou moins de marge de manœuvre dans l'application en fonction des circonstances.
- [312] La commission financière suit les investissements du portefeuille et les investissements immobiliers, hors entretien courant laissés à l'initiative des directeurs d'établissements. Son mode d'intervention a été précisé par le conseil d'administration

Domaine d'intervention de la commission financière

Le domaine d'intervention concerne la politique financière du MVE en général et plus particulièrement les placements financiers du MVE, sa politique d'endettement et les conditions d'emprunts, et les investissements et désinvestissements immobiliers significatifs du MVE en dehors de l'entretien dit courant votés à l'occasion des budgets et dont l'exécution relève des services du MVE (Villages et/ou Siège).

Au delà de sa mission générale, la commission peut étudier tous points spécifiques, à la demande du Conseil et du Bureau, dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées.

Source : MVE compte rendu CA

- [313] Elle émet des avis qui sont soumis au bureau ou au Conseil en fonction du type de décision à prendre. D'après les règles de fonctionnement de la commission financière soumises au Conseil en 2006, le Conseil doit intervenir pour approuver les mandats avec les banques gérantes ou changer de banque gérante et pour tout changement d'allocation d'actifs qui aggraverait le risque du portefeuille.
- [314] La gestion du portefeuille « se fait à travers deux banques qui ont un mandat complet de type défensif HSBC et BNP Paribas, c'est-à-dire que la banque gère en nous demandant parfois notre avis à l'occasion de contacts généralement trimestriels, et une banque avec laquelle il y a une gestion conseillée par la banque, c'est-à-dire que la fondation prends les décisions de gestion, mais après avoir vu la banque et discuté avec elle à un rythme environ trimestriel ».
- [315] Au sein de la DAF une personne a un rôle réduit de comptabilisation des écritures correspondant aux opérations financières.
- [316] Les réunions de point faites avec les banques sont à la charge du trésorier qui est souvent accompagné du directeur financier dans l'ancienne équipe, du nouveau directeur général, en raison de son expérience professionnelle depuis son arrivée.

1.2. *Les mandats de gestion confirment une orientation de risque limité mais pas des objectifs de gestion clairs et formalisés*

- [317] Nous avons eu copie des mandats de gestion qui confirment la description faite par la fondation de ses objectifs. Toutefois ceux-ci sont formulés en niveau de risque/rendement de manière très globale et ne donnent au conseil d'administration aucune idée de la combinaison risque/rendement par rapport à des indices de référence compréhensibles par ses membres.

Tableau 59 : Liste des mandats de gestion fournis

Date	Banque
17/02/2003	DEXIA
Septembre 2004	HSBC
20/12/2007	Neuflize OBC

Source : IGAS

- [318] Le mandat avec DEXIA présente un objectif de gestion « rendement » soit le deuxième niveau de risque le plus faible des cinq possibles « risque faible – l'objectif de gestion est de valoriser le capital de façon prudente en maintenant une bonne liquidité des placements ». Les investissements sont essentiellement réalisés en « produits de taux ». L'exposition au risque action peut représenter jusqu'à 30 % des actifs confiés. Le mandat est multi-supports investissements réalisés en parts ou actions de plusieurs OPCVM ou « en titres en direct » (mention manuscrite). Parmi les opérations autorisées est ajouté par avenant de janvier 2004 la possibilité d'investir jusqu'à 10 % du portefeuille dans des OPC et OPCVM de fonds alternatifs.⁴⁹
- [319] Le mandat avec HSBC a un objectif de gestion « défensif » (troisième dans une série de six) avec un minimum de 70 % d'actifs de taux, un maximum de 30 % d'actions et un maximum de 10 % en fonds alternatifs.
- [320] La convention avec NEUFLIZE vise un investissement « défensif » (intermédiaire entre gestion de trésorerie et investissement dynamique) avec une prise de risque plus importante que la gestion de trésorerie et un investissement de un an minimum de préférence. Il s'agit d'une convention de conseil qui précise les instruments financiers qui feront l'objet de ce conseil.
- [321] On peut s'interroger sur l'opportunité d'avoir trois gestionnaires pour un portefeuille d'environ 30 M€, notamment en matière de diversification des risques. Dans le système choisi par la fondation rien n'assure contre le risque que les trois sous portefeuilles soient positionnés sur les mêmes actifs en même temps. Un modèle selon lequel chaque gestionnaire est spécialisé dans la gestion d'un type d'actif permet de mieux maîtriser la composition globale du portefeuille. La fondation estime que « *la réalité est que chaque gestionnaire prend des options un peu différentes* » ce qui « *de son point de vue améliore la diversification des risques* ». Elle rajoute un argument de comparabilité des performances « *nous avons des points de comparaison possibles quant à la performance réalisée à partir d'une allocation de risque encadrée de la même façon* ».

1.3. *L'information du bureau et du conseil d'administration sur le rendement des placements et la valeur du portefeuille*

- [322] Nous ont été communiqués les comptes rendus de la commission financière et nous avons relevé les dates auxquelles le conseil d'administration et le bureau ont été saisis de la situation du portefeuille et de la politique de placement.

⁴⁹ La page 4 du mandat initial sans avenant ne nous a pas été fournie en dépit d'un rappel

Tableau 60 : Liste des Réunions des instances de la commission

Commissions	Bureau	Conseil d'administration
25/4/2006		
21/11/2006		
		6/2/2007
	20/3/2007	
		24/4/2007
23/10/2007		
		19/2/2008
	30/9/2008	
		28/10/2008
19/11/2008		
		10/2/2009
	26/5/2009	
		23/6/2009
24/11/2009	24/11/2009	
11/1/2010		
	19/1/2010	
	23/3/2010	
26/10/2010		

Source : IGAS modifier à partir du tableau dessous plus à jour

- [323] Les réunions sont peu nombreuses. On remarquera en particulier que la crise financière de la fin 2007 n'a pas accru le nombre de réunion de la commission avec compte rendu, une par an en 2008 et 2009.
- [324] Le tableau ci-dessous retrace les principaux comptes rendus des bureaux et conseil d'administration consacrés.

Tableau 61 : Extraits des comptes rendus de bureau et de CA

Instance	Date	Compte rendu
CA	6/02/2007	Présentation des différents tableaux de gestion du portefeuille communiqués aux administrateurs.
Bureau	20/03/2007	« investissement fonds de garanti (sic) Monsieur de Charentenay commente sa note quant à la possibilité de souscrire à un fond de capital garanti dans le cadre du portefeuille de gestion conseillé par la banque Neufilize ». Le bureau émet un avis favorable.
CA	24/04/2007	Accord sur des placements de type fonds garanti dans la limite de 10 % du portefeuille.
CA	19/02/2008	« Situation du portefeuille au 31/12/2007 baisse de performance générale sur le dernier trimestre, résultats BNP non satisfaisants pour deux exercices de suite, le CA donne son accord pour un placement en obligations courtes et des dépôts à 6 mois ».
Bureau	30/09/2008	CA Bureau dans rubrique divers M de Charentenay procède à l'analyse des portefeuilles au 24/9. Dans toute la mesure du possible il préconise un arbitrage des lignes actions et obligations au profit de SICAV monétaires ou de placements à terme.
CA	28/10/2008	M de Charentenay remet en séance une situation des portefeuilles au 24/10/2008 et en commente l'évolution.
CA	10/02/2009	Evolution défavorable du portefeuille qui va conduire à la constitution d'une provision de 1,5 M€ la tendance reste négative pour les deux premiers mois 2009 - 1,3 %.

CA	23/06/2009	Approbation souscription d'un contrat de capitalisation auprès d'AXA proposé par la banque HSBC dans le cadre de son mandat de gestion Accord de principe pour transférer à LCL Banque privée tout ou partie du portefeuille actuellement géré par la banque Neufilize.
Bureau	24/11/2009	Compte rendu oral de la commission financière. « Au plan du portefeuille de placement le niveau est quasiment celui du début de l'année 2008 il a été décidé de ne pas augmenter la part actions du portefeuille voire de la réduire. Le portefeuille actuellement géré par NSM sera transformé en bons de capitalisation qui permettent, dans le contexte actuel, de bénéficier de revenus satisfaisants et sans risque sur le capital. Nous approcherons un nouveau partenaire bancaire, LCL, afin d'étudier la possibilité de constituer un portefeuille obligataire constitué de titres vifs en d'autres termes détenus en direct ».
Bureau	19/01/2010	Compte rendu décision commission financière de « réduire à zéro la part d'actions qui était déjà faible compte tenu de l'évolution de la bourse, le risque d'image est en effet supérieur aux gains pouvant être espérés. Un travail de réorientation du portefeuille va être entrepris (...) afin de transférer un montant total d'environ dix millions d'euros. La possibilité de place une partie des avoirs dans des produits éthiques et solidaires sera par ailleurs étudiée ».
CA	16/02/2010	Approbation du retrait de la fondation du marché des actions et remplacement des sommes rendus disponibles en contrats de capitalisation 2 M€ sur des contrats AXA en plus de 3 M€ souscrits en juin, 5 M€ sur des contrats CARDIFF (groupe BNP Paribas) 1,5 M€ sur des contrats AVIVA 2 M€ sur d'autres outils monétaires dynamiques.
Bureau	23/03/2010	Décision de placement en contrats de capitalisation 2M€ auprès d'AXA et 5 M€ auprès de la Mondiale.
CA	20/04/2010	Autorise la conclusion d'un contrat de capitalisation avec la société DEXIA pour 2 M€ au lieu de AVIVA.

Source : IGAS

- [325] De même l'évolution dans la répartition du portefeuille entre les banques échappe largement à la commission financière comme d'ailleurs au bureau et au conseil d'administration. Ainsi le 21/11/2006 la commission financière décide de proposer au CA de passer de trois à deux banques en abandonnant HSBC. Cela n'a pas été fait sans qu'on retrouve trace des raisons dans les comptes rendus qui nous ont été fournis.
- [326] L'information tant de la commission que du bureau et du conseil sur le rendement du portefeuille est donnée de manière non structurée ne permettant pas au-delà des données des comptes à un non spécialiste d'apprécier la gestion.
- [327] Les objectifs tels qu'exprimés par les mandats de gestion sont trop globaux pour être évalués et ils ne sont pas formulés de manière claire pour la part du portefeuille que la fondation gère elle-même. On n'a en particulier pas de vision claire de l'augmentation du portefeuille due au placement dans l'exercice des excédents constatés les années antérieure.
- [328] Le rendement n'est pas précisément calculé. Le trésorier nous a fourni le tableau de suivi qu'il utilise. Le « rendement » du portefeuille calculé est en fait la variation du portefeuille par rapport à l'année antérieure ce chiffre n'a de sens que pour un portefeuille totalement fermé. Nous avons demandé à la fondation un calcul du rendement plus exact prenant en compte les placements nouveaux ce document ne nous a pas été fourni.
- [329] Nous n'avons pas trouvé trace d'un suivi des frais liés à la gestion du portefeuille et notamment d'un suivi infra-annuel des mouvements permettant de vérifier que le gestionnaire ne fait pas des « allers et retours » non justifiés. Il nous a été répondu que « *les frais et autres commissions sont comptabilisés dans un compte spécifique pour chaque établissement financier. Les services comptables sont donc à même de vérifier des mouvements qui pourraient sembler anormaux* ». Cette réponse montre qu'un contrôle est possible, elle n'étaye pas qu'il soit fait. Il nous a été aussi répondu que le trésorier « *effectue un contrôle trimestriel des opérations effectuées* ».

- [330] Par ailleurs nous n'avons pas trouvé trace dans les documents communiqués d'une position prise par le conseil d'administration sur les conséquences du passage au statut de fondation.
- [331] Une stratégie possible est décrite lors de la commission financière du 23/01/2007. *« La politique suivie depuis quelques années de financer nos nouvelles acquisitions ou constructions à 50 % par emprunt pourrait être modifiée en fonction d'une nouvelle orientation liée à notre nouveau statut de fondation qui nous permet d'avoir des réserves ou des actifs patrimoniaux susceptibles de rendement. L'idée générale est de se doter progressivement d'un patrimoine capable d'apporter une rentabilité qui couvrirait d'abord les dépenses des établissements non prises en charge par les conseils généraux, puis les dépenses sièges non couvertes par les prix de journée. Cette orientation permettrait à la fondation de s'abstraire (en 20 ans au moins) de l'aléa des dons annuels pour le noyau dur de son fonctionnement, laissant à la générosité des donateurs les activités sociales élargies et la création de nouveaux villages ».* Cette stratégie n'a été ni validée ni infirmée par le bureau et/ou le conseil d'administration.
- [332] Enfin le suivi de la performance des banques nous paraît artisanal. Il existe peu de comptes rendus écrits des visites aux banques. Il ne nous a été fourni aucun document produit par la fondation montrant que les performances aient été analysées par la DAF et que l'entretien ait été formellement préparé. Le suivi apparaît reposer sur le seul travail personnel du trésorier.

Tableau 62 : Comptes rendus de visite aux banques

Date	Banque
16/02/2007	NSM
5/11/2009	BNP

Source : MVE

2. LE RESULTAT FINANCIER EST MARQUE PAR LA CRISE EN 2008

- [333] Le résultat financier est négatif en 2008 et retrouve en 2009 un niveau comparable à celui des périodes antérieures.
- [334] Cette évolution est la combinaison de l'impact de la crise financière et des modifications intervenues dans le portefeuille de la fondation (cf. infra) ce qui l'a conduite à réaliser ses plus et moins values latentes.

Tableau 63 : Résultat financier et décomposition du résultat financier (en K€)

	2006	2007	2008	2009
Produits financiers hors reprises provisions	758	1 413	907	566
Reprises provisions	60	23	83	1 347
Produits financiers	818	1 436	990	1 913
Charges financières hors dotation aux provisions	100	173	464	661
<i>Dont intérêts et charges assimilés</i>	58	104	117	142
<i>Dont autres charges financières</i>	42	70	347	519
Dotation aux provisions	9	188	1 542	66
Charges financières	109	361	2 006	727
Résultat financier	709	1075	-1016	1187

Source : Comptes

[335] Les intérêts et charges assimilés se sont accrus sensiblement mais l'essentiel de la variation vient des autres charges financières et correspondent aux moins values faites sur les cessions.

[336] En 2009 la fondation enregistre une moins value nette de 150.000 €.

Tableau 64 : Plus values de cession, nettes des moins values

	2006	2007	2008	2009
Plus values sur ventes titres	563	1215	658	366
Moins values sur ventes titres	42	70	347	519
Plus values nettes des moins values	521	1145	311	-153

Source : MVE

[337] En 2009 la reprise de l'essentiel des provisions passées en 2008 permet toutefois de présenter un résultat positif.

3. LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE VALEUR MOBILIERES DE PLACEMENT A ETE SENSIBLEMENT MODIFIEE

[338] Les données fournies sur la composition du portefeuille ne sont pas d'une présentation homogène les trois années dans le rapport du commissaire aux comptes. En 2007 et 2008 est donnée une décomposition simple entre actions/placements à revenus fixes diversifiés/liquidités. En 2009 la présentation est plus détaillée puisqu'elle donne les gestionnaires et la nature des produits. Nous avons obtenu des données complémentaires de la fondation utilisées pour l'analyse ci-dessous.

3.1. Un portefeuille dont la composition a été modifiée sur la période surtout en 2010

[339] Les valeurs mobilières de placement (VMP) représentent un portefeuille de 25 M€.

Tableau 65 : VMP Valeur au 31/12 (K€)

2007	2008	2009	2010
22 894	23 560	25 660	25 129

Source : Documents comptables MVE

3.1.1. La répartition du portefeuille entre géré et non géré

[340] L'essentiel de ce portefeuille est confié à trois banques : deux ont un mandat de gestion (fondés gérés) la troisième conseille la fondation dans sa gestion (hors mandat).

Tableau 66 : Répartition de la valeur du portefeuille au 31/12 entre fonds gérés et hors mandat

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Total	20 327	22 680	22 894	23 561	25 661	25 129
Fonds gérés	15 403	17 885	19 612	17 979	20 619	21 896
Hors mandat	4 924	4 795	3 282	5 582	5 042	3 232
% hors mandat	32 %	27 %	17 %	31 %	24 %	13 %

Source : MVE

3.1.2. La composition globale du portefeuille géré par grande catégories d'actifs

[341] La composition du portefeuille a été modifiée suite à la crise financière comme le montrent les données ci-dessous⁵⁰.

Tableau 67 : Composition du portefeuille total par grandes catégories d'actifs. (31/12)

	2006	%	2007	%	2008	%	2009	%	2010	%
Liquidités	42 250	0,2	188 397	0,8	108 992	0,5	11 584	0,0	42 157	0,2
Monétaire	9 186 409	40,5	14 343 329	62,7	16 657 757	70,7	16 797 009	65,5	20 491 689	81,5
Obligations	7 414 315	32,7	3 417 535	14,9	3 489 221	14,8	5 788 455	22,6	4 594 900	18,3
Alternatif	638 688	2,8	310 609	1,4	-	0,0	680 339	2,7	-	0,0
Actions	5 398 464	23,8	4 633 923	20,2	3 304 293	14,0	2 383 313	9,3	-	0,0
	22 680 126		22 893 794		23 560 263		25 660 701		25 128 746	

Source : MVE

[342] C'est particulièrement le cas en 2010 où l'accroissement des placements monétaires s'est faite en souscrivant des bons de capitalisation auprès de compagnies d'assurance.

Tableau 68 : Composition du portefeuille géré 2009-2010

	2009	2010
HSBC	6 894	4 220
BNP Paribas	9 935	1 565
NSM	2 783	2 881
Bons de capitalisation		13 230
Total	25 661	21 896

Source : MVE

[343] Cette modification réduit encore le portefeuille géré par les banques et pose sous un jour nouveau la question du maintien de trois gestionnaires.

⁵⁰ Données MVE la mission n'a pas vérifié la réalité des affectations les développements infra montrent qu'il n'est pas possible d'en tirer une appréciation directe et univoque sur le niveau de risque direct du portefeuille.

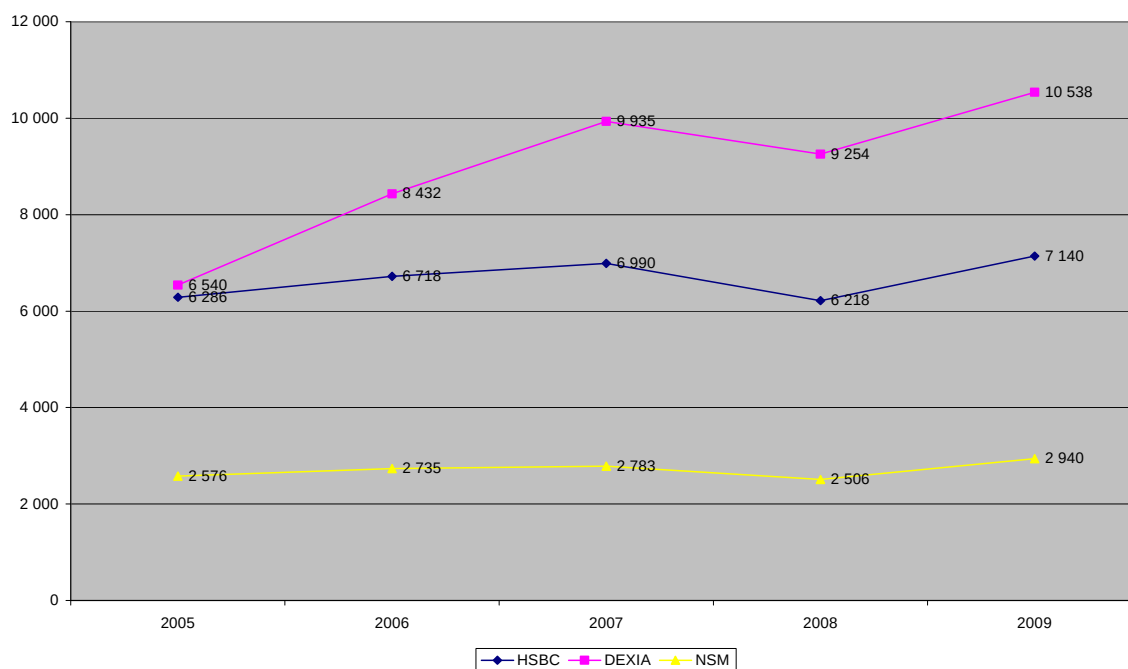
3.1.3. La répartition du portefeuille géré entre gestionnaires

Tableau 69 : Valeur du portefeuille au 31/12 (en K€)

	2005	2006	2007	2008	2009
HSBC	6 286	6 718	6 990	6 218	7 140
DEXIA	6 540	8 432	9 935	9 254	10 538
NSM	2 576	2 735	2 783	2 506	2 940
Total	15 402	17 885	19 708	17 978	20 618
% HSBC	41 %	38 %	35 %	35 %	35 %
% DEXIA	42 %	47 %	50 %	51 %	51 %
% NSM	17 %	15 %	14 %	14 %	14 %

Source : Exploitation données MVE

Graphique 8 : Valeur du portefeuille par gestionnaire



Source : Exploitation données MVE

3.2. L'impact de la crise financière sur le portefeuille

[344] Les données montrent l'impact des moins values latentes en 2008 et l'amélioration des la situation en 2009.

Tableau 70 : Etat global du portefeuille

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Valeur acquisition	19 353	21 384	22 408	24 871	25 463	24 550
Valeur portefeuille au 31/12	20 327	22 680	22 894	23 560	25 661	25 129
Plus values latentes	1 081	1 351	707	364	591	595
Moins values latentes	-107	-55	-221	-1 674	-393	-16
Valeur portefeuille au 31/12 nette des moins values latentes	19 246	21 329	22 187	23 197	25 070	25 113

[345] Nous n'avons pas pu obtenir de données sur le rendement des placements prenant en compte les évolutions du portefeuille dues à des investissements ou des désinvestissements.

4. LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE ET LES RISQUES AFFERENTS

[346] Notre mission ne portait pas sur l'audit de la politique de placement de la fondation. Nous⁵¹ avons toutefois pratiqué un sondage sur quelques valeurs figurant dans les portefeuilles au 31/12 qui nous ont été communiqués afin de tester la réalité de la présentation qui nous avait été faite d'une gestion à objectif « défensif ». Nous avons pris les titres examinés dans le portefeuille géré par BNP PARIBAS au 31/12/2009.

4.1. S'agissant des « valeurs françaises à revenu fixe ou indexé » :

[347] La fondation a fait l'acquisition d'obligations de l'État français. L'échéance de ces obligations est fixée au 1^{er} avril 2016 (OAT 0,25 % IPMT, détenue pour une valeur de marché de 363 469 €) et au 16 décembre 2012 (OAT 8,5 %, détenue pour une valeur de marché de 145 748 €). Les débats en commission financière ne font pas apparaître clairement l'objectif de gestion retenu.

[348] La fondation détient des EMTN émis par la société anonyme VIVENDI pour un montant de 157 698 €. La valeur de marché est largement sujette à caution : les volumes d'échange sont nuls une grande partie de l'année pour s'établir à un montant relativement faible en cumul annuel (de l'ordre du million d'euros). Nous avons compris que la fondation détient des obligations détachant un coupon trimestriel à taux variable⁵² EURIBOR 3 mois + 0,5 %. Le gestionnaire a classé cette obligation dans la catégorie « valeurs françaises » par erreur : cette valeur est soumise au droit luxembourgeois.

[349] Nous ne sommes pas assurés que la fondation ait vraiment mesuré le niveau de risque de ce produit. En effet, le prospectus, émis par l'Autorité luxembourgeoise des marchés financiers, rédigé en langue anglaise précise que ce type d'investissement est réservé aux investisseurs avertis.

« This Prospectus has not been approved by, or registered or filed with, the French Autorité des Marchés Financiers ("AMF"). The Notes may not be offered or sold to the public in France and neither this Prospectus, nor any other offering material or information contained therein, may be released, issued or distributed or caused to be released, issued or distributed to the public in France, or used in connection with any offer for subscription or sale of notes to the public in France. Such offers, sales and distributions shall be made in France only to qualified investors (investisseurs qualifiés) as defined in Articles L. 411-2, D. 411-1 to D. 411-3 of the French Code monétaire et financier. Persons into whose possession this Prospectus comes must inform themselves about and observe any such restrictions. This Prospectus does not constitute, and may not be used for or in connection with, an offer to any person to whom it is unlawful to make such offer or a solicitation by anyone not authorised to so act ».

⁵¹ Ce travail a été effectué par Vincent RUOL commissaire contrôleur des assurances

⁵² Le taux de rendement annoncé a été établi par la mission après recherche du prospectus de l'OPCVM détenu.

- [350] Enfin, la fondation détient un FCP « Objectif Crédit FI C » géré par la société LAZARD FRÈRES GESTION. Le prospectus visé par l'AMF fait état de risques de perte en capital, de crédit (d'autant plus que le FCP s'autorise à investir sur des instruments de dette « high yield », donc très risqués), de taux et de liquidité.

Extrait du prospectus AMF : « La baisse de la valeur liquidative pourra être d'autant plus importante que l'OPCVM sera investi dans des dettes relevant de la catégorie « High Yield ». Cet OPCVM doit être considéré comme en partie spéculatif en raison des investissements dans des titres dont la notation est basse. Ainsi, l'utilisation de titres « haut rendement / High Yield » pourra entraîner un risque de baisse de la valeur liquidative plus importante ».

- [351] Le prospectus de l'AMF avertit l'investisseur quant au risque lié à la détention d'actifs titrisés par le FCP⁵³ : « pour ces instruments, le risque de crédit repose principalement sur la qualité des actifs sous-jacents, qui peuvent être de natures diverses (créances bancaires, titres de créances...). Ces instruments résultent de montages complexes pouvant comporter des risques juridiques et des risques spécifiques tenant aux caractéristiques des actifs sous-jacents. La réalisation de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM ».
- [352] Ce FCP fait état de frais d'entrée de 4 % et de frais de rachat de 2 %. Les frais de gestion sur encours s'élèvent 0,3 % auxquels s'ajoutent, le cas échéant, des frais de surperformance de 30 % de la surperformance au-delà d'EONIA+3 %. Les volumes échangés n'ont pu être trouvés par la mission.
- [353] On observera également que l'objectif de gestion d'EONIA+3 % ne constitue précisément qu'un objectif, et que cette valeur ne devrait donc pas être rangée par le gestionnaire dans cette catégorie, donnant ainsi à la commission financière une impression trompeuse de sécurité et de rendement.

4.2. S'agissant des « valeurs françaises à revenu variable » :

- [354] La fondation détient un FCP dénommé « BRONGNIART RENDEMENT C » géré par CM - CIC Asset Management pour un montant de 264 441 €. Ce FCP détient entre 60 % et 100 % d'actions émises par des sociétés de l'Union européenne, y compris dans la limite de 25 % les sociétés cotées de petite taille (« actions de petite capitalisation »). Par conséquent, le FCP s'expose au risque de change contre lequel il peut d'ailleurs choisir de se couvrir ou non. Le FCP peut également intervenir sur les marchés à terme « dans un but de couverture et/ou d'exposition sur le risque action et le risque de taux ». Le FCP peut détenir d'autres OPCVM (dans la limite de 50 %), y compris ceux émis par la société gérant le FCP. Les frais d'entrée s'élèvent à 2 % et les frais sur encours peuvent s'élever jusqu'à 2,4 %.
- [355] La fondation détient un FCP dénommé « Centifolia C » géré par DNCA FINANCE pour un montant de 271 478 €.
- [356] L'objectif de gestion du FCP apparaît obscur : « le FCP s'appuie sur une gestion active recherchant une sur-performance par rapport à l'indicateur de référence sans contrainte », mais dans le même temps, il « n'est ni indiciel, ni à référence indicielle mais à titre de comparaison a posteriori, le porteur peut se référer à l'indice CAC 40 ».
- [357] Ce FCP détient entre 75 % et 100 % d'actions émises par des sociétés de l'Union européenne. Le FCP peut investir dans des sociétés françaises cotées de petite taille. Il pourra également s'exposer à hauteur de 10 % en instruments financiers hors Union européenne, ce qui signifie qu'il est exposé de manière significative au risque de change. Les frais d'entrée s'élèvent à 3 % et les frais sur encours peuvent s'élever jusqu'à 2,39 %.

⁵³ La détention d'actifs titrisés s'établit dans une limite de 10% de l'actif net, et se limite à des « titres émis par des véhicules de titrisation (fonds communs de créances, ABS, MBS, CDO...) investissant uniquement sur des actifs physiques, par opposition à des créances synthétiques ».

5. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

- [358] Au total nous estimons que la fondation a, au sein d'une stratégie « défensive », voulu tirer partie de la progression des marchés ce qui l'a amené à accepter dans les choix de gestion de ses mandataires des produits au risque élevé en montant modéré.
- [359] Les procédures décrites et le niveau de formalisation du travail fait nous conduisent à estimer que la maîtrise du profil de risque du portefeuille de placement reposait entièrement sur le trésorier.
- [360] Il est sans doute sage d'avoir modifié la composition du portefeuille pour en diminuer le risque, le résultat n'est réellement atteint qu'en 2010.
- [361] Nous recommandons néanmoins de modifier les procédures de gestion pour atteindre trois objectifs :
- Une définition plus claire et évaluable par les membres du conseil d'administration de la politique de placement, en particulier pour le portefeuille géré en direct ;
 - Un meilleur suivi des banques et de la gestion directe pour apprécier le niveau réel de risque du portefeuille, rendre compte de sa performance de manière comparative, suivre les coûts de gestion ;
 - Une gestion qui fasse plus appel aux compétences du directeur général et de la DAF, plus formalisée et reposant moins sur le seul trésorier.

Réponse de l'organisme :

[310] à [361] Les constatations et les commentaires faits dans l'annexe 6 ont suscité de nombreuses remarques de la part du trésorier de la Fondation. Elles ne mettent cependant pas en cause notre volonté de suivre la recommandation formulée quant à la gestion du portefeuille."

Observation de la mission :

Les remarques du trésorier n'ayant pas été reprises par la fondation dans sa réponse, il n'est donc pas apporté de contradiction aux observations qui sont donc validées.

Annexe 7 : Extraits des mailings de la fondation MVE entre 2007 et 2010

Campagnes	2007	2008	2009	2010
Recrutement	« Agnès a 6 ans. Agnès a vécu un enfer ! Elle a sur le monde ce regard triste, vide, comme indifférent, des enfants dont la vie affective a été brisée »	« Agnès a 6 ans. Agnès a vécu un enfer ! Elle a sur le monde ce regard triste, vide, comme indifférent, des enfants dont la vie affective a été brisée »		« Il y a quelques années, l'enfance de Clara s'est arrêtée. Vivant le déchirement de sa famille, les cris, les violences, la peur au quotidien, elle est devenue trop adulte »
Recrutement		« Maman pleure. Elle n'a plus de regard. Et papa me fait si peur. Ce n'est plus papa. Il crie, il bat maman, il est vraiment méchant depuis qu'il n'a plus de travail. Je suis si seul....Audrey »	« Angélique, Clara et Lucas sont frères et sœurs. Jusqu'ici, ils vivaient avec leurs parents dans un climat de violence et d'insécurité qui menaçait leur santé et leur équilibre »	« Ils cachent tous un début d'existence difficile. Pour des raisons diverses, toujours pénibles, les juges nous les ont confiés. Maltraitements, négligences ou carences éducatives ont jalonné leurs parcours »
Fidélisation	« Imaginons Clara, une enfant atrocement blessée par les drames et les violences d'une famille déchirée... »	« Vous aurez alors une pensée pour Aurélie. Une fillette, qui, jusqu'à l'âge de 5 ans, n'avait jamais connu le bonheur de fêter son anniversaire, de grandir dans un cadre de vie familial rassurant »	« La fondation MVE accueille des enfants et adolescents victimes de négligence ou de maltraitance qui lui sont confiés par l'ASE »	« Rien ne pouvait laisser deviner les drames vécus par les enfants qui participaient à la fête. Arrivés parmi nous quelques semaines auparavant, ils avaient vécu une épreuve effroyable : le décès brutal de leurs parents »
Fidélisation	« ...mais votre aide nous est indispensable pour construire de nouvelles maisons et accueillir ainsi plus d'enfants en souffrance »		« Chloé est la plus jeune. Elle a des problèmes d'insomnies, fait des cauchemars, elle n'a encore jamais passé une nuit tranquille depuis son arrivée »	« Les enfants et les jeunes accueillis dans nos villages suite à une décision des juges des enfants, ont tous une histoire difficile »
Grands donateurs/ISF	« Papa criait tout le temps sur maman et moi j'avais toujours peur qu'il me frappe. Alors je mettais la tête sous l'oreiller«		« Accompagnés par les équipes éducatives de la fondation MVE, des enfants et des adolescents de la Meuse, en situation de risque physique et moral, se sont installés dans leur maison »	« Nos éducateurs leurs offrent un cadre de type familial où les fratries sont réunies sous le même toit, où chacun bénéficie d'une attention particulière, où les enfants en détresse psychologique sont suivi par des spécialistes... »
Encart revue	« Mais notre cœur se serre face aux 19 000 enfants maltraités aujourd'hui en France. Notre vœu de Noel d'en accueillir le plus grand nombre est actuellement impossible.... »	« Nous confier aujourd'hui un don pour Noël, quel qu'en soit le montant, c'est réaliser le vœu d'un enfant qui voudrait tant retrouver confiance en l'avenir »	« A quelques jours de Noël : Merci d'aider ces enfants à franchir une nouvelle étape de leur vie »	« Car Léo est un enfant que la vie a bousculé. Quand le juge des enfants nous l'a confié, quand il est arrivé au village, ce jeune garçon était renfermé et craintif. Il a fallu du temps, de l'attention, de l'amour pour voir enfin Léo s'ouvrir aux autres »

Sobriété des messages	Bonne	Moyenne	Faible
-----------------------	-------	---------	--------

Annexe 8 : Extraits mailing recrutement (mention CNIL)

1. OCTOBRE 2007

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de modification aux données personnelles vous concernant en vous adressant au siège de la Fondation MVE. Pour notre information, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres organisations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en indiquant vos nom, prénom, adresse et références du message reçu.

**Merci de renvoyer ce Bon de Soutien
dans l'enveloppe-réponse ci-jointe, sans affranchir.**

DEDUCTION FISCALE

75 % de votre don est déductible de vos impôts, à concurrence de 488 €. Au-delà, ce taux passe à 66 % dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Un don de 20 €, par exemple, ne vous coûte en réalité que **5 €**, grâce à la déduction fiscale de 15 €. Nous vous enverrons un reçu justificatif.

Bien entendu, si votre don nous parvient avant le 31 décembre 2007, votre déduction fiscale portera sur vos revenus de l'année 2007.

Votre don va contribuer au bonheur des enfants au sein de nos établissements (Villages et Foyers) et peut aussi soutenir les actions de la Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants en faveur des enfants orphelins du Liban et du Sénégal.

 **FONDATION
MVE**

Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants
28, rue de Lisbonne - 75008 PARIS - Tél. : 01 53 89 12 34
Fax : 01 53 89 12 35 - www.lesvillagesdenfants.com
Reconnue d'utilité publique

2. JUIN 2010



Bulletin de soutien régulier

BULLETIN À RETOURNER DANS L'ENVELOPPE CI-JOINTE.

☐ **OUI**, je souhaite soutenir régulièrement les actions de la Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants.

JE DONNE :

☐ 10 €
 ☐ 15 €
 ☐ 20 €
 ☐ 30 €
 ☐ Autre : €

Périodicité : ☐ mensuelle ☐ trimestrielle

Les prélèvements commenceront le 10 du mois de :

MES COORDONNÉES BANCAIRES :

Agence :

Adresse :

Code Postal : [][][][][] Ville :

Désignation du compte à débiter :

[][][][][]	[][][][][][]	[][][][][][][][][][][][][][][]	[][][]
Code Ets	Guichet	N° de compte	Clé

Date : le [][][][][][] Signature :

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de suppression et de rectification aux données personnelles vous concernant en vous adressant au Siège de la Fondation Mouvement pour les Villages d'Enfants. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres organismes. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de cocher la case ci-contre ☐

Annexe 9 : Analyse du calcul du montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'année

[362] En application de la réglementation, la fondation MVE, a calculé pour la première fois en 2009 le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'année (dit T1).

[363] La fondation MVE est dans une situation particulière pour faire ce calcul car son bilan d'entrée a été modifié en 2006 lorsque l'association MVE a apporté son patrimoine à la fondation SALVE préexistante. A cette occasion la fondation SALVE a changé de nom pour devenir fondation MVE.

1. EN 2006, L'ASSOCIATION MVE A APPORTE A LA FONDATION MVE 12 M€ CORRESPONDANT A DES FONDS COLLECTES NON DEPENSES

[364] L'association MVE comme toute association (et au contraire d'une fondation) n'a pas pour objet d'accumuler des réserves, même s'il est admis qu'elle en constitue pour pouvoir poursuivre ses opérations en cas de diminution de ses recettes.

[365] Pour estimer le montant correspondant à des fonds collectés non dépensés nous avons procédé en deux étapes.

[366] Au sein des postes de haut de bilan on n'a pas retenu les subventions de toute nature, les legs avec contrepartie en actif immobilisé, les fonds de réserve de toute nature et nous avons déduit du report à nouveau comme du résultat de l'exercice la part des résultats « sous contrôle » c'est-à-dire des résultats des établissements destinés à être repris dans les prix de journée des exercices postérieurs.

[367] Au 01/01/2006 le montant est de 27,2 M€.

Tableau 71 : « Fonds propres » apportés par l'association MVE (M€)

Compte	Montant
Fonds propres	7,5
Dons et legs en capital	7,2
Différence sur réalisation d'actifs	1,7
Report à nouveau corrigé des résultats sous contrôle	8,4
Résultat exercice corrigé des résultats sous contrôle	2,4
Total	27,2

Source : Calculs IGAS d'après données MVE

[368] De cette somme on enlève l'actif net que ces « fonds propres » ont servi à financer soit 15,3 M€. Le calcul est fait en déduisant de l'actif net la part financée par des subventions et les legs qui ont pour contrepartie un actif immobilisé.

[369] Ce mode de calcul valide le fait que pendant son existence l'association a utilisé 15,3 M€ de dons pour constituer un actif, c'est-à-dire en pratique a utilisé les sommes collectées pour la construction ou le gros entretien des villages.

Tableau 72 : Actifs immobilisés financés par les « fonds propres »

Compte	Montant
Actif net	19,5
Part financée par les subventions d'équipement	- 2,5
Legs avec contrepartie actif immobilisé	- 1,7
Total	15,3

Source : MVE

[370] **Le montant des apports de l'association MVE à la fondation MVE correspondant à des sommes issues de la générosité publique non dépensées est donc de 11,9 M€.**

2. LA METHODE DE CALCUL DU T1 RETENUE PAR LE MVE CONTESTABLE CONDUIT A UNE SOUS ESTIMATION DES SOMMES COLLECTEES DISPONIBLES AU DEBUT DE L'ANNEE 2009

2.1. Les modalités réglementaires

[371] Le règlement 2008-12 du comité de la réglementation comptable prévoit des dispositions pour déterminer, lors de la mise en place du nouveau CER le solde au début d'exercice des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées, dénommé « T1 ».

[372] Deux méthodes de calcul du T1 sont prévues par les textes, tels que rappelés ci-dessous.

Dispositions du règlement 2008-12

Lors du premier exercice d'application (..), le montant des ressources collectées auprès du public et non affectées sera égal au solde des comptes de réserve disponibles collectées auprès du public, composés notamment des reports à nouveau et des réserves autres que les réserves réglementées, provenant des ressources collectées auprès du public sous déduction de la quote-part des valeurs nettes comptables, lorsque celle-ci est significative, des immobilisations ou fractions d'immobilisations financées par ces ressources sur les exercices antérieurs.

Lorsque l'historique de ces opérations ne sera pas disponible, il est convenu par mesure de simplification que le montant des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées au début du premier exercice d'application sera reconstitué à partir du pourcentage moyen, sur les trois derniers exercices, des ressources non affectées collectées auprès du public par rapport à l'ensemble des ressources constatées, correction faite des versements exceptionnels. Ce pourcentage moyen sera alors appliqué au total des fonds associatifs, augmenté des emprunts ayant financé les immobilisations et diminué de l'ensemble des valeurs nettes comptables des immobilisations figurant au bilan à l'ouverture du premier exercice d'application.

Source : Règlement 2008-12

[373] Ces modalités signifient que la deuxième méthode n'est pas celle de référence et qu'elle ne peut être utilisée que lorsque l'historique des opérations n'est pas disponible, c'est-à-dire ne peut être reconstitué.

2.2. *Des estimations faites selon la première méthode bien supérieures à celles faites selon la seconde finalement retenue*

[374] Les modes de calcul ont été abordés lors des CA du 15 décembre 2009 et du 16 février 2010 et le CER définitif a été arrêté par le conseil du 15 juin 2010.

Tableau 73 : Montant des sommes collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (K€)

CER pro forma 2007 première méthode	CER pro forma 2008 première méthode	CER 2008 pro forma deuxième méthode	CER 2009 deuxième méthode
15 397	16 281	4 352	4 978

Source : Documents MVE

2.3. *Le choix de la deuxième méthode est contestable*

2.3.1. *Les raisons du choix de la deuxième méthode avancées par la Fondation*

[375] Le procès verbal du CA du 16/02/2010 indique que « *Concernant le mode de calcul du stock de départ, compte tenu de la tendance constatée tendant à interpréter le règlement au sens strict et à l'application de la deuxième méthode, et en l'absence de consensus de place, le conseil d'administration opte pour la deuxième méthode prévue au règlement du nouveau CER* ».

[376] Au plan réglementaire on notera que la deuxième méthode n'est à retenir que lorsqu'il n'est pas possible de reprendre l'historique. Le procès verbal ne reprend pas cette raison et les motivations reprises ci-dessus sont loin d'être claires, en particulier le fait que « l'interprétation du règlement au sens strict » conduise à choisir la première méthode et non la seconde.

[377] Nous n'avons pas obtenu d'explication précise du commissaire aux comptes qui a considéré que dès lors que la fondation lui indiquait ne pas pouvoir appliquer la première méthode elle était fondée d'appliquer la seconde.

[378] Dans les documents qui nous ont été fournis la fondation explique les limites de son calcul selon la première méthode en indiquant « *En effet, il ne nous aurait pas été possible de remonter à l'origine de l'ensemble des fonds propres MVE et SALVE. En d'autres termes de reconstituer des CER depuis l'origine de ces structures* ». « *Devant les approximations nécessaires au calcul du T1 selon la première méthode et compte tenu de l'impossibilité de l'appliquer dans son intégralité, le calcul du T1 a été présenté selon la seconde méthode* ».

2.3.2. *L'impossibilité d'appliquer la première méthode est contestable*

[379] Le règlement comptable fait de la première méthode le principe et de la seconde l'exception « *lorsque l'historique ne sera pas disponible* ».

[380] Or la fondation est, de ce point de vue, dans une situation particulière : elle n'existe sous cette forme que depuis 2006. Elle peut donc calculer le T1 en calculant le montant de l'apport de ressources tirées de la générosité publique et non consommées lors de cet apport et reconstituer l'historique sur la période 2006-2008, soit trois ans. L'utilisation de la première méthode est donc possible.

2.4. Impact de ce choix sur le T1

- [381] Nous nous sommes posé la question de savoir s'il était réaliste que la fondation recevant début 2006 11,9 M€ de ressources non consommées puisse début 2009 n'avoir plus que 5 M€ de ressources non consommées en début d'exercice.
- [382] Pour cela nous avons calculé la consommation de ressources des exercices 2006, 2007 et 2008 en ajoutant l'excédent ou le déficit de l'exercice figurant au CER (un excédent correspond à des ressources non consommées un déficit à une consommation supérieure à la collecte) et les acquisitions d'immobilisation (en considérant qu'elles sont toutes financées par l'AGP⁵⁴) pour obtenir la consommation totale des ressources de l'AGP.

Tableau 74 : Estimation de l'évolution du T1 entre 2006 et 2009.

	2006	2007	2008	2009
Non consommé début exercice		10 060	8 760	6 560
Apport MVE	11 900			
Excédent exercice	60	1 250	3 800	
Acquisitions	1 900	2 550	6 000	
Consommation nette	1 840	1300	2200	
Non consommé en fin exercice	10 060	8 760	6 560	

Source : Calcul IGAS

- [383] Ce calcul conduit à un T1 au 01/01/2009 de 6,6 M€, montant de 30 % supérieur au chiffre retenu par la fondation (5,0 M€).

3. L'IMPACT DU STATUT DE FONDATION SUR LA PRESENTATION DES SOMMES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC ET NON CONSOMMEES

- [384] Compte tenu de son statut de fondation, le MVE a la possibilité de définir une dotation et de financer sur cette dotation les actions qu'elle mène. Elle serait alors légitime à faire appel au don pour constituer cette dotation en expliquant que le rendement des placements des dons permettra de financer l'action menée. Néanmoins, cette démarche parfaitement légale, conduirait dans les faits à une accumulation des sommes collectées non consommées, sans doute peu incitative en matière de dons.
- [385] Dès lors que la fondation n'adopte pas cette stratégie d'accumulation de patrimoine, elle se place dans la situation de collecter des dons pour les redistribuer dans un délai raisonnable conformément à l'objet de l'appel à la générosité publique.
- [386] Par ailleurs la fondation MVE est la poursuite de la fondation SALVE sous un autre nom. La fondation SALVE avait un patrimoine peu important, celui de la nouvelle fondation MVE provient pour l'essentiel des apports de l'association MVE. La nouvelle fondation MVE n'a pas clairement informé ses donateurs sur l'option prise quant à l'utilisation des dons non consommés venant de l'association MVE.

⁵⁴ Il n'y a pas de subventions d'investissement sur la période

4. CONCLUSION ET PROPOSITION

- [387] L'application de la première méthode de calcul qui est celle prévue par la loi est possible dès lors qu'on estime le montant des apports de l'association MVE et qu'on calcule selon la première méthode pour la durée de vie de la fondation MVE. C'est à dire sur la seule période 2006-2008.
- [388] L'écart entre le résultat de ce mode de calcul et celui obtenu par la fondation nous conduit à considérer que le choix n'est pas indifférent. Compte tenu de la rédaction du règlement qui fait de la seconde méthode une exception dans le cas où l'historique ne peut être recalculé nous recommandons à la fondation de revoir le calcul fait pour 2009, et donc le CER de cet exercice, sur ce point, sous le contrôle de son commissaire aux comptes.

Recommandation n°20 : Calculer le T1 de l'année 2009 selon la méthode préconisée par l'IGAS et revoir sur ce point le CER de cet exercice

Annexe 10 : Justification des emplois et passage de la comptabilité au CER

[389] Nous avons examiné le passage de la comptabilité au CER et en analysant les tableaux de passage détaillés qui nous ont été fournis. La présentation des CER a changé en 2009 ainsi que certaines imputations de charges entre les postes principaux.

[390] Nous avons examiné les principaux postes du CER tels que retracés au tableau 1, pour vérifier la pertinence et la cohérence dans le temps des calculs.

Tableau 75 : Evolution des principaux postes du CER (K€)

Emplois	2006	2007	2008	2009	Ressources	2006	2007	2008	2009
Missions sociales	30 614	32 577	33 417	35 546	Produits générosité	6 626	7 380	9 492	8 503
Frais de recherche de fonds	2 027	2 015	2 236	2 638	Prix de journée établissements	25 650	28 120	29 878	31 833
Frais de fonctionnement et autres charges	1 618	2 236	3 501	1 275	autres produits exploitation	904	963	976	3 245
					autres produits exploitation	1 246	1 593	2 153	
Total emplois	34 259	36 828	39 154	39 459	Total ressources	34 606	38 056	42 499	43 582
Ressources restant à utiliser	388	37	4		report ressources non utilisées	102	58	86	69
dotation aux provisions				416	reprises provisions				626
engagements à réaliser sur ressources affectées				2					
Excédent exercice	61	1 249	3 427	4 400					
Total	34 708	38 114	42 585	44 277		34 708	38 114	42 585	44 277

Source : CER

1. EMPLOIS MISSIONS SOCIALES

[391] Dans la présentation antérieure à 2009 les missions sociales couvrent à la fois les dépenses des établissements financées par l'aide sociale à l'enfance et celles financées par la générosité publique tandis que les produits distinguent les produits de la générosité et ceux des prix de journée des établissements. Les missions sociales distinguent le fonctionnement des établissements financés par l'ASE des autres actions

Tableau 76 : Décomposition des missions sociales CER (en K€)

Emplois	2006	2007	2008	2009
Missions sociales	30 614	32 577	33 417	35 546
Fonctionnement des établissements	28 751	31 014	31 829	33 647
Dont emploi de la générosité publique				1 283
Autres actions en France	1360	1 130	1129	1 899
Autres actions étranger	503	433	459	

Source : CER

[392] En 2009, en application des nouvelles normes de présentation des CER, une information nouvelle apparaît, la part des missions sociales financées, pendant l'année, par l'aide à la générosité publique et la nomenclature est modifiée.

[393] En 2009, toujours en application des nouvelles normes, il n'y a plus de comparaison avec l'année antérieure de sorte que la comparaison directe d'une année sur l'autre n'est plus possible. Il n'est pas fourni l'information complémentaire correspondante.

1.1. Gestion des établissements sanitaires et sociaux

[394] Les charges relatives aux établissements sont calculées, en 2007 et en 2008, de manière homogène, sur la base du total des charges des dossiers comptables des établissements et du siège, en éliminant les doubles comptes sur les frais de siège et avec des corrections comptables mineures par leur montant.

Tableau 77 : Décomposition du CER Gestion des établissements sanitaires et sociaux (en K€)

	Dossiers comptables	Motif du reclassement	2007	2008	2009
A.	<i>dossiers comptables des établissements</i>				
+	total des charges de fonctionnement		30 854	31 626	33 273
+	charges financières		54	53	80
				36	
+	charges exceptionnelles		156	93	35
+	V.N.C éléments actifs cédés		5	3	7
-	dotations engagements à réaliser	isolée sur une ligne du CER	-26	-4	-2
-	frais de siège	éliminations réciproques	-1597	-1 674	-1 778
-	personnel prêté villages	éliminations réciproques	-36	-32	-32
		s/total établissement	29 410	30 100	31 583
B.	Quote-part du dossier siège				
	<i>dossier comptable du siège</i>				
+	total des charges		1 606	1 730	1 833
-	personnel prêté	éliminations réciproques	-2	-1	-1
		s/total siège	1604	1 729	1 831
			31 014	31 829	33 414
		Com. Institutionnelle			223
		50ème anniversaire			9

Source : MVE – tableau de passage

[395] En 2009 le mode de calcul des sommes imputées aux missions sociales a été modifié par rapport aux deux exercices antérieurs pour y inclure la totalité des frais de communication institutionnelle et du coût, pour cet exercice, du cinquantenaire de l'association pour un montant total de 232 K€.

[396] Ces charges étaient auparavant imputées aux frais d'information et de communication. Elles ont en 2009 été affectées aux missions sociales et au sein d'entre elles au fonctionnement des établissements.

[397] Cette nouvelle imputation n'est pas justifiée car l'ensemble de la communication institutionnelle ne peut être considérée comme profitant au fonctionnement des établissements et à l'action éducative en faveur des enfants.

Tableau 78 : Fonctionnement établissements impact des modifications de périmètre 2009
(en K€)

	2007	2008	2009
Fonctionnement établissements mode de calcul 2007 2008	31 014	28 751	33 414
Imputation 100 % communication institutionnelle			223
Imputation 100 % frais 50ème anniversaire exercice			9
Total	31 014	28 751	33 647

Source : IGAS d'après données MVE

1.2. Autres actions

[398] La ventilation des autres actions a été modifiée en 2009, dans le sens d'un plus grand détail qui permet de produire un CER que la fondation estime plus précis et plus exact. A cette occasion, le périmètre a été modifié pour y inclure des dépenses dont certaines ne relèvent pas des missions sociales.

[399] Le tableau ci-dessous explique le passage entre les conventions du CER et des documents joints 2007 et 2008 et celles de 2009.

Tableau 79 : Ventilation des autres actions dans le CER(en K€)

	2007	2008		2009
Autres actions directes	1 130	1 129	Soutien et accompagnement aux jeunes majeurs	485
			Autres actions même champ que 2007 et 2008	452
			Sous total	937
			Autres actions non imputées en 2007 et 2008	52
			Promotion et protection enfance	208
Familles africaines	75	93	Action directe à l'étranger	111
Liban	358	366	Versement étranger	491
Versement à un organisme central (actions sociales réalisées à l'étranger)	433	459	Total	602

Source : Exploitation données MVE

[400] L'action soutien et accompagnement aux jeunes majeurs regroupe pour l'essentiel les bourses, son individualisation est pertinente. L'essentiel de l'action concernant les bourses la mention du montant des bourses en annexe du CER serait utile, en effet cette notion est plus parlante pour le donateur que l'appellation retenue.

- [401] La présentation des actions à l'étranger est plus exacte car elle met en évidence que l'action pour les familles africaines est faite par des versements directs et celle pour le Liban par un versement à une autre structure.
- [402] Par contre sont imputés au titre de la promotion et de la protection de l'enfance 208 K€ soit 75 % du coût du site internet et 90 % de la revue Grandir. Ces sommes ne correspondent, pour l'essentiel, pas à des missions sociales mais à des frais de fonctionnement. Nous ne retenons que 20 k€ au titre de la revue Grandir et rien au titre du site internet (voir infra).
- [403] L'imputation de 52 K€ au titre des charges du prix littéraire est justifié. Cette manifestation a été réorientée vers une plus grande participation des enfants et présente maintenant un caractère pédagogique qui rend le rattachement pertinent.

2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS

- [404] Les frais de recherche de fonds se décomposent comme suit en frais d'appel, frais de traitement et frais d'organisation de manifestation de soutien.

Tableau 80 : Frais de recherche de fonds (en K€)

	2007	2008	2009
Frais appels dons et legs	1 663	1 835	2 173
Frais traitement dons et legs	293	306	465
Frais organisation manifestation et de soutien	61	94	0
Frais de recherche de fonds	2 015	2 236	2 638

Source : CER sauf détail 2009 doc MVE hors CER (modification de présentation)

2.1. Les frais d'appel aux dons et legs

- [405] Les conventions sont stables si ce n'est le transfert des charges liées au prix littéraire et à la journée de l'amitié aux missions sociales et donc la suppression de tout frais d'organisation et de manifestation.

Tableau 81 : Frais d'appel à la générosité publique (en K€)

	DOSSIERS COMPTABLES	2007	2008	2009
	<i>dossier comptable communication</i>			
+	relances donateurs	623	651	721
+	prospection	789	900	990
+	achats sur donations et legs	4	2	30
+	services extérieurs sur legs	21	23	49
+	frais de personnel, services communs, communication	137	160	186
+	achats frais communs communication	2	2	52
+	services extérieurs, frais communs, communication	87	96	115
			0	0
+	total des charges de fonctionnement autres activités			28
	frais d'appel des dons et legs :	1663	1 835	2 173

Source : Exploitation des tableaux de passage

- [406] Pour les années 2007 et 2008, le MVE classe les dépenses liées au magazine de la fondation dans les frais d'information et de communication.
- [407] Ce classement n'est pas justifié. Les destinataires du magazine sont en effet massivement les donateurs (à 99 %). Par ailleurs, l'appel aux dons se retrouve systématiquement dans le contenu éditorial du magazine, ainsi que dans l'encart spécifique qui l'accompagne.
- [408] Malgré l'évolution significative du contenu du magazine en 2009 nous considérons que les dépenses liées au magazine doivent être classées dans les frais de collecte. Comme lors des années précédentes, les destinataires du magazine sont presque exclusivement des donateurs. Même si la part des articles consacrés aux dons a diminué, la quatrième de couverture est toujours dédiée à l'appel aux dons, de même que l'encart accompagnant le magazine.
- [409] Cependant pour tenir compte de l'évolution positive de la ligne éditoriale du magazine, une affectation de 10 % des dépenses concernées à la mission sociale de protection de l'enfance peut être retenue. Les frais de magazine sont inclus dans les frais d'appel dons et legs à 100 % pour 2007 et 2008 et 90 % en 2009

Tableau 82 : Impact imputation dépenses magazines aux frais d'appel à la générosité publique (en K€)

	2007	2008	2009
charges liées au magazine	+105	+70	+180

Source : Exploitation des tableaux de passage

2.2. Frais de traitement des dons et legs

- [410] Les conventions utilisées pour ce poste sont stables et ne font pas l'objet d'observations.

Tableau 83 : Frais de traitement des dons et legs (en K€)

	DOSSIERS COMPTABLES	2007	2008	2009
	<i>Dossier comptable communication (analytique)</i>			
+	frais de traitement des dons	226	365	365
+	frais de personnel service des legs	56	58	58
+	frais sur legs	11	43	43
+	charges sur exercices antérieurs sur legs	0	0	-
	frais de traitement des dons et des legs :	293	306	465

Source : Exploitation des tableaux de passage

2.3. Frais d'organisation de manifestation et de soutien

- [411] La rubrique frais d'organisation de manifestations et de soutien disparaît et est réorientée entièrement dans les missions sociales.

Tableau 84 : Exploitation tableaux de passage frais d'organisation de manifestation et de soutien (en K€)

	DOSSIERS COMPTABLES	2007	2008	2009
	<i>dossier comptable communication (analytique)</i>			
+	total des charges prix littéraire	48	60	
+	total des charges de fonctionnement autres activités	11	3	
+	total des charges de fonctionnement journée d'amitié		30	0
	frais d'organisation de manifestation et de soutien	59	94	

Source : Exploitation des tableaux de passage

- [412] Jusqu'en 2008, les dépenses liées à la journée de l'amitié étaient affectées aux frais de recherche de fonds. La mission n'a pas constaté d'évolution significative de cette manifestation en 2009 qui puisse justifier un changement de ventilation. Toutefois, compte-tenu de la faiblesse des charges imputées à la journée de l'amitié en 2009, ce reclassement ne modifie pas de manière significative l'équilibre du compte emploi ressource.

2.4. Frais de recherche de fonds corrigés

Tableau 85 : Frais de recherche de fonds corrigés IGAS (en K€)

	2006	2007	2008	2009
Frais appels dons et legs	1 737	1 767	1 835	2 353
Frais traitement dons et legs	334	293	306	465
Frais organisation manifestation et de soutien	60	61	94	0
Frais de recherche de fonds	2 133	2 119	2 306	2 818

Source : IGAS

3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES CHARGES

3.1. Autres frais de fonctionnement

- [413] Les autres frais de fonctionnement sont calculés en diminuant le total des charges de fonctionnement du dossier comptable du siège de divers postes dont les deux principaux sont les frais de siège imputés aux établissements (sur la base du calcul du taux retenu par la DASES).

Tableau 86 : Exploitation du tableau de passage, autres frais de fonctionnement. (K€)

	2007	2008	2009
Total frais fonctionnement du siège	2 874	2 432	2 667
Frais de siège en action sociale	-1 606	-1 730	-1 833
Autres	-369	-11	-301
Autres frais de fonctionnement	899	691	533

Source : Exploitation des tableaux de passage

- [414] Ces frais augmentent tout en restant inférieurs à ceux autorisés par l'ASE⁵⁵. Ce poste n'appelle pas d'observations du point de vue du contrôle de l'appel à la générosité publique.

Tableau 87 : Ratio frais de siège/ frais de fonctionnement établissements missions sociales (K€)

	2007	2008	2009
Frais de siège en action sociale	1 606	1 730	1 833
Missions sociales frais fonctionnement établissements	31 014	31 829	33 414
%	5,2 %	5,4 %	5,5 %

Source : CER et tableaux de passage

3.2. Frais d'information et de communication

- [415] Les frais de communication ont été ramenés à pratiquement zéro en 2009 par transfert vers les missions sociales.

Tableau 88 : Frais d'information et de communication. (K€)

	DOSSIERS COMPTABLES	2007	2008	2009
	<i>dossier comptable communication (analytique)</i>			
	Total des charges du magazine	105	70	20
+	Total des charges liées à internet	36	17	9
+	Total des charges de la communication institutionnelle	214	192	0
+	50 ^{ème} anniversaire	0	175	0
	frais d'information et de communication	355	455	29

Source : Exploitation des tableaux de passage

- [416] La mission considère que ces transferts sont injustifiés (voir supra). Par ailleurs la très faible diffusion du magazine vers les institutionnels ne justifie pas d'en imputer une part aux frais de communication.

Tableau 89 : Corrections apportées aux frais d'information et de communication. (K€)

	2007	2008	2009
Total des charges de la communication institutionnelle			223
50 ^{ème} anniversaire			9
Magazine	-105	-70	-20
Internet			+27

Source : Exploitation des tableaux de passage

⁵⁵ Cette appréciation est portée sur la base des chiffres et du ratio figurant au tableau 13. La mission n'a pas procédé au contrôle de la conformité des frais de siège aux règles fixées par la DASES

3.3. *Autres charges*

[417] Les autres postes frais financiers, charges exceptionnelles notamment sont analysés par ailleurs.

4. DES CORRECTIONS SIGNIFICATIVES POUR LA SEULE ANNEE 2009

[418] L'analyse du passage des comptes au CER conduit à faire des modifications significatives de celui-ci pour la seule année 2009.

Tableau 90 : Récapitulatif des corrections faites pour l'année 2009 (K€)

	Missions sociales	frais recherche fonds	Frais information communication
Montant MVE	35 546	2 173	29
Communication institutionnelle	-232		232
Magasine	-160	180	-20
Site internet	-27		27
Corrections IGAS	-419	180	239
% correction	-1,18 %	8,28 %	824 %

Source : IGAS

Annexe 11 : Reclassements opérés sur le CER 2009

Tableau 91 : Reclassement des emplois du CER 2009

	Format MVE		Format IGAS	
	Totalité des emplois de 2009	Affectation des ressources collectées auprès du public utilisées en 2009	Totalité des emplois de 2009	Affectation des ressources collectées auprès du public utilisées en 2009
1 – Missions sociales	35 546	3 182	35 125	2 761
1.1. Réalisées en France	34 943	2 580	34 523	2 159
Fonctionnement des établissements sanitaires et sociaux	33 647	1 283	33 414	1 051
Soutien et accompagnement de jeunes majeurs	485	485	485	485
Promotion de la protection de l'enfance	208	208	20	20
Autres actions en faveur des enfants, des adolescents et jeunes	603	603	603	603
1.2. Réalisées à l'étranger	602	602	602	602
Actions réalisées directement	111	111	111	111
Versements à un organisme central ou d'autres organismes	491	491	491	491
2 - Frais de recherche de fonds	2 638	2 638	2 819	2 819
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	2 638	2 638	2 819	2 819
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés	0	0	0	0
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics	0	0	0	0
3 - Frais de fonctionnement (hors établissements)	1 275	606	1 515	845
I – Total des emplois de l'exercice inscrits au compte de résultat	39 459		39 459	
II – Dotations aux provisions	416		416	
III – Engagements à réaliser sur ressources affectées	2		2	
IV – Excédent de ressources de l'exercice	4 400		4 400	
Total général	44 277		44 277	
V - Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		3 563		3 563
VI - Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		102		102
VII - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		9 886		9 886

Tableau 92 : Reclassement des ressources du CER 2009

	format MVE		format IGAS	
	Totalité des emplois de 2009	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2009	Totalité des emplois de 2009	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur 2009
Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		4 978		6 600
1 - Ressources collectées auprès du public	8 503	8 503	8 718	8 718
1.1. Dons et legs collectés	8 489	8 489	5 096	5 096
Dons manuels non affectés	4 876	4 876	5 091	5 091
Dons manuels affectés	4	4	4	4
Legs et autres libéralités non affectés	3 608	3 608	3 608	3 608
Legs et autres libéralités affectés		0		0
1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public	14	14	14	14
2 - Autres fonds privés	0		0	
3 - Subventions et autres concours publics	31 833		31 912	
4 - Autres produits	3 245		2 951	
I - Total des ressources de l'exercice inscrites au compte de résultat	43 582		43 582	
II - Reprise des provisions	626		626	
III - Report des ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs	69		69	
IV - Variation des fonds dédiés collectées auprès du public (cf. tableau des fonds dédiés)		-68		-68
V - Insuffisance de ressources de l'exercice				
Total général	44 277	8 436	44 277	8 651
VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		9 886		9 886
Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		3 527		5 364

Annexe 12 : Justification de l'utilisation des fonds collectés

[419] Nous avons examiné l'utilisation des fonds collectés sous quatre angles : utilisation des fonds dédiés, des fonds de réserve dédiés, sommes utilisées pour les motifs de collecte figurant sur le site internet et dans Grandir.

1. LES FONDS DEDIES

[420] La plupart de ces opérations concernent des petits montants à l'exception d'une campagne destinée au soutien scolaire et psychologique des enfants réalisée en septembre 2007.

Tableau 93 : Tableau de suivi des fonds dédiés

	2007			2008			2009			2010
	A engager	utilisé	nouvelles ressources	à engager	utilisé	nouvelles ressources	à engager	utilisé	nouvelles ressources	à engager
Total	499	58	38	479	86	4	396	69	2	329
campagne soutien scolaire et psychologique	367	7		360	30		330	41		289
hors campagne soutien scolaire et psychologique	132	51	38	119	56	4	66	28	2	40
taux utilisation exercice		12%			18%			17%		
taux utilisation soutien scolaire		1,9%			8,3%			12,4%		
taux utilisation autres dons dédiés		39%			47%			42%		

Source : IGAS d'après données MVE

[421] Le tableau ci-dessus montre

- Une consommation des petits dons dédiés qui varie entre 39 et 47 % des sommes disponibles en début de l'année ;
- Une très faible consommation des fonds recueillis pour assurer le soutien scolaire et psychologique des enfants puisqu'au bout de 3 ans 21 % des fonds ont été dépensés.

[422] Interrogée sur la faible consommation des fonds et sur la planification de leur utilisation la fondation a fait les réponses suivantes :

[423] Concernant le soutien scolaire, il n'existe pas de planification de l'utilisation des fonds. La fondation espère que l'enquête réalisée sur la scolarité des jeunes va lui permettre de repenser la manière dont doit être réalisé le soutien scolaire dans les établissements. Actuellement, les éducateurs familiaux en assurent une partie et une confusion existe parfois entre « aide aux devoirs » et « soutien scolaire ». Par ailleurs certains établissements (notamment en province) ont du mal à trouver des enseignants acceptant de venir faire ce travail alors même que la fondation peut les rémunérer. Pour un certain nombre d'enfants, la question des acquisitions est renvoyée à des prises en charge orthophoniques financées par l'ASE.

- [424] Concernant le soutien psychologique, la campagne réalisée sur ce thème a été faite à une époque où la fondation estimait que chaque enfant suivi devait bénéficier d'une psychothérapie. Le secteur public ne pouvant absorber ses demandes, le secteur privé devait donc être largement sollicité. La situation dans ce domaine a évolué : l'orientation vers des psychothérapies n'est plus systématique mais décidée au cas par cas ; le partenariat avec les secteurs de psychiatrie infanto-juvénile s'est amélioré grâce au travail de mise en réseau réalisé par les psychologues de la fondation ; certains enfants sont directement suivis par les psychologues de l'ASE.
- [425] La fondation a inscrit dans son plan à cinq ans la possibilité de créer un lieu spécifique qui pourrait accueillir des enfants, en plus grande difficulté, que la fondation est trop souvent amenée à réorienter, au risque de générer une nouvelle rupture et d'aggraver les troubles. Elle estime pouvoir utiliser dans ce but les fonds collectés.
- [426] Cette utilisation ne serait pas conforme à l'objet initial de l'appel et demanderait que leur accord soit demandé aux donateurs.

2. LES RESERVES D'INVESTISSEMENT FONDS DEDIES

- [427] Certains appels de dons ont été jusqu'en 2007 ciblés sur des travaux (depuis lors des sommes peuvent y être affectées mais à l'initiative de donateurs pour des montants moindres). Ces sommes sont traitées au moment de l'affectation du résultat de l'année où elles viennent alimenter une réserve fonds d'investissement dédié.
- [428] Ces réserves sont dotées de manière importante en 2005 et 2006 très faiblement par la suite, ce qui correspond à l'abandon de recueils de dons ciblés sur la construction de villages.

Tableau 94 : Evolution des réserves dédiées (K€)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Affectation année	ND	1454	1430	8	87	0
Réserves	714	2168	3 598	3 606	3 693	3 693

Source : Comptes

- [429] Pour un don fait l'année N la réserve n'est dotée qu'en fin d'exercice mais les fonds sont évidemment disponibles dès le moment du don.
- [430] Un tableau joint aux comptes donne la répartition par année, nous avons consolidé ces tableaux dans le tableau joint à cette annexe. Les données pour les comptes 2007 comportent deux erreurs : le total du montant de la réserve n'est pas égal au total des lignes, la somme indiquée dans la colonne réalisée est supérieure au montant de la réserve.
- [431] En 2007 et dans une moindre mesure en 2008 les travaux réalisés (construction du village de Bar le Duc et les travaux à Cesson et Villabé) ont permis d'utiliser les réserves constituées en 2005 et 2006.

Tableau 95 : Utilisation des réserves d'investissement fonds dédiés (K€)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
réserves	714	2168	3 598	3 606	3 693	3 693
dépenses			0	3 007	3 398	3 412
dépenses année				3 007	391	14

Source : Exploitation des comptes

- [432] Les sommes moindres collectées pour d'autres objet ne sont que très faiblement utilisées :
- Sur 245.460 € collectés en 2006 pour des jeux de plein air au 31/12/2009 seulement 14.662 € soit 6 % aient été utilisés
 - Les 50.000 € d'un don unique destiné à un local technique à Amilly Ballancourt n'aient pas été dépensés.

3. LA JUSTIFICATION DE LA PRESENTATION D'APPEL SUR INTERNET

- [433] En janvier 2011 le site internet de la fondation donnait les exemples suivants d'utilisation de la générosité publique. « *Exemples de financements*
- 1 heure de soutien scolaire : 18 €
 - 1 année de transport scolaire dans un Village : 3 500 €
 - Installation d'une bibliothèque : 4 000 €
 - Une bourse d'études annuelle : de 2 200 € à 3 800 €
 - Terrain multisports: 15 000 €
 - Construction d'une maison : 400 000 €
 - Construction d'un Village : 5 000 000 € ».
- [434] Le montant des bourses figure dans les CER, nous avons demandé à la fondation de nous fournir les justifications pour les autres motifs.

Tableau 96 : Justification motifs site internet

	2007	2008	2009
Soutien scolaire	14 007	34 816	40 725
Transport scolaire dans les villages		38 285	
Installation de bibliothèque et ateliers de lecture	49 968	61 246	52 089
Construction terrain multisports	11 240	14 662	11 988
Rénovation- équipement des maisons	1 566 297	2 843 933	2 561 384
Construction villages	1 007 279	938 193	1 006 787
Bourses	403 610	435 500	463 825
Total	3 052 401	4 366 635	4 136 798
Montant des dons et legs	7 339 000	9 434 000	8 489 000
	42 %	46 %	49 %

Source : MVE

- [435] Le poste essentiel de dépenses celui de la rénovation et de l'équipement des villages n'est pas mentionné dans l'appel à la générosité sur le site internet qui parle de construction et non de rénovation.
- [436] Le motif transport scolaire dans les villages est clairement non pertinent ces charges étant prises en charge par l'aide sociale à l'enfance.
- [437] A la suite du traitement de notre demande d'information le site a été modifié par la fondation.

4. LA JUSTIFICATION DES APPELS FAITS DANS GRANDIR

[438] Les appels à la générosité dans Grandir font le plus souvent référence aux trois motifs suivants soutien scolaire, cadeaux de Noël, départs en vacances.

[439] Les dépenses correspondant à ces types d'appel sont minimales.

Tableau 97 : Sommes consacrées à trois motifs d'appel dans Grandir

	2007	2008	2009
Cadeaux et fêtes de Noël	242	3 498	1 886
Soutien scolaire	14 007	34 816	40 725
Départs en vacances	35 936	65 433	26 461
Total	50 185	103 747	69 072

Source : MVE

Tableau 98 : Fonds réserve dédiée

2005	cumul 2005	2006	cumul 2006	dépensé 2006	2007	cumul 2007	dépensé 2007	2008	cumul 2008	dépensé 2008	2009	cumul 2009	dépensé 2009
1 104 230	1 382 164		1 382 164			1 382 164	553 246		1 382 164	1 382 164		1 382 164	1 382 164
	60 000	594 033	654 033			654 033	654 033	67 000	721 033	721 033		721 033	721 033
	375 778		375 778			375 778	1 069 686		375 778	375 778		375 778	375 778
20 000	20 000	541 318	561 318		27 395	588 713	729 901		588 713	588 713		588 713	588 713
	0	245 460	245 460			245 460			245 460			245 460	14 662
	0	50 000	50 000			50 000			50 000			50 000	
329 960	329 960		329 960			329 960			329 960	329 960		329 960	329 960
1 454 190	2 167 902	1 430 811	3 598 713	0	27 395	3 626 108	3 006 866	67 000	3 693 108	3 397 648	0	3 693 108	3 412 310
	2 167 902		3 598 713										

Source : MVE Comptes

Annexe 13 : La société civile Immobilière Villages d'Enfants (IVE)

[440] Nous avons examiné les bilans et comptes de résultats de la SCI IVE sur 4 années, (2006-2009) ainsi que les déclarations aux services des impôts (formulaire 2072-K). Les comptes de la SCI n'ont pas fait l'objet d'une certification par un commissaire aux comptes.

1. UNE SCI DESTINEE A INTEGRER DES LOYERS ET NON DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DANS LES BUDGETS PRESENTES A UN CONSEIL GENERAL

[441] L'existence d'une SCI est justifiée par des raisons historiques. Un conseil général souhaitait voir apparaître des loyers et non des dotations aux amortissements dans les comptes administratifs et prix de journée des établissements gérés par la MVE.

[442] Les tableaux ci-dessous donnent l'évolution du compte de résultat et du bilan pour les années 2006 à 2009.

[443] Les produits réguliers correspondent à des loyers, auxquels s'ajoutent, en 2006, ceux tirés de la cession d'éléments d'actifs. Les charges sont principalement les dotations aux amortissements et les impôts et taxes. La SCI ne verse aucun salaire. Nous n'avons pas procédé à un contrôle autre que l'examen des documents fournis et la demande d'explications complémentaires.

Tableau 99 : IVE Comptes de résultat (2006-2009) (en €)

	2006	2007	2008	2009
Services extérieurs (entretien)	5 279		5 135	6 698
Honoraires	1 657	8 255	2 278	1 794
Autres services extérieurs	4 280	97	124	
Impôts et taxes	33 630	21 714	22 396	23 215
Frais financiers	26 536	24 377	888	829
Quote-part résultat opérations en commun		97 805	112 056	79 317
Dotation aux amortissements	177 583	160 463	176 811	211 924
Charge exceptionnelles	1 465			
VNC élément actif cédé	97 469			
Résultat exercice	829 776	0	0	0
Loyers encaissés	357 970	312 157	319 591	323 776
Produits exceptionnels	6 245	735	98	
Produits cession éléments actifs	813 460			

Source : Documents MVE

Tableau 100 : IVE Bilan (2006-2009) en €

	2006	2007	2008	2009
VI nettes	2 654 661	2 641 551	3 154 888	3 019 294
Banque	49 916	49 916	49 916	49 916
Total actif	2 704 577	2 691 467	3 204 804	3 069 210
Capital social	171 642	171 642	171 642	171 642
Report à nouveau	306 439			
Résultat exercice	829 776			
Dette long terme	1 396 720	2 519 825	3 033 162	2 897 568
<i>dont compte courant MVE</i>	<i>1 302 061</i>	<i>2 428 919</i>	<i>2 817 421</i>	<i>2 770 468</i>
<i>Dont emprunts villages</i>	<i>94 659</i>	<i>88 775</i>	<i>82 833</i>	<i>76 831</i>
<i>dont fournisseurs immobilisations</i>			<i>132 890</i>	<i>50 243</i>
Total passif	2 704 577	2 691 467	3 204 804	3 069 210

Source : Documents MVE

[444] Le report à nouveau cumulé au 31.12.2006 d'IVE a été repris dans les comptes de la Fondation en 2007 pour un montant de 1 136 214,63 €. par l'écriture suivante : « débit du compte 26700 prêt » « crédit du compte 11010 Report à nouveau ».

[445] Ce mouvement correspond à deux sujets différents : l'intégration du résultat hors plus values de cession de la SCI (361 K€), d'une part et l'intégration des plus values faites sur des cessions d'actifs (716 K€), d'autre part. Ces deux points sont traités ci-dessous.

2. LA PRISE EN COMPTE DANS LE CER DU RESULTAT DE IVE HORS PLUS VALUES DE CESSION

[446] Entre 2000 et 2006 le résultat est de 361 K€ hors plus value de cession d'actifs.

Tableau 101 : Résultats IVE (2000-2006)

Exercice	Résultat en euros
2000	20 766
2001	14 716
2002	9 783
2003	34 719
2004	70 661
2005	96 176
2006	829 776
<i>Dont cession actifs</i>	<i>715 991</i>
<i>Dont hors cessions</i>	<i>113 785</i>
Total général	1 076 597
<i>Dont total hors plus values cessions actifs</i>	<i>360 606</i>

Source : MVE

[447] En 2005 les documents fournis au public comportent le CER de l'association MVE, celui de la fondation SALVE et les bilans consolidés de l'association de la fondation et de la SCI. Les comptes de la SCI ne sont pas repris dans les CER de l'association ou de la fondation SALVE.

[448] En 2006 le CER est celui de la fondation MVE dans sa nouvelle acception regroupant association MVE et fondation SALVE, les comptes de IVE n'y sont pas intégrés.

- [451] Ce mode de traitement conduit à faire apparaître l'ensemble des produits dans le CER à partir de l'année 2007 où le résultat d'IVE est enregistré dans les recettes du siège du fait de l'écriture (4). Toutefois la fondation MVE comptabilise ce produit dans les « autres produits » alors qu'il s'agit en pratique de l'excédent des loyers payés par les conseils généraux sur les charges correspondantes et donc d'une ressource émanant des conseils généraux qui devrait être ajoutée aux sommes tirées des prix de journée.
- [452] Pour les années antérieures à 2007 ce n'est pas le cas. Dans cette configuration les charges des établissements sont surestimées. Les loyers payés par IVE sont supérieurs aux charges de propriétaire. Le bénéfice d'IVE ne vient pas s'imputer sur le résultat des établissements dans le champ de l'ASE pour corriger des loyers payés à IVE supérieurs aux charges réelles. Cela conduit donc à surestimer les charges des établissements, à sous estimer leur résultat et donc à surestimer d'autant le montant de l'AGP consacré au fonctionnement des établissements pour un montant total sur la période de 361 K€.

3. L'INTEGRATION EN 2006 DU REPORT A NOUVEAU DE IVE DANS LES COMPTES DE LA FONDATION

- [453] Suite à des cessions d'actif, IVE a dégagé des plus values de cessions de 716 K€ qui ont été intégrées directement dans le report à nouveau de la fondation sans passer par un compte de produit du compte de résultat. Dans la mesure où le CER est construit en ventilant les charges et les produits ces montants n'y sont pas pris en compte.
- [454] La fondation se fonde sur l'instruction budgétaire comptable applicable aux établissements publics sociaux et médicaux sociaux. Elle prévoit une provision réglementée : réserve des plus values nettes d'actif qui a pour objet de renforcer la structure financière des établissements et de leur accorder plus de moyens pour financer les investissements en leur permettant de conserver les plus values de cession d'éléments d'actifs dans leurs fonds propres.
- [455] Cette possibilité est liée aux particularités de la tarification des ESMS qui en cas de déficit le couvre. L'ajoute aux charges à couvrir dans la fixation des tarifs d'un exercice ultérieur ou en cas d'excédent, le déduit des charges à couvrir.
- [456] Sans le mécanisme prévu les plus values en cas de cession d'actifs viendraient diminuer les charges couvertes d'un exercice ultérieur et seraient donc « récupérées » par l'ASE.
- [457] Cette application est donc pertinente pour les comptes des établissements (et les dossiers comptables correspondants) elle ne l'est pas pour les comptes de la fondation (dossier comptable siège) dès lors que l'inscription dans les produits n'aurait alors pas d'impact sur les prix de journée.
- [458] Pour ce qui nous intéresse c'est-à-dire les CER cela veut dire qu'un produit de 716 K€ hors AGP et hors prix de journée n'apparaît pas dans le compte d'exploitation et donc dans le CER pour l'année 2006.

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

- [459] La fondation a présenté de manière incorrecte ses CER pour la période 2000-2006 en surestimant au total sur la période de 360 K€ le montant des fonds issus de l'AGP venus financer le déficit des établissements, le montant est en moyenne de 50 K€ par an ce qui demeure modeste.
- [460] En 2006 un traitement comptable que nous contestons a conduit à ne pas faire apparaître dans les CER des ressources d'un montant de 716 K€. S'agissant des plus values de cession cette somme serait venue accroître les autres ressources.

- [461] Le traitement comptable retenu à partir de 2007 fait apparaître le résultat de IVE du à l'excédent des loyers payés par les conseils généraux sur les charges dans les autres ressources alors qu'il s'agit de ressources directement liées au financement de l'activité d'aide sociale à l'enfance. Leur imputation devrait être les subventions et autres concours publics. L'intégration de IVE que nous recommandons par ailleurs aboutira au même résultat.

Tableau 103 : Modifications à apporter aux CER concernant le résultat de IVE (K€)

	2007	2008	2009
Autres produits	-98	-112	-79
Subventions et autres concours publics	+98	+112	+79

Source : IGAS

- [462] La fondation a indiqué à la mission que le souhait d'un département financeur de payer des loyers pourrait sans difficulté évoluer. Il ne nous paraît donc plus utile de maintenir une SCI et nous recommandons de la dissoudre et d'apporter ses actifs à la Fondation. En l'attente, il serait de bonne politique d'intégrer ses comptes dans le champ de la mission du commissaire aux comptes de la fondation.

Recommandation n°21 : Dissoudre la SCI et intégrer son patrimoine dans celui de la fondation

Recommandation n°22 : En l'attente intégrer ses comptes dans le champ de la mission du commissaire aux comptes

Recommandation n°23 : Tant qu'elle n'est pas dissoute modifier l'imputation du résultat de IVE (hors plus values de cession).